



Saint Anthème



## OPAH-RU multisite

Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat  
et de Renouvellement Urbain multisites  
Ambert Livradois Forez

2020-2024

CONVENTION N°

DATE D'EFFET DE LA CONVENTION : XXX

La présente convention est établie :

**Entre la Communauté de communes Ambert Livradois Forez**, maître d'ouvrage de l'opération programmée, représenté par M. FORESTIER Daniel, président,

**et l'Agence nationale de l'habitat**, établissement public à caractère administratif, sis 8 avenue de l'Opéra 75001 Paris, représentée par le Préfet du département du Puy-de-Dôme, délégué départemental de l'Anah, Monsieur Philippe CHOPIN,

**et le groupe Action Logement**, représenté par le Directeur régional Auvergne-Rhône-Alpes, Monsieur Nicolas BONNET,

Vu le code de la construction et de l'habitation, notamment ses articles L. 303-1, L. 321-1 et suivants, R. 321-1 et suivants,

Vu le règlement général de l'Agence nationale de l'habitat,

Vu la circulaire n°2002-68/UHC/IUH4/26 relative aux opérations programmées d'amélioration de l'habitat et au programme d'intérêt général, en date du 8 novembre 2002,

Vu le Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées 2017-2022, adopté par le Conseil Départemental, le 20/06/2017,

Vu la convention entre l'Agence nationale de l'habitat et Action Logement conclue le 15 février 2015, son avenant du 22 juillet 2016 et la convention quinquennale signée entre l'Etat et Action Logement le 26 janvier 2018 relative au Plan d'Investissement Volontaire,

Vu la convention entre l'Agence nationale de l'habitat et l'Union d'Economie Sociale pour l'Accession Sociale à la Propriété, désignée par le sigle PROCIVIS UES-AP, agissant au nom et pour le compte des Sociétés Anonymes Coopératives d'Intérêt Collectif pour l'Accession à la Propriété (SACICAP), en date du 11 octobre 2018,

Vu la délibération de l'assemblée délibérante de la collectivité maître d'ouvrage de l'opération, en date du ..., autorisant la signature de la présente convention,

Vu l'avis de la Commission Locale d'Amélioration de l'Habitat du Puy-de-Dôme, en application de l'article R. 321-10 du code de la construction et de l'habitation, en date du 16 janvier 2020,

Vu l'avis favorable du délégué de l'Anah dans la Région en date du ...

Vu la mise à disposition du public du projet de convention d'OPAH RU du ... au ... (1 mois) à ... en application de l'article L. 303-1 du code de la construction et de l'habitation

Il a été exposé ce qui suit :

Préambule .....	5
Chapitre I – Objet de la convention et périmètre d'application.....	7
Article 1 – Dénomination, périmètre et champs d'application territoriaux .....	7
1.1. Dénomination de l'opération.....	7
1.2. Périmètre et champs d'intervention .....	7
Chapitre II – Enjeux de l'opération.....	9
Article 2 – Enjeux.....	9
Chapitre III – Description du dispositif et objectifs de l'opération .....	10
Article 3 – Volets d'action.....	10
3.1. Volet urbain .....	10
3.2. Volet foncier .....	12
3.3. Volet immobilier .....	12
3.4. Volet lutte contre l'habitat indigne et très dégradé.....	13
3.5. Volet copropriété en difficulté ou fragiles.....	15
3.6. Volet énergie et précarité énergétique, mise en œuvre du programme Habiter Mieux.....	15
3.7. Volet travaux pour l'autonomie de la personne dans l'habitat.....	17
3.8 Volet social .....	18
3.9. Volet patrimonial et environnemental .....	19
3.10. Volet économique et développement territorial.....	21
Article 4 – Objectifs quantitatifs de réhabilitation .....	21
Chapitre IV – Financements de l'opération et engagements complémentaires .....	25
Article 5 – Financements des partenaires de l'opération .....	25
5.1. Financements de l'Anah .....	25
5.2. Financements de l'Anah au titre du programme « Habiter Mieux » .....	26
5.3. Financements de la collectivité maître d'ouvrage.....	26
5.4. Financements des communes (Ambert, Arlanc, Cunlhat et Saint-Anthème).....	27
Article 6 – Engagements complémentaires avec Action Logement Services.....	28
Chapitre V – Pilotage, animation et évaluation .....	30
Article 7 – Conduite de l'opération .....	30
7.1. Pilotage de l'opération.....	30
7.1.1. Mission du maître d'ouvrage .....	30
7.1.2. Instances de pilotage .....	30
7.2. Suivi-animation de l'opération .....	31
7.2.1. Équipe de suivi-animation .....	31
7.2.2. Contenu des missions de suivi-animation .....	31
7.2.3. Modalités de coordination opérationnelle.....	33
7.3. Évaluation et suivi des actions engagées.....	33

7.3.1. Indicateurs de suivi des objectifs .....	33
7.3.2. Bilans et évaluation finale .....	33
Chapitre VI – Communication.....	34
Article 8 - Communication.....	34
Chapitre VII – Prise d'effet de la convention, durée, révision, résiliation et prorogation.....	35
Article 9 - Durée de la convention.....	35
Article 10 – Révision et/ou résiliation de la convention .....	35
Article 11 – Transmission de la convention .....	35
Annexes : .....	37

## Préambule

La Communauté de communes Ambert Livradois Forez est issue du regroupement de 7 anciens EPCI. Elle regroupe ainsi les 58 communes de l'arrondissement d'Ambert, au sud-est du département du Puy-de-Dôme. Lors du dernier recensement, elle comptait 28 552 habitants. Son organisation est structurée principalement autour de la ville d'Ambert, sous-préfecture forte de 7 100 habitants et dotée des principaux équipements et services. Un maillage de bourgs-centres plus modestes (Cunlhat, Olliergues, Arlanc, ...) permet un maillage complet du territoire en termes de services et d'équipements.

Le territoire présente globalement une faible densité de population (22 hab./km<sup>2</sup>). Les communes les plus peuplées se situent dans le couloir central de la plaine du Livradois et de la vallée de la Dore, plus accessibles. A l'instar des tendances nationales observées en milieu rural, il connaît une perte de dynamisme s'accompagnant d'une baisse du nombre d'habitants depuis le milieu des années 1970 ainsi qu'une tendance au vieillissement de la population (les personnes retraitées représentent 38% des habitants de plus de 15 ans<sup>1</sup>). Ces éléments interrogent quant à l'attractivité du territoire, au maintien nécessaire du niveau de services et à l'adaptation du parc de logements pour un maintien à domicile de la population.

L'augmentation de la vacance des logements, notamment dans les centres-bourgs, questionne sur l'obsolescence d'une partie de ce parc dans la demande actuelle. Le SCOT Livradois Forez, approuvé depuis le 05 juin 2020, fixe pour objectif la remise sur le marché de 8 à 9 logements vacants par an. Cela passera par des opérations de réhabilitations, voire de restructurations lourdes du parc existant afin de proposer des logements anciens rénovés concurrentiels aux maisons individuelles particulièrement prisées dans ce territoire.

La ville d'Ambert joue un rôle central au cœur de ce territoire de 1 230 km<sup>2</sup> et affiche une dynamique propre à son rôle de polarité locale. L'étude urbaine menée en 2015 dans le cadre de l'appel à projet « Habiter Autrement les centres-bourgs » a permis de définir précisément les axes d'intervention nécessaires à la redynamisation de son centre. La ville souhaite ainsi inscrire les résultats de cette étude dans le cadre actuel d'une Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) qui lui permettra d'agir profondément sur les différents segments composant la ville (habitat, commerce, tourisme, équipements, mobilité, ...). De nombreux projets sur les espaces publics ont déjà été réalisés ces dernières années et vont se poursuivre dans l'hypercentre pendant la durée de l'OPAH RU.

Les communes assurant un rôle de pôles relais sont essentielles dans le fonctionnement du territoire et ont besoin d'être confortées. Elles présentent un taux d'équipements et de commerces moindre qu'à Ambert mais suffisant pour subvenir aux besoins essentiels de leurs habitants et de ceux des communes alentours. C'est ainsi le cas d'Arlanc, Cunlhat et Saint Anthème qui, au-delà de leur rôle structurant, souhaitent participer activement à leur redynamisation.

En s'appuyant sur les diagnostics déjà existants (Projet de territoire, projet de SCOT, Habiter Autrement, PLU, ...) et complétée par une importante phase de terrain, l'étude pré opérationnelle d'OPAH RU a permis d'identifier les problématiques prioritaires à traiter dans ces centres-bourgs, à savoir :

- Résorber la vacance structurelle des logements par des réhabilitations ou des restructurations,
- Lutter contre l'habitat indigne et dégradé,
- Favoriser les rénovations énergétiques et le recours à l'énergie bois et aux matériaux biosourcés,
- Favoriser le maintien à domicile des personnes en perte d'autonomie,
- Créer une offre locative privée de qualité et à loyers maîtrisés,
- Mettre en valeur le patrimoine et accompagner l'intervention sur les espaces publics par une action d'embellissement des façades.

Une réflexion des communes et des anciens EPCI du territoire existe depuis plusieurs années sur l'habitat : participations à l'appel à projet « Habiter Autrement les centres-bourgs », aides financières aux travaux en abondement du PIG départemental, aménagement d'espaces publics, financement de projets de rénovations

---

<sup>1</sup> INSEE RGP 2016

énergétiques ambitieuses, ...

Les très forts besoins existants et un important travail sur l'attractivité du territoire ont poussé la Communauté de communes à mener une réflexion sur l'habitat dès sa constitution en 2017. Le portage du dispositif d'amélioration de l'habitat privé par la communauté de communes Ambert Livradois Forez permettra une mise en œuvre harmonisée des actions à l'échelle du territoire.

La Communauté de communes Ambert Livradois Forez souhaite ainsi s'engager dans des actions ambitieuses et cohérentes en termes d'habitat privé ancien et adaptées aux problématiques propres à son territoire. Deux programmes coordonnés et complémentaires couvriront le territoire :

- Une OPAH RU multisites sur 4 centres anciens : Ambert, Arlanc, Cunlhat et Saint-Anthème. Par ailleurs, Ambert est inscrite dans une ORT lui permettant de mobiliser des outils et des partenaires spécifiques au développement de son centre-ville et au-delà, d'inscrire son fonctionnement dans l'intercommunalité.
- Le PIG départemental continuera à couvrir le reste du territoire de la CC Ambert Livradois Forez afin d'apporter l'accompagnement nécessaire aux propriétaires occupants en place ou accédants. Celui-ci a posé les premières pierres d'une dynamique de réhabilitation du parc des logements privés avec 200 logements améliorés en 4 ans (2014-2018).

La Communauté de communes souhaite ainsi renforcer ses pôles structurants par des actions ambitieuses mais aussi répondre à l'ensemble des besoins de sa population à l'échelle de son territoire.

**À l'issu de ce constat il a été convenu ce qui suit :**

## Chapitre I – Objet de la convention et périmètre d'application.

### Article 1 – Dénomination, périmètre et champs d'application territoriaux

#### 1.1. Dénomination de l'opération

La Communauté de communes Ambert Livradois Forez et l'Anah décident de réaliser une opération programmée d'amélioration de l'habitat et de renouvellement urbain multisites.

#### 1.2. Périmètre et champs d'intervention

Le travail de terrain ajoutés aux diagnostics menés lors de l'étude pré opérationnelle, l'élaboration du SCOT et du projet de territoire ont permis l'identification de centre-bourgs à forts enjeux en termes de centralités locales à l'échelle de la Communauté de communes mais connaissant des difficultés urbaines, une déprise du foncier et une perte de population. Face à cela, ces bourgs connaissent une qualité patrimoniale et une disponibilité importante du parc immobilier. Cette situation justifie des interventions couvrant les volets urbain, foncier, immobilier, habitat et patrimoine.

La démarche d'Ambert dans la mise en place d'une Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) permettra par ailleurs une réflexion globale ambitieuse et nécessaire à ce pôle de vie intégrant la dimension économique (commerce, tourisme, ...), les espaces publics, l'offre culturelle, etc.

Le périmètre d'intervention de l'OPAH RU concerne 4 centres anciens définis comme suit :

- Centre-bourg d'Ambert,
- Centre-bourg d'Arlanc,
- Centre-bourg de Cunlhat,
- Centre-bourg de Saint-Anthème.

La cartographie et le listing des rues concernées sont placés en annexe 1.

L'ensemble du territoire de la Communauté de communes hors OPAH RU reste couvert par le Programme d'Intérêt Général du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme.

**Dispositifs opérationnels  
couvrant le territoire de la  
CC Ambert Livradois Forez**

-  PIG
-  OPAH RU



La présente convention sera annexée à la convention d'ORT. Cette-dernière aura alors valeur d'OPAH-RU sur le centre ancien d'Ambert, notamment en termes de périmètre, d'objectifs ou de financements. La convention d'ORT pourra être modifiée pour le seul centre ancien d'Ambert. La présente convention vaudra toujours OPAH-RU multisites pour les centres anciens d'Arlanc, Cunlhat et Saint-Anthème.

Les champs d'intervention sont les suivants :

L'OPAH-RU couvre l'ensemble des champs d'intervention sur l'habitat privé et plus particulièrement :

- L'incitation à la rénovation des immeubles et logements sur l'ensemble du périmètre multisites,
- La mise en œuvre de procédures contraignantes de lutte contre l'habitat indigne, sur l'ensemble du périmètre multisites,
- Le renouvellement urbain, avec la mise en place d'un dispositif de veille foncière stratégique permettant d'engager des études de faisabilité complémentaires pour la mise en œuvre d'opérations de restauration immobilière ou de résorption de l'habitat insalubre.

## Chapitre II – Enjeux de l'opération

### Article 2 – Enjeux

Les principaux enjeux identifiés se déclinent de la façon suivante :

#### ► **Enjeux repérés à l'échelle du territoire**

- Requalifier l'image de ces centres pour renforcer l'attractivité générale du territoire,
- Lutter contre l'habitat indigne et le logement très dégradé chez les propriétaires occupants et les locataires,
- Lutter contre la précarité énergétique et soutenir le recours à une énergie locale (bois),
- Proposer une nouvelle offre de logement locatif de qualité et financièrement accessible,
- Favoriser le maintien à domicile des populations en perte d'autonomie,
- Développer et/ou soutenir l'économie locale liée aux travaux de réhabilitation et d'amélioration.

#### ► **Enjeux immobiliers**

- Stopper la déqualification du parc privé en réinvestissant le parc vacant dégradé et en traitant les logements dégradés ou insalubres occupés,
- Maintenir et accompagner les occupants en situation difficile, déployer des mesures incitatives et d'accompagnement fortes,
- Améliorer la qualité et la diversité de l'offre pour renouveler l'attractivité du parc de logements,
- Favoriser la production d'une offre locative de qualité à loyers maîtrisés,
- Permettre le recyclage immobilier : regroupement de petits logements, transformation d'usage, ...
- Accueillir de nouvelles populations,
- Accompagner les copropriétés à se structurer et éviter les situations de fragilité,
- Mettre en valeur le patrimoine bâti remarquable.

#### ► **Enjeux urbains**

- Répondre aux problèmes d'habitabilité rencontrés dans les centres anciens en conjuguant patrimoine et modes de vie contemporains : perméabilité des cœurs d'îlots, cheminements piétons, lisibilité de la trame viaire, bâtis et logements inadaptés aux usages actuels,
- Inverser la tendance à la dévalorisation en poursuivant l'amélioration du cadre de vie : aménagement et requalification de l'espace public, réinvestissement et valorisation des axes majeurs, valorisation des entrées de ville, mise en valeur et protection du patrimoine architectural,
- Apporter de la qualité résidentielle dans l'habitat du centre ancien : regroupement de petits logements, recyclage immobilier, curetages ...
- Animer et renforcer l'attractivité du centre ancien en améliorant les conditions du stationnement résidentiel, en maintenant et améliorant l'offre de services, commerces et équipements, en travaillant la stratégie de communication des communes et de la Communauté de communes sur leurs atouts,
- Améliorer le cadre de vie et le paysage urbain pour encourager la dynamique de réhabilitation du secteur privé.

#### ► **Les enjeux socio-démographiques**

- Créer une évolution démographique positive sur les centres tout en retrouvant une dynamique à l'échelle du territoire,
- Diversifier la structure de population et limiter les départs,
- Accueillir de nouveaux ménages, notamment les jeunes ménages cherchant à accéder à la propriété.

## Chapitre III – Description du dispositif et objectifs de l'opération

Les objectifs qualitatifs de l'OPAH-RU sont les suivants :

- Articuler la réhabilitation avec le renouvellement urbain,
- Rééquilibrer le parc de logements en développant la part des propriétaires occupants dans les centres,
- Réhabiliter les immeubles dont le positionnement urbain est stratégique, en soutenant l'initiative privée ou via une acquisition publique,
- Lutter contre l'habitat indigne ou dangereux,
- Améliorer la qualité résidentielle : réhabilitation des logements et des parties communes, curetage, ravalement, adaptation au vieillissement, performance énergétique,
- Préserver et mettre en valeur le patrimoine architectural,
- Accompagner le relogement des ménages occupant les logements démolis ou réhabilités,
- Développer le conventionnement des loyers,
- Lutter contre la précarité énergétique.

Pour atteindre ces objectifs, la CC Ambert Livradois Forez mettra en place un dispositif combinant les trois leviers suivants :

- Des actions incitatives en complément des aides de l'Anah,
- Des actions d'accompagnement avec un financement de la CC et des communes,
- Le repérage d'îlots comme étant prioritaires et nécessitant une intervention publique sur tout ou partie (bailleurs publics, RHI, THIRORI, démolition pour l'aménagement d'espace public, ...) et la mise en œuvre des actions coercitives nécessaires.

### Article 3 – Volets d'action

#### 3.1. Volet urbain

##### 3.1.1 Descriptif du dispositif

La problématique de l'habitat dans les centres historiques, avec les contraintes fortes liées au bâti ancien et à une trame urbaine dense, nécessite la mise en œuvre d'une action ambitieuse et l'engagement d'un projet fort sur l'habitat en cohérence avec les différentes interventions menées par ailleurs. Un travail à l'îlot permettra une lutte efficace contre l'habitat indigne et la vacance lorsque ces dysfonctionnements ont des origines structurelles liées entre autres au tissu urbain.

##### Les projets urbains prévus à Ambert :

Le croisement des approches urbaines, foncières et immobilières sur le centre-ville doit permettre de coordonner les interventions sur les équipements, les espaces publics, l'habitat et l'offre commerciale. La volonté municipale de trouver une nouvelle attractivité pour son centre-ville s'entend en effet à travers la diversité des projets, récemment réalisés, en cours ou à venir. Ceux-ci doivent être en capacité d'accompagner efficacement l'action publique sur l'habitat privé dont l'objectif principal sera de développer et de diversifier l'offre de logements.

Sont ainsi prévus entre autres :

- Le réaménagement de l'îlot et de l'espace public du secteur des Chazeaux,
- Une animation spécifique renforcée pour favoriser la réhabilitation d'immeubles stratégiques vacants et dégradés,
- Le réaménagement de l'espace public autour de la mairie ronde,
- La restructuration de la maison des jeunes et la réhabilitation de la cité administrative,
- La transformation de l'ancienne caserne de pompier en résidence pour seniors indépendants,
- La transformation de l'ancien tribunal d'instance en équipement culturel,
- La mise en place d'un chemin commerçant,
- La mise en valeur des façades.

#### **Les projets urbains prévus à Arlanc :**

- Une animation spécifique renforcée pour favoriser la réhabilitation d'immeubles stratégiques vacants et dégradés,
- L'actualisation du Plan d'Aménagement de Bourg (PAB)
- La mise en valeur des venelles caractéristiques du tissu urbain,
- « Ilot du cordonnier » : travail de restructuration et de réhabilitation permettant de traiter l'habitat dégradé, de conserver l'alignement du bâti tout en créant un espace de respiration et la mise en valeur d'une venelle présentant un potentiel touristique important,
- Mise en valeur des façades.

#### **Les projets urbains prévus à Cunlhat :**

- Une animation spécifique renforcée pour favoriser la réhabilitation d'immeubles stratégiques vacants et dégradés,
- Etude de restructuration de l'ilot « Bas Saint Jacques »,
- Aménagement et mise en valeur des espaces publics aux abords de l'église,
- Réfection du revêtement dégradé place du marché,
- Accompagnement au réinvestissement du bâtiment Saint Joseph,
- Création d'un parc paysager à proximité immédiate du bourg,
- Mise en valeur des façades.

#### **Les projets urbains prévus à Saint-Anthème :**

- Une animation spécifique renforcée pour favoriser la réhabilitation d'immeubles stratégiques vacants et dégradés,
- Réfection des réseaux, du revêtement de surface et l'aménagement paysager du secteur de l'église,
- Mise en place d'un éclairage de nuit pour la mise en valeur de l'église,
- Mise en valeur des façades.

### **3.1.2 Objectifs**

L'OPAH-RU relève d'une logique de requalification urbaine répondant aux objectifs suivants :

- Requalifier des ilots en centres anciens,
- Lever les blocages juridiques et/ou fonciers à l'origine de situation de rétention foncière,
- Attirer de nouvelles populations,
- Améliorer l'habitabilité des ilots et immeubles en conciliant patrimoine et demande d'habiter actuelle,
- Conforter durablement le cadre de vie de ces secteurs,
- Améliorer l'attractivité de ces centres anciens.

Les indicateurs de résultat pour le volet urbain sont :

- Le nombre d'ilots traités,
- Le nombre de mutations engagées sur les périmètres opérationnels,
- Le nombre d'espaces publics créés et/ou requalifiés,
- Le nombre de logements vacants remis sur le marché,
- Le nombre de réhabilitation de logements privés et/ou publics.

## 3.2. Volet foncier

### 3.2.1 Descriptif du dispositif

L'OPAH-RU sera l'occasion de mettre en place une cellule de veille foncière sur les périmètres de l'opération : contrôle des Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA) afin de statuer sur l'intérêt stratégique de préempter sur les biens vendus et le cas échéant, utilisation du Droit de Préemption Urbain (DPU), afin de contrôler les mutations foncières, d'engager le recyclage immobilier du bâti peu qualitatif et de s'engager vers une revalorisation durable du centre-ville.

Au-delà des moyens incitatifs qui seront mobilisés, la résorption de l'habitat indigne, la requalification des centres anciens et les objectifs à atteindre nécessiteront la mise en œuvre de procédures contraignantes et notamment d'une Opération de Restauration Immobilière (ORI) et / ou d'une opération de Résorption de l'Habitat Insalubre (RHI). La complexité de traitement du bâti et la réalité de la demande en logements amènent nécessairement à favoriser le changement d'échelle d'intervention : réhabilitation complète d'un immeuble voire d'un îlot. L'OPAH-RU pourra ainsi s'articuler à une ORI sur 4 à 5 immeubles stratégiques par centre-bourg. L'ORI permettra de renforcer les actions incitatives, en déclarant d'utilité publique les travaux de remise en état des immeubles concernés. La Résorption de l'Habitat Insalubre (RHI) sera réservée aux situations les plus extrêmes. Les bâtiments dégradés les plus stratégiques en termes de réinvestissement immobilier et d'intérêt patrimonial seront la cible privilégiée de ces actions.

Les 4 communes concernées ont validé le repérage de bâtis stratégiques (cf. cartes en annexes 1 et 2) pour lesquels il sera être envisagé une action renforcée. Différentes logiques s'observent, allant du traitement d'immeubles indécents à l'éradication de situations de logements très dégradés et/ou menaçant ruine voire à du renouvellement urbain. Le mode opérationnel devra être affiné au fur et à mesure de l'avancement de chaque projet d'îlot de façon à mettre en œuvre une action forte et adaptée à la problématique. Il s'agira par exemple de proposer des études de faisabilités approfondies pour une intervention foncière et immobilière, à l'échelle de l'immeuble ou de l'îlot (aménagement d'îlots : achat de foncier, restructuration d'îlot).

L'action foncière a déjà été engagée par certaines communes avec l'acquisition de parcelles stratégiques.

### 3.2.2 Objectifs

Le volet foncier a pour but d'intervenir sur les dysfonctionnements liés au bâti et/ou aux statuts de propriété foncière, qui se traduisent le plus souvent par une situation de vacance voire d'abandon. L'intervention sera coordonnée et cohérente dans le temps entre projets de réhabilitation et projets de restructuration.

Les indicateurs de résultat pour le volet foncier sont :

- Nombre de mutations,
- Nombre de préemption par la collectivité,
- Nombre de DUP mises en place.

## 3.3. Volet immobilier

### 3.3.1 Descriptif du dispositif

Le marché immobilier local est relativement atone. Entre 2012 et 2017, les prix de vente au m<sup>2</sup> des logements anciens sont en moyenne 20% plus bas au sein de la Communauté de communes Ambert Livradois Forez que dans l'ensemble des communes adhérentes à l'EPF SMAF hors agglomération. Sur la même période, le prix au m<sup>2</sup> baisse, ce qui a pour conséquence une légère augmentation du nombre de ventes.

Les produits logements actuellement les plus recherchés sont les maisons récentes (moins de 5 ans) et les anciens corps de fermes traditionnels avec du terrain.

La lutte contre la vacance constitue un des objectifs forts de l'OPAH-RU car en 2016, 15% des logements étaient

vacants<sup>2</sup>, soit un potentiel de 1 122 logements (à l'échelle globale des 4 communes). La mobilisation de ce parc représente un vivier très intéressant qui permettra de créer des logements plus adaptés à la demande actuelle (regroupement de petites surfaces ou division qualitative des grandes superficies). Cette opportunité permettra de favoriser les projets de réhabilitation qui offrent une réelle plus-value qualitative en termes de typologie, de technique de réhabilitation et de nature de l'offre.

L'OPAH RU devra valoriser le potentiel résidentiel des logements existants et permettre la réhabilitation du parc de logements dégradés, inconfortables ou énergivores. Afin d'apporter une qualité supplémentaire et une attractivité nouvelle aux logements en centres-bourgs, la Communauté de communes souhaite participer au financement expérimental de la création d'espaces extérieurs privatifs (balcons, aide à la démolition de bâtis annexes, ...)

Les actions mises en place, par la qualité des logements réhabilités et l'amélioration du cadre de vie, devront créer une offre attractive et compétitive aux pavillons situés en périphérie du bourg, voire à la construction neuve.

### 3.3.2 Objectifs

Les actions de l'OPAH RU doivent permettre la réappropriation du centre-ville par les propriétaires occupants et la création d'une offre locative nouvelle, notamment par la mobilisation du parc de logements vacants. Une remise à niveau globale et pérenne du parc de logement est attendue afin de le rendre plus attractif et d'offrir la possibilité aux habitants d'avoir une trajectoire résidentielle complète en centre-ville.

Les indicateurs de résultat du volet immobilier sont :

- Le nombre de logements vacants remis sur le marché,
- Le nombre de primes à l'accession à la propriété,
- Le nombre de logements restructurés (réunions ou divisions),
- Nombre de logements ayant eu un espace extérieur privatif créé,
- Le nombre de logements très dégradés et/ou indignes réhabilités et de mises aux normes d'habitabilité des logements,
- Le nombre de logements réhabilités énergétiquement,
- Le nombre de logements adaptés,
- Le nombre de création de logements conventionnés avec travaux :
  - o Loyer conventionné social : 45 logements
  - o Loyer conventionné très social : 4 logements
- Le nombre de logements réservés par Action Logement pour des locataires salariés,
- Le nombre d'immeubles entièrement réhabilités,
- Le coût de réhabilitation au m<sup>2</sup>,
- Le nombre de copropriétés non organisées ayant été structurées juridiquement et comptablement.

## 3.4. Volet lutte contre l'habitat indigne et très dégradé

### 3.4.1. Descriptif du dispositif

Avec cette opération, la Communauté de communes s'engage dans une politique active sur le parc privé qui passe en particulier par la lutte contre l'habitat dégradé et/ou indigne.

A ce titre, la Communauté de communes Ambert Livradois Forez participera au Pôle Départemental de Lutte contre l'Habitat Indigne (PDLHI) durant toute la durée de l'OPAH RU.

En premier lieu, un travail de repérage de l'habitat indigne sera mis en place dans les périmètres de l'OPAH RU.

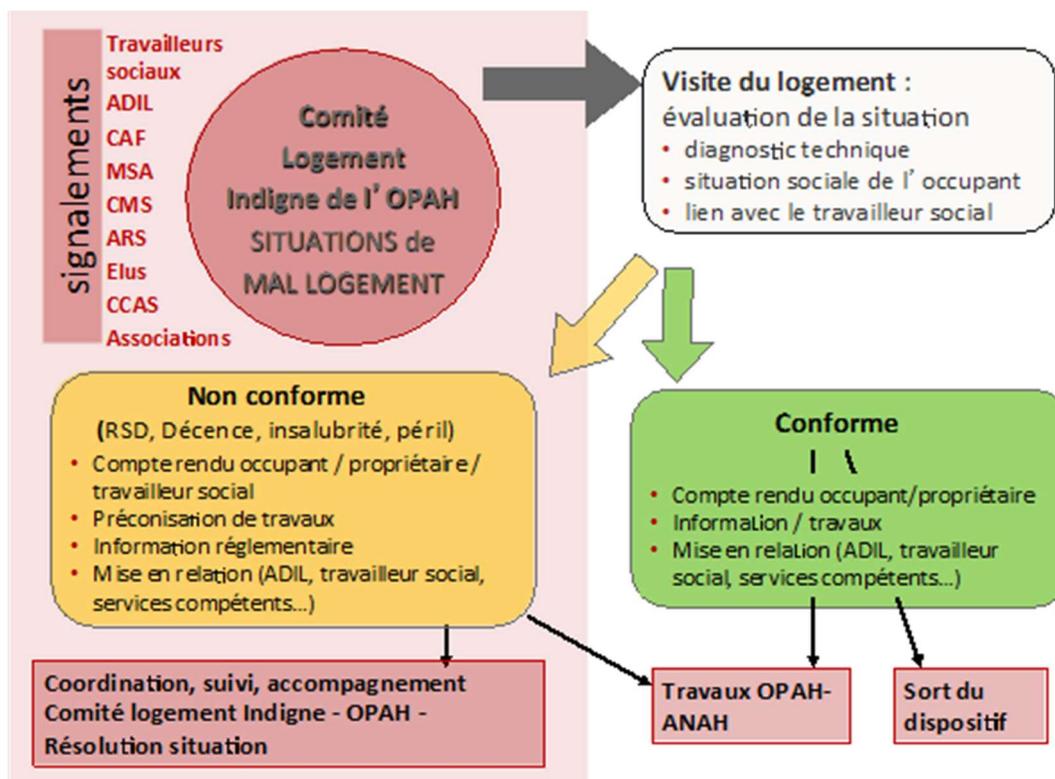
---

<sup>2</sup> Source : INSEE RGP 2016

L'ensemble des logements repérés ou signalés auprès du PDLHI feront l'objet d'une visite par le prestataire du suivi-animation. Un compte-rendu de visite sera établi selon le modèle type du PDLHI et permettra de qualifier les désordres techniques et le cas échéant d'identifier la fragilité des occupants et d'éventuels problèmes juridiques. Ces situations seront ensuite étudiées dans le cadre d'un comité de suivi technique et social spécifique sur l'habitat dégradé ou indigne. Composé de l'ensemble des acteurs de la thématique (élus, Anah, ADIL, DDT, DDCS, CIAS, Conseil Départemental, CAF, ARS, associations, ...), il aura pour mission d'évaluer la situation des ménages au regard des éléments de diagnostic social et de l'état technique de leur logement, d'étudier les procédures de suivi et actions à mettre en œuvre et de suivre la réalisation des mesures décidées. Ce Comité se réunira tous les trimestres.

Le prestataire en charge du suivi-animation incitera les propriétaires à réaliser les travaux nécessaires avec les aides de l'OPAH RU. Néanmoins, certaines situations nécessiteront l'emploi de moyens coercitifs si les moyens incitatifs s'avèrent insuffisants.

Le schéma ci-après illustre l'organisation de ce travail partenarial :



### 3.4.2 Objectif

Les objectifs du volet Traitement de l'habitat indigne sont de résoudre des situations de ménages souvent fragiles en difficultés dans leur logement avec la mise en place d'un accompagnement spécifique et la mise aux normes des logements.

Les indicateurs de résultat du volet habitat indigne sont :

- Le nombre de signalements traités,
- Le nombre de relogements temporaires ou définitif réalisés,
- Le nombre de logements très dégradés et/ou indignes réhabilités et de mises aux normes d'habitabilité des logements,
- Nombre de conservation d'allocation logement et de reversement suite à la réalisation de travaux,
- Le nombre d'injonctions à réaliser des travaux suite à la constatation d'infractions au RSD,
- Le nombre d'arrêtés de péril et d'insalubrités pris et nombre d'arrêtés levés.
- Le nombre de Comités Techniques et Sociaux organisés.

### **3.5. Volet copropriété en difficulté ou fragiles**

#### **3.5.1. Descriptif du dispositif**

L'étude pré opérationnelle n'a pas permis d'identifier l'existence de copropriétés en difficultés.

Selon l'outil de repérage de l'Anah, seule la commune d'Ambert semble potentiellement concernée par une problématique liée aux copropriétés :

- 36% des copropriétés recensées (soit 17 sur 34) sont situées dans l'hypercentre médiéval (section cadastrale AM) d'Ambert.
- 3 copropriétés ont été construites entre 1949 et 1960 et pourraient être susceptibles de bénéficier d'une rénovation thermique ambitieuse,
- En revanche, il s'agit d'un parc composé exclusivement de petites des copropriétés (moins de 11 lots). Il est possible d'extrapoler qu'un nombre important d'entre elles pourraient ne pas être organisées : absence de syndic (bénévole ou professionnel), de fond travaux, ...

Le prestataire du suivi-animation aura une veille sur l'existence de copropriétés dégradées et assurera le traitement des copropriétés fragiles.

#### **3.5.2. Objectifs**

Il est envisagé d'accompagner 10 logements en copropriété (1 à 2 copropriétés) dans un programme de rénovation énergétique.

Les indicateurs de résultat du volet copropriétés sont :

- Le nombre de copropriétés accompagnées dans une rénovation énergétique,
- Le nombre de lots principaux de copropriétés concernés par une rénovation énergétique,
- Le nombre de copropriétés non organisées ayant été structurées juridiquement et comptablement.

### **3.6. Volet énergie et précarité énergétique, mise en œuvre du programme Habiter Mieux**

Le volet « énergie et précarité énergétique » vaut protocole territorial permettant d'engager des crédits du programme Habiter Mieux sur le territoire de l'opération programmée, en complément d'autres aides publiques ou privées.

Les conditions d'accès et les modalités de mise en œuvre des aides du programme Habiter Mieux sont celles définies dans l'instruction de l'Anah du 10 avril 2018 relative aux évolutions du régime des aides de l'Anah et du programme Habiter Mieux.

#### **3.6.1 Descriptif du dispositif**

La fragilité financière de la population (19% des ménages sous le seuil de pauvreté) et l'ancienneté du parc de logements (57% des logements situés à Ambert et dans les pôles de vies de la CC ont été construits avant 1971, date de la 1<sup>ère</sup> réglementation thermique) font de la lutte contre la précarité énergétique l'une des priorités fortes de la Communauté de communes Ambert Livradois Forez.

Une mission de repérage des ménages en situation de précarité énergétique sera réalisée par l'équipe de suivi-animation et un accompagnement complet sera mis en place dans le cadre du programme Habiter Mieux :

- La visite technique du logement et la réalisation d'un diagnostic intégrant l'usage du logement fait par le ménage et une évaluation de la consommation énergétique avant travaux. Le cas échéant, une évaluation de la dégradation ou de l'insalubrité sera conduite.

- Un diagnostic social du ménage, si nécessaire, en lien avec les travailleurs sociaux et un bilan financier afin d'évaluer les aides mobilisables et les capacités financières du propriétaire à assumer le reste à charge des travaux. Le conseil et l'assistance des ménages pour identifier les besoins de travaux les plus efficaces sur le plan énergétique et cohérent avec la situation du ménage et l'établissement d'une proposition de programme avec un plan de financement, et, le cas échéant une hiérarchisation des travaux.
- La sensibilisation des ménages aux bonnes pratiques en matière d'économies d'énergie et d'eau, ainsi qu'aux notions de base de ventilation et d'aération des logements.

Par ailleurs, les conseils techniques apportés aux propriétaires devront prendre en compte la nature du bâti (pisé, pans de bois, ...), notamment en cas de projets d'isolation mais également comporter des informations sur le recours aux matériaux biosourcés. Un partenariat avec le CAUE et le Parc Naturel Régional du Livradois Forez viendra enrichir cet aspect de la mission.

Lorsque les projets auront un impact sur l'aspect extérieur du bâti et seront situés dans la Zone de protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP) d'Ambert ou dans le périmètre de protection d'un monument historique à Arlanc et Cunlhat, l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine (UDAP) sera sollicitée et le prestataire du suivi-animation veillera au respect des prescriptions.

Un travail sera mené avec les artisans locaux et leurs fédérations (CAPEB, FFB) pour les sensibiliser aux enjeux de la rénovation énergétique globale des logements et les informer du fonctionnement du dispositif.

La Communauté de communes Ambert Livradois Forez s'engage à mobiliser des moyens humains et financiers et à coordonner ses actions avec l'ensemble des acteurs locaux et des partenaires pour répondre aux objectifs suivants :

- Identifier et accompagner les ménages modestes ou très modestes pour réaliser des travaux permettant d'obtenir une amélioration d'au moins 25% de la consommation énergétique théorique de leur logement et leur ouvrant droit notamment à l'aide de l'Anah et à la prime Habiter Mieux,
- Identifier et accompagner les propriétaires bailleurs dans la réalisation de travaux d'économies d'énergie dans leurs logements locatifs avec pour objectif un gain énergétique théorique d'au moins 35% leur ouvrant droit à la prime Habiter Mieux,
- Accélérer l'amélioration thermique du parc de logements privés des 4 secteurs en OPAH-RU et contribuer ainsi aux efforts nationaux de réduction des consommations énergétiques.

Les partenaires à mobiliser dans le cadre du repérage et de l'accompagnement des situations seront :

- Conseil Départemental (Maison des Solidarités – suivi des demandes du Fond Solidarité Logement par des locataires),
- Association Ce-Clerc (suivi des demandes du Fond Solidarité Energie),
- CAF/MSA,
- CIAS,
- Associations de maintien à domicile,
- Caisses de retraite,
- Elus locaux,
- CLIC,
- Organismes tutélaires,
- ADIL - Espace Info Energie,
- ...

### 3.6.2 Objectifs

- 84 logements de propriétaires occupants réalisant des travaux d'économies d'énergie permettant un gain d'au moins 25% sur les consommations énergétiques théoriques
  - o *Dont 20 logements très dégradés entièrement réhabilités avec un volet énergétique fort,*
  - o *Dont 58 logements faisant l'objet d'une rénovation énergétique seule,*
  - o *Dont 6 logements faisant l'objet d'un programme mixte d'adaptation à la perte d'autonomie et de rénovation énergétique pour favoriser le maintien à domicile.*
- 41 logements locatifs dont la rénovation énergétique engendre un gain des consommations énergétiques théoriques d'au moins 35%
  - o *Dont 27 logements très dégradés entièrement réhabilités avec un volet énergétique fort,*
  - o *Dont 7 logements moyennement dégradés entièrement réhabilités avec un volet énergétique fort,*
  - o *Dont 1 logement en petite insalubrité réhabilité avec un volet énergétique fort,*
  - o *Dont 4 logements non dégradés faisant l'objet d'une rénovation énergétique seule,*
  - o *Dont 2 logements en transformation d'usage avec un volet énergétique ambitieux.*
- 10 logements en copropriété dont la rénovation énergétique engendre un gain énergétique théorique d'au moins 35%

Les indicateurs de résultat du volet Energie et précarité énergétique sont :

- Le nombre de dossiers de réhabilitation pour les économies d'énergie et le développement durable,
- Le nombre de kW/hEP/m<sup>2</sup>.an économisés,
- L'évaluation du gain énergétique théorique moyen réalisé pour les propriétaires occupants et de gain énergétique théorique moyen réalisé pour les logements locatifs,
- Le nombre de diagnostics énergétiques réalisés.

### 3.7. Volet travaux pour l'autonomie de la personne dans l'habitat

#### 3.7.1 Descriptif du dispositif

Plus du tiers de la population des 4 communes concernées par l'OPAH RU a plus de 60 ans. De plus, la progression du nombre de personnes âgées sur le territoire et notamment celles des plus de 75 ans (+226 habitants, soit +16%, entre 2010 et 2016), pose la question à la fois de la suffisance d'hébergements adaptés sur le territoire (résidences autonomie, EHPAD) mais aussi du maintien à domicile des ménages qui souhaitent rester chez eux à une période de leur vie où leurs revenus et leur autonomie sont en baisse.

Un des enjeux de l'OPAH RU est donc de réaliser des travaux d'accessibilité pour que les ménages âgés ou en situation de handicap puissent avoir le choix de rester dans leur domicile en centre-bourg, à proximité des services et des commerces. Un travail partenarial sera engagé avec la MDPH, les caisses de retraite, la CAF, le CLIC, la MSA, les élus locaux, le CIAS, les services de maintien à domicile, etc., pour informer les ménages, repérer les situations à traiter, mobiliser des aides techniques (évaluation de la perte d'autonomie, intervention d'un ergothérapeute...) ou des aides financières complémentaires s'il y a lieu.

Les ménages ayant un besoin d'adaptation du logement au handicap ou au vieillissement feront ainsi l'objet d'un accompagnement spécifique en vue de la réalisation des travaux nécessaires. Le programme de travaux préconisé suite à la visite du logement et la rencontre des occupants du logement devra prendre en compte la globalité des besoins liés à la perte d'autonomie de la personne en étant attentif, le cas échéant, à l'évolution possible des pathologies. Les travaux préconisés devront permettre notamment aux personnes de se déplacer, se laver et accéder aux différents équipements du logement.

### 3.7.2 Objectifs

Les besoins d'adaptation des logements à la perte d'autonomie des occupants permettent d'envisager l'objectif suivant :

- 22 logements de propriétaires occupants ou locataires.

Les indicateurs de résultat du volet Autonomie de la personne sont :

- Nombre de dossiers financés au titre de l'adaptation à la perte d'autonomie,
- Typologie des travaux financés.

## 3.8 Volet social

### 3.8.1 Descriptif du dispositif

Toutes les mesures d'ordre social nécessaires seront mises en place dès le début de l'opération afin de s'assurer que les actions urbaines et immobilières menées seront effectivement engagées sans nuire aux résidents du secteur et dans le respect de leur droit d'occupation.

Lorsque les situations le nécessitent, l'accompagnement des personnes s'attachera notamment à :

- La réalisation d'un diagnostic social permettant d'évaluer les besoins et les contraintes (notamment budgétaires) des ménages afin d'assurer des conditions dignes d'habitation,
- La mise en place de mesures de relogement définitif ou d'hébergement temporaire le temps des travaux lorsque cela s'avère nécessaire :
  - o en cas de situation de danger au regard de leur santé ou de leur sécurité,
  - o pour permettre l'exécution de travaux dans des logements par le propriétaire bailleur,
  - o lorsque le logement restera manifestement inadapté, même après travaux (suroccupation lourde, handicap, ...),
  - o pour permettre la réalisation des projets de renouvellement urbain.

Celui-ci pourra se faire en lien étroit avec le maître d'ouvrage (mobilisation de logements intercommunaux ou communaux) et les bailleurs sociaux publics. Par ailleurs, des solutions pourront également être apportées par le biais des logements vacants remis sur le marché dans le cadre de l'OPAH RU.

- La mise en relation avec les services sociaux de proximité (mise en place de mesures d'accompagnement social des ménages en difficulté, demandes FSL et FSE, ...),
- La mobilisation des dispositifs existant dans le PDALPD.

Les actions permettant la mise en œuvre de cet accompagnement sont :

- La mise en place d'un partenariat avec les différents acteurs de l'accompagnement social (Maison des solidarités du Conseil Départemental, CIAS, associations locales, ...)
- La promotion de l'accession sociale à la propriété avec travaux bénéficiant de l'accompagnement de l'OPAH RU,
- L'augmentation et la diversification de l'offre locative conventionnée en centres-bourgs,
- La mise en relation des ménages avec Action Logement Services (garantie Visale, ...),
- L'adaptation des logements à la perte d'autonomie,
- La mise en place d'actions coercitives pour lutter contre les logements indignes.

Par ailleurs, le prestataire du suivi-animation aura une veille sur le repérage des situations les plus fragiles qui nécessiteront d'être présentées et discutées au sein du Comité de suivi Technique et Social. Il s'agira notamment de faire le lien avec les travailleurs sociaux de secteur les plus à même d'apporter une aide immédiate aux ménages et pourra perdurer après la fin de l'opération.

Les ménages pourront bénéficier d'un accompagnement financier pour la réalisation de leurs travaux grâce au partenariat avec la Sacicap Procivis par l'avance de subventions. Une convention entre la Communauté de communes Ambert Livradois Forez et la SACICAP Procivis sera conclue parallèlement à la convention d'OPAH RU pour garantir ce service aux ménages nécessitant une telle intervention.

Enfin, Action Logement Services possède une importante base de données de salariés à la recherche d'un logement locatif qui sera mise au profit de l'OPAH RU et une expertise en matière de sélection de candidats adaptés aux caractéristiques des logements mis en location.

### 3.8.2 Objectifs

Les objectifs du volet social sont :

- 50 logements locatifs conventionnés, dont :
  - o 10 logements locatifs en petite insalubrité ou indécence remis aux normes,
  - o 27 logements locatifs très dégradés ou en insalubrité réhabilités,
- 5 logements de propriétaires occupants en petite insalubrité réhabilités,
- 20 logements de propriétaires occupants très dégradés ou en insalubrité réhabilités,
- 22 logements de propriétaires occupants adaptés à la perte d'autonomie,
- 37 primes pour faciliter la primo-accession pour des futurs propriétaires occupants.

Au-delà de l'atteinte des objectifs quantitatifs de la convention, les indicateurs de résultat du volet Social sont :

- Nombre de relogements temporaires ou définitifs réalisés,
- Nombre de ménages locataires accompagnés dans une médiation avec leurs propriétaires,
- Nombre de situations d'impayés de loyers résolues,
- Nombre de dossiers préfinancés par la SACICAP Procivis et montant financier avancé,
- Nombre, nature et montant d'aides accordées par Action Logement.

## 3.9. Volet patrimonial et environnemental

### 3.9.1 Descriptif du dispositif

Le territoire urbain comme rural présente un patrimoine bâti et un patrimoine paysager vecteurs d'attractivité résidentielle et touristique. La Communauté de communes Ambert Livradois Forez et les 4 communes concernées par l'OPAH RU souhaitent accompagner la mise en valeur de leurs centre-bourgs par le réaménagement de leurs espaces publics et une aide à la réhabilitation des façades privées.

Les projets de réhabilitations sur des immeubles présentant des qualités architecturales ou étant situés dans le SPR d'Ambert ou le périmètre de 500 mètres de protection d'un bâtiment protégé au titre des Monuments historiques seront menés en étroite relation avec les services de l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine :

- Centre bourg d'Ambert : Site patrimonial remarquable avec règlement de ZPPAUP opposable : la consultation de l'UDAP est obligatoire pour tout projet de modification d'un immeuble nu ou bâti. L'Architecte des Bâtiments de France (ABF) instruit la faisabilité du projet sur la base du règlement du Site Patrimonial Remarquable (SPR).
- Centre bourg d'Arlanc : périmètre de protection de 500 mètres autour d'un monument historique : la consultation de l'UDAP est obligatoire pour tout projet de modification d'un immeuble nu ou bâti. L'ABF instruit la faisabilité du projet au regard du porté atteinte au monument historique ou de la cohérence des abords du monument historique dans le cas où il existe une co-visibilité (avis conforme) ou au regard de

l'environnement bâti et des caractéristiques architecturales et patrimoniales du bâtiment s'il n'y a pas co-visibilité (avis simple).

- Centre bourg de Cunlhat : périmètre délimité des abords (ancien périmètre de 500 mètres adapté plus finement au terrain). La consultation de l'UDAP est obligatoire pour tout projet de modification d'un immeuble nu ou bâti dans ce périmètre. L'ABF instruit la faisabilité du projet au regard du porté atteinte au monument historique ou de la cohérence des abords du monument historique (avis conforme).
- Centre bourg de Saint Anthème : hors espace protégé. L'UDAP peut toutefois être consulté pour des projets de restauration pour des bâtiments patrimoniaux dans le cadre de dossier « fondation du patrimoine » monté par le demandeur et la fondation.

L'équipe de suivi animation sera attentive à la qualité des travaux de réhabilitation ainsi qu'à leur conformité. Les conseils techniques devront prendre en compte la nature et les caractéristiques intrinsèques du bâti concerné mais également l'intégration du projet dans son environnement. Les porteurs de projet pourront se servir des chartes architecturales et paysagères existantes « Rénover & Construire » élaborées par le PNR Livradois Forez et s'appuyer sur le CAUE. Pour les projets qui nécessitent une autorisation d'urbanisme (Déclaration préalable de travaux, permis de construire, de démolir), le prestataire vérifiera le dépôt de déclaration préalable, la conformité au regard des plans de prévention des risques et l'avis de l'ABF lors de l'examen des devis.

Dans le domaine environnemental, la collectivité s'est engagée dans plusieurs dispositifs complémentaires :

- Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), qui a pour but de définir un programme d'actions visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES), la vulnérabilité du territoire au changement climatique et encourager les habitants à revoir leurs comportements pour adopter des démarches plus responsables et plus vertueuses dans leur modes de vie.
- La démarche de territoire à énergie positive (TEPOS) dans lequel la collectivité s'engage à développer des actions en faveur du développement durable.

Les rénovations effectuées dans le cadre de la lutte contre l'habitat indigne et la lutte contre la précarité énergétique participent aux objectifs du PCAET et du TEPOS. Dans ce cadre, la Communauté de communes souhaite également promouvoir, par un financement spécifique, le recours aux matériaux biosourcés pour les réhabilitations menées dans son territoire. L'équipe du suivi-animation assurera ainsi une mission de conseil sur ces matériaux et assurera la mobilisation de cette aide spécifique.

### 3.9.2 Objectifs

Les objectifs du volet Patrimonial et Environnemental sont :

- 60 ravalements de façade,
- 125 Réhabilitations de logements présentant un gain théorique d'au moins 25% sur les consommations énergétiques,
- 10 chantiers utilisant des matériaux biosourcés.

Les indicateurs pour le volet Patrimonial et Environnemental sont :

- Nombre de façades ravalées,
- Nombre de logements rénovés au titre des économies d'énergies,
- Nombre de chantier réalisés avec des matériaux biosourcés,
- Nombre de KWh cumac économisés grâce aux réhabilitations,
- Nombre de Kg de CO2 économisés grâce aux réhabilitations.

### **3.10. Volet économique et développement territorial**

#### **3.10.1 Descriptif du dispositif**

L'OPAH RU, par la dynamique qu'elle va créer, va générer un volume de travaux conséquent pour les entreprises locales du bâtiment. Le calibrage du dispositif financier d'OPAH RU permet d'estimer la réalisation de plus de 9 800 000€ HT de travaux dans les 4 centres-anciens concernés. En ce sens des réunions d'information à destination des artisans du bâtiment seront organisées pour qu'ils s'approprient le dispositif et puissent apporter des conseils qualitatifs à leurs clients.

De plus, en favorisant l'installation de nouveaux habitants en centres anciens, cette opération doit permettre le maintien et le développement de l'appareil commercial de proximité.

Par ailleurs, la commune d'Ambert et la communauté de communes Ambert Livradois Forez se sont engagées dans une Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) dont l'OPAH RU formera le volet habitat. Les collectivités, au travers cette convention, souhaitent se doter d'outils et de dispositifs afin de :

- Mettre en œuvre le projet de territoire : renforcer la vocation résidentielle du centre-ville, sa fonction de centralité par la présence de services et de commerces, permettre un accès facile et confortable aux usagers du centre-ville, véhiculer une image dynamique du territoire pour accueillir de nouveaux habitants.
- Appuyer la politique en faveur de la rénovation de l'habitat en centre-ville : apporter une aide fiscale sur les travaux de rénovation immobilière avec pour objectif un parc de logements de meilleure qualité, une amélioration de la qualité énergétique des bâtiments et une amélioration de l'attractivité du centre-ville.
- Faciliter les implantations commerciales et de services en centre-ville : instauration du droit de préemption urbain renforcé et du droit de préemption sur les fonds artisanaux, les fonds de commerces, les baux commerciaux et les terrains faisant l'objet de projets d'aménagement commerciaux.

#### **3.10.2 Objectifs**

Les objectifs du volet économique et commercial sont principalement de :

- Conforter le tissu d'artisans locaux de la filière du bâtiment,
- Valoriser les circuits courts,
- Renforcer l'attractivité touristique et commerciale du territoire.

Les indicateurs de résultats pour le volet économique et commercial seront :

- Montant total de travaux réalisés et en partie financés dans le cadre de l'OPAH RU,
- Origine géographique des artisans ayant réalisé des travaux dans le cadre de l'OPAH RU,
- Nombre de nouvelles installations de commerces,

### **Article 4 – Objectifs quantitatifs de réhabilitation**

#### **4.1 Objectifs quantitatifs globaux de la convention**

Les objectifs globaux sont évalués à 165 logements minimum, répartis comme suit :

- 105 logements occupés par leur propriétaire,
- 50 logements locatifs appartenant à des bailleurs privés,
- 10 logements inclus dans des copropriétés fragiles,
- 60 ravalements de façades.

En complément, la Communauté de communes Ambert Livradois Forez a également pour objectifs :

- 5 création d'espaces extérieurs privatifs
- 10 projets ayant recours à des matériaux biosourcés
- 2 installations de chaudières bois
- 37 primes primo-accession pour de futurs propriétaires occupants
- 20 primes sorties de vacances pour des logements locatifs

Ces financements pourront se cumuler avec des projets financés également par l'Anah.

### Objectifs totaux de réalisation de la convention

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	TOTAL
<b>Logements de propriétaires occupants</b>	0	16	21	25	27	16	105
• dont logements indignes ou très dégradés	0	4	6	6	7	2	25
• dont travaux de lutte contre la précarité énergétique	0	9	11	14	14	10	58
• dont aide pour l'autonomie de la personne	0	3	4	5	6	4	22
<b>Logements de propriétaires bailleurs</b>	0	8	11	13	13	5	50
<b>Logements traités dans le cadre d'aides aux syndicats de copropriétaires</b>	0	0	5	5	0	0	10
<b>Total des logements Habiter Mieux</b>	0	19	31	35	33	16	134
• dont PO	0	13	17	20	22	12	84
• dont PB	0	6	9	10	11	4	40
• dont logements traités dans le cadre d'aides aux SDC	0	0	5	5	0	0	10
<b>Actions d'accompagnement</b>							
Ravalements de façades	0	17	21	22	0	0	60
Création d'espaces extérieurs	0	1	1	1	2	0	5
Utilisation de matériaux biosourcés	0	2	2	2	2	2	10
Installation de chaudière bois ou granulés	0	0	1	0	1	0	2
Prime primo-accession	0	8	10	9	8	2	37
Prime sortie de vacance	0	2	5	6	6	1	20

## Objectifs de réalisation de la convention en secteur ORT (AMBERT)

	2021	2022	2023	2024	2025	TOTAL
<b>Logements de propriétaires occupants</b>	<b>8</b>	<b>10</b>	<b>11</b>	<b>11</b>	<b>6</b>	<b>46</b>
• <i>dont logements indignes ou très dégradés</i>	2	3	3	3	1	12
• <i>dont travaux de lutte contre la précarité énergétique</i>	4	5	6	6	3	24
• <i>dont aide pour l'autonomie de la personne</i>	2	2	2	2	2	10
<b>Logements de propriétaires bailleurs</b>	<b>5</b>	<b>8</b>	<b>9</b>	<b>10</b>	<b>2</b>	<b>34</b>
<b>Logements traités dans le cadre d'aides aux syndicats de copropriétaires</b>	<b>0</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>10</b>
<b>Total des logements Habiter Mieux</b>	<b>10</b>	<b>20</b>	<b>22</b>	<b>17</b>	<b>5</b>	<b>74</b>
• <i>dont PO</i>	6	9	9	9	4	37
• <i>dont PB</i>	4	6	8	8	1	27
• <i>dont logements traités dans le cadre d'aides aux SDC</i>	0	5	5	0	0	10
<b>Actions d'accompagnement</b>						
Ravalements de façades	10	11	12	0	0	33
Création d'espaces extérieurs	0	1	0	1	0	2
Utilisation de matériaux biosourcés	1	1	1	1	0	4
Installation de chaudière bois ou granulés	0	0	0	0	0	0
Prime primo-accession	4	4	4	4	2	18
Prime sortie de vacance	1	3	2	3	1	10

**Objectifs de réalisation de la convention hors secteur ORT (ARLANC – CUNLHAT - ST ANTHEME)**

	2021	2022	2023	2024	2025	TOTAL
<b>Logements de propriétaires occupants</b>	<b>8</b>	<b>11</b>	<b>14</b>	<b>16</b>	<b>10</b>	<b>59</b>
• dont logements indignes ou très dégradés	2	3	3	4	1	13
• dont travaux de lutte contre la précarité énergétique	5	6	8	8	7	34
• dont aide pour l'autonomie de la personne	1	2	3	4	2	12
<b>Logements de propriétaires bailleurs</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>16</b>
<b>Logements traités dans le cadre d'aides aux syndicats de copropriétaires</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Total des logements Habiter Mieux</b>	<b>9</b>	<b>11</b>	<b>13</b>	<b>16</b>	<b>11</b>	<b>60</b>
• dont PO	7	8	11	13	8	47
• dont PB	2	3	2	3	3	13
• dont logements traités dans le cadre d'aides aux SDC	0	0	0	0	0	0
<b>Actions d'accompagnement</b>						
Ravalements de façades	7	10	10	0	0	27
Création d'espaces extérieurs	1	0	1	1	0	3
Utilisation de matériaux biosourcés	1	1	1	1	2	6
Installation de chaudière bois ou granulés	0	1	0	1	0	2
Prime primo-accession	4	6	5	4	0	19
Prime sortie de vacance	1	2	4	3	0	10

## Chapitre IV – Financements de l'opération et engagements complémentaires

### Article 5 – Financements des partenaires de l'opération

#### 5.1. Financements de l'Anah

##### 5.1.1. Règles d'application

Les conditions générales de recevabilité et d'instruction des demandes, ainsi que les modalités de calcul de la subvention applicables à l'opération découlent de la réglementation de l'Anah, c'est à dire du code de la construction et de l'habitation, du règlement général de l'agence, des délibérations du conseil d'administration, des instructions du directeur général, des dispositions inscrites dans le programme d'actions et, le cas échéant, des conventions de gestion passées entre l'Anah et le délégataire de compétence.

Les conditions relatives aux aides de l'Anah et les taux maximum de subvention sont susceptibles de modifications, en fonction des évolutions de la réglementation de l'Anah. Par ailleurs, la subvention n'est pas de droit et l'Anah se réserve l'appréciation de l'intérêt économique, social, technique et environnemental du projet.

##### 5.1.2 Montants prévisionnels

Les montants prévisionnels des autorisations d'engagement de l'Anah pour l'opération sont de 2 203 486 €, selon l'échéancier suivant :

	2021	2022	2023	2024	2025	TOTAL
<b>AE prévisionnelles</b>	<b>375 643 €</b>	<b>481 680 €</b>	<b>552 263 €</b>	<b>540 455 €</b>	<b>253 445 €</b>	<b>2 203 486 €</b>
dont aides aux travaux	291 713 €	389 100 €	453 388 €	442 075 €	174 500 €	1 750 776 €
dont aides aux travaux	260 400 €	338 350 €	394 950 €	387 950 €	147 500 €	1 529 150 €
dont primes Habiter Mieux	31 313 €	50 750 €	58 438 €	54 125 €	27 000 €	221 626 €
dont aides à l'ingénierie	83 930 €	92 580 €	98 875 €	98 380 €	78 945 €	452 710 €
dont Part fixe	34 800 €	39 150 €	41 475 €	40 750 €	32 875 €	189 050 €
dont Part variable	14 130 €	18 430 €	22 400 €	22 630 €	11 070 €	88 660 €
dont MOUS	1   1 450 €	1   1 450 €	2   2 900 €	1   1 450 €	1   1 450 €	6   8 700 €
dont Travaux lourds PO/PB	7   5 880 €	9   7 560 €	10   8 400 €	12   10 080 €	3   2 520 €	41   34 440 €
dont Sécurité Salubrité PO/PB	0   - €	3   900 €	2   600 €	1   300 €	1   300 €	7   2 100 €
dont Energie Habiter Mieux PO/PB	10   5 600 €	12   6 720 €	15   8 400 €	15   8 400 €	10   5 600 €	62   34 720 €
dont Autonomie PO	3   900 €	4   1 200 €	5   1 500 €	6   1 800 €	4   1 200 €	22   6 600 €
dont Moyennement dégradé PB	1   300 €	2   600 €	2   600 €	2   600 €	0   - €	7   2 100 €
dont infractions RDS/décence	1   - €	1   - €	2   - €	2   - €	2   - €	8   - €
dont Transformation d'usage PB	1   - €	0   - €	0   - €	1   - €	0   - €	2   - €
dont HM copro	0   - €	5   - €	5   - €	0   - €	0   - €	10   - €
dont ravalements de façades	17   - €	21   - €	22   - €	0   - €	0   - €	60   - €
dont Ingénierie Chef de projet OPAH RU	35 000 €	35 000 €	35 000 €	35 000 €	35 000 €	175 000 €

L'Anah finance la prestation d'ingénierie de la manière suivante :

- Part fixe = 50% du montant HT total de la prestation
- Part variable = prime forfaitaire :
  - o Travaux lourds pour réhabiliter un logement indigne ou dégradé : 840€ / dossier
  - o Accompagnement social renforcé dans le cas d'un logement indigne ou dégradé : 1 450€ / dossier (non cumulable avec la ligne précédente)
  - o Economies d'énergie Sérénité : 560€ / dossier
  - o Sécurité Salubrité, Autonomie, Réhabilitation d'un logement locatif dégradé : 300€ / dossier

Il n'existe pas de part variable pour les dossiers HM Copro, RSD/décence et les ravalements de façades.

Les montants d'ingénierie ci-dessus n'incluent pas les études de faisabilité, de calibrage et la mobilisation des financements spécifiques (RHI-THIRORI) pour les opérations de renouvellement urbain.

## 5.2. Financements de l'Anah au titre du programme « Habiter Mieux »

### 5.2.1. Règles d'application

Les conditions d'accès et les modalités de mise en œuvre des aides du programme Habiter Mieux sont celles définies par la réglementation de l'Anah et le programme d'action du territoire du Puy-de-Dôme non délégué applicables.

### 5.2.2 Montants prévisionnels

Les montants prévisionnels des autorisations d'engagement du programme Habiter Mieux pour l'opération sont détaillés au point 5.1.2.

## 5.3. Financements de la collectivité maître d'ouvrage

### 5.3.1. Règles d'application

La Communauté de communes Ambert Livradois Forez prend en charge le financement du prestataire qui sera chargé du suivi-animation de l'opération, déduction faite de la subvention Anah pour l'ingénierie.

La Communauté de communes apporte une aide aux propriétaires dans les conditions suivantes :

#### Propriétaires occupants :

- Lutte contre l'habitat indigne et très dégradé : 15% d'un montant maximum de travaux de 50 000€ HT,
- Sécurité et salubrité : 5% d'un montant maximum de travaux de 20 000€ HT,
- Autonomie : 5% d'un montant maximum de travaux de 20 000€ HT,
- Economies d'énergie (dossiers Sérénité) : 5% d'un montant maximum de travaux de 20 000€ HT,
- Primo-accession d'un logement vacant : prime forfaitaire de 2 000€.

#### Projets locatifs :

- Lutte contre l'habitat indigne et très dégradé : 10% d'un montant maximum de travaux de 1000€ HT /m<sup>2</sup> de surface habitable fiscale,
- Petite LHI : 5% d'un montant maximum de travaux de 750€ HT /m<sup>2</sup> de surface habitable fiscale,
- Amélioration d'un logement dégradé : 5% d'un montant maximum de travaux de 750€ HT /m<sup>2</sup> de surface habitable,
- Indécence / RSD : 5% d'un montant maximum de travaux de 750€ HT /m<sup>2</sup> de surface habitable fiscale,
- Economies d'énergie : 5% d'un montant maximum de travaux de 750€ HT /m<sup>2</sup> de surface habitable fiscale,
- Prime sortie de vacance d'un logement : prime forfaitaire de 1 000€.

#### Propriétaires occupants et projets locatifs :

- Ravalement de façade sans isolation extérieure : 10% du montant HT des travaux dans la limite de 15 000€ HT de travaux (cumulable avec une aide Anah),
- Création d'espace extérieur privatif : 15% du montant HT des travaux dans la limite de 10 000€ HT de travaux,
- Installation d'une chaudière bois ou granulés : 5% du montant HT des travaux dans la limite de 10 000€ HT de travaux (cumulable avec une aide Anah),
- Mise en œuvre de matériaux biosourcés pour la réhabilitation d'un logement : 5% du montant HT des travaux dans la limite de 30 000€ HT de travaux (cumulable avec une aide Anah).

Les conditions d'attributions détaillées seront établies dans un règlement spécifique au démarrage de l'opération. Les conditions relatives aux aides communautaires et les taux maximaux de subvention sont susceptibles de modifications, en fonction des évolutions du programme et des réglementations de droit commun.

### 5.3.2 Montants prévisionnels

Les montants prévisionnels des autorisations d'engagement de la Communauté de communes Ambert Livradois Forez pour l'opération sont de 762 898 €, selon l'échéancier suivant :

	2021	2022	2023	2024	2025	TOTAL
<b>AE prévisionnelles</b>	<b>149 278 €</b>	<b>181 312 €</b>	<b>194 903 €</b>	<b>162 072 €</b>	<b>75 333 €</b>	<b>762 898 €</b>
Dont ingénierie (reste à charge + ingénierie aides propres)	7 078 €	11 112 €	10 553 €	2 972 €	783 €	<b>32 498 €</b>
Dont ingénierie (Chef de projet)	35 000 €	35 000 €	35 000 €	35 000 €	35 000 €	<b>175 000 €</b>
Dont aide aux travaux en abondement de l'Anah	84 700 €	105 200 €	120 850 €	95 600 €	31 550 €	<b>437 900 €</b>
Dont aide aux travaux hors abondement de l'Anah	22 500 €	30 000 €	28 500 €	28 500 €	8 000 €	<b>117 500 €</b>

### 5.4. Financements des communes (Ambert, Arlanc, Cunlhat et Saint-Anthème)

Les quatre communes concernées par l'OPAH RU accompagneront les efforts de réhabilitation par une participation financière aux travaux dans le cadre de l'OPAH RU.

#### 5.4.1 Règles d'application

##### Propriétaires occupants :

- Primo-accession d'un logement vacant : Prime forfaitaire de 1 000€.

##### Projets locatifs :

- Prime sortie de vacance d'un logement : Prime forfaitaire de 1 000€

##### Propriétaires occupants et projets locatifs :

- Abondement financier systématique de 5% sur le montant HT des travaux financés par l'Anah, dans la limite de l'enveloppe annuelle définie,
- Ravalement de façade sans isolation extérieure : 20% du montant HT des travaux dans la limite de 15 000€ HT de travaux,
- Création d'espace extérieur privatif : 5% du montant HT des travaux dans la limite de 10 000€ HT de travaux,
- Installation d'une chaudière bois ou granulés : Prime forfaitaire de 500€ (cumulable avec un dossier Anah).

##### Aide au Syndicat de Copropriétaires (SDC) :

La commune d'Ambert, seule concernée par des objectifs Habiter Mieux Copropriété, apporte une aide forfaitaire de 500€ à chaque lot principal d'habitation inclus dans un dossier financé par l'Anah.

## 5.4.2. Montants prévisionnels des communes

Le montant des enveloppes prévisionnelles consacrées par les communes à l'opération est de 429 150 €, selon l'échéancier suivant :

	2021	2022	2023	2024	2025	TOTAL
<b>AE prévisionnelles</b>	<b>85 830 €</b>	<b>429 150 €</b>				
AMBERT	46 610 €	46 610 €	46 610 €	46 610 €	46 610 €	233 050 €
ARLANC	16 570 €	16 570 €	16 570 €	16 570 €	16 570 €	82 850 €
CUNLHAT	15 250 €	15 250 €	15 250 €	15 250 €	15 250 €	76 250 €
SAINT ANTHEME	7 400 €	7 400 €	7 400 €	7 400 €	7 400 €	37 000 €

### Article 6 – Engagements complémentaires avec Action Logement Services

Action Logement Services a pour objectif de faciliter l'accès au logement des salariés. Un partenariat avec l'Anah, formalisé par convention du 15 février 2015, vise à diversifier l'offre locative mobilisable pour les publics d'Action Logement Services, en captant une offre sociale privée pour compléter l'offre de logements conventionnés proposée par les bailleurs sociaux.

L'avenant du 22 juillet 2016 à la convention nationale entre l'ANAH et Action Logement Services vise à renforcer l'offre de produits et services en faveur des salariés, qu'ils soient propriétaires occupants, propriétaires bailleurs ou locataires du secteur privé. Pour les propriétaires bailleurs, ce dispositif allie rénovation du logement et sécurisation de la gestion locative, tout en facilitant l'accès aux logements privés à vocation sociale des salariés disposant de revenus modestes et très modestes.

La convention quinquennale 2018-2022 signée le 16 janvier 2018 entre l'Etat et Action Logement a identifié des priorités fortes en faveur des bailleurs sociaux et des politiques de rénovation urbaine, et notamment :

- Accélérer la production de logements sociaux,
- Consolider le parcours résidentiel et professionnel des salariés,
- Accentuer la lutte contre les fractures territoriales,
- Promouvoir la rénovation énergétique du parc privé.

La convention du 25 avril 2019 relative au Plan d'Investissement Volontaire (PIV) valant avenant à la convention quinquennale 2018-2022 entre l'Etat et Action Logement vient conforter les moyens mobilisés par Action Logement Services dans l'amélioration des conditions de logement des salariés actifs et retraités. Cette convention se traduit par un plan de 9 milliards d'euros se déclinant en 3 axes :

- Améliorer le parc de logements privés (rénovation énergétique, adaptation au vieillissement et lutte contre l'habitat indigne),
- Poursuivre l'effort de production et d'adaptation du parc social et intermédiaire,
- Rapprocher le domicile de l'emploi par le soutien à la mobilité.

L'intégration d'Action Logement Services dans la présente convention confirme la volonté de promouvoir ce partenariat et de décliner localement les objectifs du PIV et le dispositif de réservation qui vise à mettre en relation les propriétaires bailleurs qui conventionnent leur logement dans le cadre de l'Anah (avec ou sans travaux) avec le représentant d'Action Logement Services.

En contrepartie de réservations de logements conventionnés par l'Anah pour les salariés des entreprises privées assujetties à la Participation des employeurs à l'effort de construction (PEEC), l'accord national prévoit un financement complémentaire d'Action Logement Services à l'Anah.

La démarche commune de l'Anah et Action Logement Services pour le fléchage des logements locatifs privés vers les salariés présentés par Action Logement Services se veut incitative. Dans le cadre de la présente OPAH RU, les partenaires s'engagent à favoriser le rapprochement entre l'offre de logements conventionnés avec l'Anah ainsi constituée et les publics d'Action Logement Services. Pour cela, une information sur les prestations proposées par Action Logement Services sera systématiquement donnée aux propriétaires bailleurs par l'opérateur de l'OPAH RU et la délégation locale de l'Anah tiendra à disposition d'Action Logement Services la liste des logements conventionnés.

La Communauté de communes Ambert Livradois Forez s'assure que l'opérateur informe les propriétaires bailleurs et occupants salariés du secteur privé sur les avantages proposés par Action Logement Services. L'opérateur mettra les propriétaires bailleurs en relation avec le correspondant local d'Action Logement Services qui complétera son information et pourra, le cas échéant, réserver le logement au bénéfice de salariés d'entreprises cotisantes.

Pour sa part, Action Logement Services mobilisera ses produits et ses services, dans le respect des textes qui régissent ses interventions :

A destination des propriétaires occupants :

- Aide au financement de travaux d'économies d'énergie pour les salariés du régime privé ou agricole,
- Aide au financement de travaux d'adaptation à la perte d'autonomie, pour les retraités du régime privé ou agricole.

A destination des propriétaires bailleurs :

- L'aide à la recherche de locataires : Action Logement Services, en lien notamment avec les entreprises du territoire, recueille les demandes des salariés à la recherche de logements locatifs et eu égard aux caractéristiques des logements mis en location, dispose d'une expertise pour répondre à ces besoins,
- Des dispositifs gratuits de solvabilisation des locataires et de sécurisation du propriétaire : La Garantie VISALE, les aides Loca-Pass® (avance et garantie), les dispositifs Mobili-Pass® et Mobili-Jeunes®,
- En cas de difficultés ponctuelles liées à une problématique logement, Action Logement apporte une aide personnalisée au locataire présenté par lui dans le cadre du service CIL-PASS ASSISTANCE® : Service d'accueil, de diagnostic et de prise en charge globale de la situation par la mise en place de solutions avec des partenaires et/ou des aides financières d'Action Logement Services,
- Subvention et prêt travaux d'amélioration de la performance énergétique à taux réduit, en complément des aides du programme « Habiter mieux » pour les propriétaires bailleurs salariés des entreprises privées assujetties à la PEEC ou louant à des salariés du secteur privé.

Action Logement s'engage sur les dispositifs présentés, sous réserve des modifications réglementaires qui pourraient intervenir pendant la durée de cette convention.

Dans le cadre de ces engagements réciproques, afin d'optimiser les résultats de ce partenariat et communiquer le plus en amont possible auprès des propriétaires, Action Logement participera aux différentes instances ou groupes de travail et de pilotage.

## Chapitre V – Pilotage, animation et évaluation

### Article 7 – Conduite de l'opération

#### 7.1. Pilotage de l'opération

##### 7.1.1. Mission du maître d'ouvrage

La Communauté de communes Ambert Livradois Forez, maître d'ouvrage, sera chargée de piloter l'opération, de veiller au respect de la convention de programme et à la bonne coordination des différents partenaires. Elle s'assurera de la bonne exécution par le prestataire du suivi-animation. Le Maître d'ouvrage s'assurera également que l'opérateur informe les propriétaires occupants et bailleurs des avantages proposés par Action Logement Services y compris lorsqu'ils ne s'engagent pas dans des travaux et qu'ils sont bien orientés.

##### 7.1.2. Instances de pilotage

Un **Comité de pilotage**, présidé par le Président de la CC Ambert Livradois Forez ou son représentant, sera mis en place et sera composé à minima :

- du Président de la Communauté de communes Ambert Livradois Forez ou son représentant,
- des maires des communes d'Ambert, Arlanc, Cunlhat et Saint-Anthème ou leur représentant,
- de la Préfète du Puy-de-Dôme ou son représentant,
- du Délégué Local de l'Anah dans le département ou son représentant,
- de l'Architecte des Bâtiments de France, chef du Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine ou de son représentant,
- du Président d'Action Logement Services ou son représentant,
- du Président de la SACICAP Procivis ou son représentant,
- du prestataire du suivi-animation.

Ce comité se réunira dès le démarrage de l'OPAH-RU puis au moins une fois par an, à l'initiative de son Président. Il a pour objectif la coordination de l'opération et de l'animation des partenariats. Il est également chargé, au vu des informations fournies par l'équipe opérationnelle sur la base d'un rapport annuel, d'apporter une solution aux difficultés éventuelles qui pourraient apparaître en cours d'opération et/ou d'ajuster l'action.

Un **comité technique** sera en charge de la conduite opérationnelle. Il sera composé, a minima, de l'Anah, de la Communauté de communes Ambert Livradois Forez et du prestataire en charge du suivi-animation. Il pourra être élargi à toute autre institution ou personne qualifiée dans les domaines de l'aménagement, de l'habitat ou de l'urbanisme dont la présence s'avérerait nécessaire. Le Comité Technique se réunira tous les 3 mois afin de suivre les conditions de mise en œuvre de l'OPAH RU.

Un **comité de suivi social** sera mis en place : il permettra d'aborder la situation des ménages en difficulté sociale et des occupants des logements indignes, afin d'engager les mesures nécessaires à l'accompagnement de ces ménages. L'opérateur sera chargé de rendre compte de l'avancement de la mission et d'exposer et de partager les problèmes rencontrés en vue d'un arbitrage collectif et de la prise éventuelle de décision d'intervention contraignante. Il sera composé de membres permanents :

- La Communauté de Communes Ambert Livradois Forez,
- Les communes concernées,
- L'ARS,
- La DDT,
- La CAF,
- Le Conseil Départemental,
- Les partenaires sociaux,
- L'ADIL,
- L'équipe de suivi animation,

Et de membres invités au gré des besoins.

## 7.2. Suivi-animation de l'opération

### 7.2.1. Équipe de suivi-animation

Le maître d'ouvrage a opté pour un suivi-animation réalisé par un prestataire qui sera retenu conformément au Code de la commande publique.

L'équipe de suivi-animation sera composée à minima :

- D'un chef de projet,
- D'un chargé de missions,
- D'un technicien / thermicien,
- D'un conseiller en économie sociale et familiale pour le suivi des ménages,
- D'un expert en copropriété,
- D'un expert en habitat indigne.

Cette équipe sera encadrée par le chef de projet de l'OPAH RU au sein de la maîtrise d'ouvrage. Il pilotera le programme et coordonnera les différentes thématiques d'intervention définies dans la convention. Il sera chargé notamment :

- de mettre en œuvre et de suivre les partenariats financiers,
- de mobiliser et d'animer l'ensemble des partenaires opérationnels et des intervenants de l'opération,
- d'élaborer une stratégie de concertation avec les habitants et de la mettre en œuvre,
- d'élaborer une stratégie de communication et de valorisation du programme et de ses réalisations,
- d'assurer la mise en œuvre des procédures coercitives lorsqu'elles s'avèrent nécessaires,
- d'assurer le suivi des opérations complexes en lien avec l'équipe d'animation et les partenaires,
- d'assurer une fonction d'appui et de conseil auprès des instances décisionnelles du maître d'ouvrage,
- d'assurer le suivi et le bilan du programme et d'organiser l'évaluation du programme »,
- d'assurer la mise en œuvre stratégique des interventions en renouvellement urbain.

### 7.2.2. Contenu des missions de suivi-animation

Les missions qui seront dévolues au prestataire du suivi-animation de l'OPAH RU seront les suivantes :

- Actions d'animation, d'information et de coordination :
  - communication, sensibilisation des propriétaires et des milieux professionnels,
  - accueil du public pour conseiller et informer sur leurs projets et plus globalement sur les enjeux de l'opération,
  - coordination des acteurs,
  - démarche proactive dans le repérage des projets potentiels (bâtis stratégiques, situations sociales fragiles, ...),
  - préparation et animation des comités techniques et des comités de pilotage.
- Diagnostics :
  - diagnostic technique : évaluation de la dégradation, évaluation thermique, diagnostic du logement en vue d'une adaptation à la perte d'autonomie,
  - diagnostic social et juridique,
  - diagnostic de gestion en cas de copropriété,
  - proposition de stratégies et d'outils adaptés.
- Accompagnement sanitaire et social des ménages : accompagnement social ; accompagnement renforcé si nécessaire ; assistance au relogement (temporaire ou définitif).
- Aide à la décision :
  - accompagnement technique, administratif et financier des propriétaires,

- assistance à l'autorité publique.
- Volet spécifique pour les copropriétés :
  - Accompagnement technique :
    - accompagnement et conseil du syndicat de copropriétaires dans l'élaboration d'un projet de travaux cohérent, avec la maîtrise d'œuvre le cas échéant,
    - accompagnement au suivi des travaux
  - Accompagnement social :
    - établissement d'une enquête sociale permettant une analyse socio-économique de la copropriété
    - recensement des copropriétaires pouvant être éligibles à tout type d'aides individuelles et accompagnement au montage de leurs dossiers
  - Accompagnement financier :
    - accompagnement de la copropriété au montage du dossier de subvention, du plan de financement (éco-prêt à taux zéro Habiter Mieux, éco-prêt à taux zéro collectif, préfinancement, tiers financement...) et à l'obtention des financements complémentaires.
    - accompagnement du syndicat de copropriétaires au montage des dossiers de demandes de paiement d'acomptes et de solde des subventions

Le maître d'ouvrage pourra, par l'intermédiaire de son prestataire, solliciter un avis préalable auprès de délégation locale de l'Anah sur la qualification de la fragilité d'une copropriété (éligibilité de la copropriété au programme Habiter Mieux). Cette demande d'avis devra être formalisée par courrier et accompagné de la fiche d'état de la copropriété en précisant l'étiquette énergétique avant travaux, le taux d'impayé (avec annexe comptables justificatives).

L'avis favorable de la délégation ne préjuge pas de l'attribution d'une subvention, mais permet de fixer pendant 24 mois l'éligibilité de la copropriété au moment de cette demande d'avis, même en cas d'évolution à la baisse du taux d'impayé de charge avant le dépôt du dossier.

- Constitution et analyse des indicateurs de résultats pour informer le maître d'ouvrage et le comité de pilotage sur l'état d'avancement de l'opération.

Les demandes de subventions Anah étant désormais dématérialisées, le prestataire devra accompagner les demandeurs dans la constitution de leur dossier via le service en ligne (SEL) et les diverses démarches nécessaires (conseils et explications, recours à un tiers de confiance, mandat électronique).

L'équipe de suivi-animation informera les propriétaires (occupants et bailleurs) des avantages proposés par Action Logement Services y compris lorsqu'ils ne s'engagent pas dans des travaux. Il convient de préciser que l'opérateur informera le propriétaire bailleur des obligations liées au conventionnement avec l'Anah (avec ou sans travaux) et des avantages complémentaires d'Action Logement Services, comme des solutions que peuvent apporter les organismes d'intermédiation locative. L'équipe de suivi-animation mettra le bailleur en relation avec le correspondant local d'Action Logement Services qui complétera son information et pourra le cas échéant réserver le logement au bénéfice de salariés des entreprises cotisantes.

Les missions de suivi-animation de l'opération programmée incluent les missions d'accompagnement définies dans la délibération du Conseil d'administration de l'Anah du 29 novembre 2017 n° 2017 – 35 relatives aux prestations d'ingénierie subventionnables au titre des interventions sur l'habitat privé (article R. 321-15 du CCH et 24 du RGA) et au régime d'aides applicable aux maîtres d'ouvrage de ces prestations (articles R. 321-12 (I, 9°) et R. 321-16 du CCH).

### **7.2.3. Modalités de coordination opérationnelle**

La mise en place de partenariats actifs entre l'équipe de suivi-animation et l'ensemble des intervenants concernés par l'OPAH RU est essentielle, notamment avec :

- Les services compétents des communes et de la communauté de communes,
- Les services instructeurs des différents financeurs,
- Le pôle départemental de lutte contre l'habitat indigne et l'Agence Régionale de Santé (ARS) : pour la mise en place de procédures, notamment coercitives,
- L'ADIL et l'Espace Info Energie : pour ses compétences juridiques et pour promouvoir la prise en compte des économies d'énergie, des éco-matériaux, des énergies renouvelables,
- Les artisans et leurs groupements professionnels, notamment la CAPEB et la FFB : pour sensibiliser les entreprises artisanales du secteur au développement durable et à la préservation de la qualité architecturale,
- L'UDAP 63 : pour le respect des règles architecturales et patrimoniales,
- Le CAUE : pour le respect des règles architecturales et paysagères,
- Les travailleurs sociaux du secteur : afin d'étudier les situations de ménages fragiles,
- Les intervenants sociaux comme le CLIC, le CIAS ou les services d'aide à domicile : pour favoriser le maintien à domicile des personnes âgées,
- Les agences immobilières, les banques, les notaires et Action Logement Services : pour créer des relais d'information auprès des propriétaires ou des futurs acquéreurs et des locataires,
- Action Logement pour ses actions spécifiques.

## **7.3. Évaluation et suivi des actions engagées**

### **7.3.1. Indicateurs de suivi des objectifs**

La présente convention doit permettre d'atteindre les objectifs généraux définis aux articles 3 et 4. Les objectifs seront suivis grâce aux indicateurs de résultats définis pour chaque volet.

### **7.3.2. Bilans et évaluation finale**

Un bilan au moins annuel et un bilan final de l'opération seront réalisés et présentés sous la responsabilité du maître d'ouvrage en comité de pilotage stratégique. Ils seront adressés aux différents partenaires de l'opération.

#### **Bilan annuel**

Le bilan annuel, établi sous la responsabilité du maître d'ouvrage, explicitera des réalisations dans le cadre de l'opération et ouvrira des perspectives pour la bonne continuité du programme. Il sera validé à l'occasion du comité de pilotage annuel.

Il comprendra :

- Les éléments de communication et de repérage mis en œuvre et une évaluation de leur efficacité,
- Les différents éléments d'analyse permettant une appréciation des effets de l'OPAH-RU du point de vue environnemental, social, économique, immobilier...,
- Les difficultés rencontrées au cours de l'année d'animation, les points de blocage, et les propositions pour y remédier,
- Pour les opérations réalisées : localisation, nature et objectif, coût et financement, impact sur le cadre de vie et la vie sociale,
- Pour les opérations en cours : localisation, nature et objectif, état d'avancement du dossier, coût et plan de financement prévisionnels.

En fonction des difficultés rencontrées sur les plans techniques, administratifs et financiers, des mesures seront proposées pour corriger la tendance et atteindre les objectifs fixés par la convention. Elles feront si nécessaire l'objet d'un avenant à la convention.

## **Bilan final**

Sous la responsabilité du maître d'ouvrage, un bilan final du programme devra être présenté au comité de pilotage en fin de mission.

Celui-ci devra notamment :

- Rappeler les objectifs quantitatifs et qualitatifs ; exposer les moyens mis en œuvre pour les atteindre ; présenter les résultats obtenus au regard des objectifs.
- Analyser les difficultés rencontrées (techniques, financières, administratives, juridiques, ...) lors de l'animation sur ses différentes phases : sensibilisation des propriétaires et des locataires et acteurs de l'habitat ; coordination du projet et des acteurs ; problèmes techniques, déroulement des chantiers ; relations entre les maîtres d'ouvrage, les maîtres d'œuvre et les entreprises ; maîtrise des coûts ; dispositifs spécifiques ou innovants...
- Recenser les solutions mises en œuvre, leurs impacts et leurs éventuelles limites.
- Synthétiser l'impact du dispositif sur le secteur de l'habitat, sur les activités économiques et la vie sociale.

Ce document pourra comporter des propositions d'action à mettre en œuvre pour prolonger la dynamique du programme ainsi que des solutions nouvelles à initier.

## **Chapitre VI – Communication**

### **Article 8 - Communication**

Le maître d'ouvrage du programme, les signataires et l'opérateur s'engagent à mettre en œuvre les actions d'information et de communication présentées ci-dessous. Il est ainsi impératif de porter le nom et le logo de l'Agence nationale de l'habitat sur l'ensemble des documents et ce dans le respect de sa charte graphique. Ceci implique les supports d'information de type : dépliants, plaquettes, vitrophanies, site internet ou communication presse portant sur l'OPAH RU.

Le logo de l'Anah en quadrichromie, la mention de son numéro indigo (0 820 15 15 15) et de son site internet anah.fr devront apparaître sur l'ensemble des supports écrits et « on line » dédiés à informer sur le programme au même niveau que les autres financeurs : articles presse municipale, ou presse quotidienne régionale, affichage, site internet, exposition, filmographie, vitrophanie dans le cadre du bureau d'accueil de l'opération notamment.

L'opérateur assurant les missions de suivi-animation indiquera dans tous les supports de communication qu'il élaborera, quels qu'ils soient, l'origine des subventions allouées par l'Anah.

Il reproduira dans ces supports à la fois le logo type, la mention du numéro indigo et du site internet de l'Agence dans le respect de la charte graphique ;

Dans le cadre des OPAH, pour les opérations importantes de travaux, les éventuels supports d'information de chantier (autocollants, bâches, panneaux ...) comporteront la mention « travaux réalisés avec l'aide de l'Anah ».

Le logo du ministère en charge du logement devra également figurer sur tout support de communication diffusé dans le cadre de l'opération de même que celui d'Action Logement.

Lors des réunions d'information destinées à présenter les financements, l'organisme d'animation devra travailler en étroite collaboration avec la délégation locale (ou le cas échéant le délégataire des aides à la pierre) et remettre un dossier qui aura été élaboré avec celle-ci ou celui-ci.

D'une manière générale, les documents de communication devront avoir été réalisés avec la DDT (ou le cas échéant le délégataire des aides à la pierre), qui fournira toutes les indications nécessaires à la rédaction des textes dans le cadre de la politique menée localement : priorités, thématique, enjeux locaux, etc. et validera les informations portées sur l'Anah.

Les documents d'information générale ou technique conçus par l'Agence à destination du public devront être largement diffusés. Il appartient au maître d'ouvrage du programme et à l'opérateur de prendre attache auprès de la direction de la communication de l'Anah afin de disposer en permanence des supports existants : guides pratiques, liste des travaux recevables, dépliants sur les aides, etc.

Par ailleurs, dans le cadre de sa mission d'information et de communication, l'Anah peut être amenée à solliciter l'opérateur en vue de réaliser des reportages journalistiques, photographiques ou filmographiques destinés à nourrir ses publications et sites internet. L'opérateur apportera son concours à ces réalisations pour la mise en valeur du programme. En complément, si les signataires de la convention réalisent eux-mêmes des supports de communication relatifs à l'OPAH RU, ils s'engagent à les faire connaître à la direction de la communication de l'Anah et les mettre à sa disposition, libres de droits.

Enfin, le maître d'ouvrage et l'opérateur assurant les missions de suivi-animation dans le secteur programmé s'engagent à informer la direction de la communication de l'Anah de toute manifestation spécifique consacrée à l'opération afin qu'elle relaie cette information.

Afin de faciliter les échanges, l'ensemble des outils de communications (logos et règles d'usage) sont à disposition sur l'extranet de l'Agence.

## **Chapitre VII – Prise d'effet de la convention, durée, révision, résiliation et prorogation**

### **Article 9 - Durée de la convention**

La présente convention est conclue pour une période de 5 années calendaires. Elle portera ses effets pour les demandes de subvention déposées auprès des services de l'Anah à compter de la date de signature de la présente convention et pour une durée de 5 ans.

### **Article 10 – Révision et/ou résiliation de la convention**

Si l'évolution du contexte budgétaire, de la politique en matière d'habitat, ou de l'opération (analyse des indicateurs de résultat et des consommations de crédits) le nécessite, des ajustements pourront être effectués, par voie d'avenant.

Toute modification des conditions et des modalités d'exécution de la présente convention fera l'objet d'un avenant.

La présente convention pourra être résiliée, par le maître d'ouvrage ou l'Anah, de manière unilatérale et anticipée, à l'expiration d'un délai de 6 mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception à l'ensemble des autres parties. La lettre détaillera les motifs de cette résiliation. L'exercice de la faculté de résiliation ne dispense pas les parties de remplir les obligations contractées jusqu'à la date de prise d'effet de la résiliation.

### **Article 11 – Transmission de la convention**

La convention de programme signée et ses annexes sont transmises aux différents signataires, ainsi qu'au délégué de l'agence dans la région et à l'Anah centrale en version PDF.

Fait en xx exemplaires à xx, le jj/mm/aa

Pour le maître d'ouvrage,  
Le Président d'Ambert Livradois Forez

Pour le délégué local de l'Anah et par délégation  
Le sous-Préfet d'Ambert

M. FORESTIER Daniel

M. LAFON Nicolas

Pour la commune d'Ambert

Pour la commune d'Arlanc

M. GORBINET Guy

M. SAVINEL Jean

Pour la commune de Cunlhat

Pour la commune de Saint-Anthème

Mme FACY Chantal

M. MORISON Georges

Pour la SACICAP,  
Le Président

Pour Action Logement,  
le Directeur Régional Auvergne-Rhône-Alpes

M. BELLARD Jean-Claude

M. BONNET Nicolas

**Annexes :**

**Annexe 1. Périmètres de l'opération et listes des immeubles adressés**

**Annexe 2 : Détail des ilots ciblés en renouvellement urbain**

**Annexe 3. Récapitulatif des aides apportées (à titre indicatif à la date de conclusion de la convention)**

**Annexe 4. Tableau de suivi des objectifs et indicateurs de la convention**

## Annexe 1. Périmètres de l'opération



### Zoom sur l'hypercentre historique du périmètre



### Liste des adresses concernées par l'OPAH RU à Ambert

NUM SECTION	NUM PAR-CELLE	NUM RUE	NOM RUE
AL	0001	2	Avenue des Croves du Mas
AM	0001	2	Avenue Georges Clémenceau
AN	0001	1	Place du Livradois
AZ	0001	2	Boulevard Henri 4
AC	0010		Avenue de la Dore
AD	0010	32	Avenue Georges Clémenceau
AH	0010		
AM	0010	9	Rue du Paradis
AN	0010	10	Avenue des Tuileries
AZ	0010	7	Avenue Emmanuel Chabrier
AL	0100	45	Boulevard de l'Europe
AN	0100	15	Rue des Frères Angeli
BI	0100	6	Avenue du 11 Novembre
AN	0101	17	Rue des Frères Angeli
AZ	0101	14	Rue Michel de l'Hospital
BI	0101	10	Avenue du 11 Novembre
AL	0102	39	Boulevard de l'Europe
AN	0102	19	Rue des Frères Angeli
AM	0102	15	Place du Pontel
AZ	0102	1	rue des Allées
BI	0102	12	Avenue du 11 Novembre
AL	0103	37	Boulevard de l'Europe
AM	0103	17	Place du Pontel
AZ	0103	3	Rue des Allées
BI	0103	14	Avenue du 11 Novembre
AL	0104	35	Boulevard de l'Europe
AM	0104	36	Boulevard de l'Europe
AZ	0104	5	Rue des Allées
BI	0104	16	Avenue du 11 Novembre
AL	0105	33	Boulevard de l'Europe
AM	0105	1	Rue Montgolfier
AZ	0105	7	Rue des Allées
BI	0105	18	Avenue du 11 Novembre
AH	0106	23	Avenue des Croves du Mas
AL	0106	31	Boulevard de l'Europe
AM	0106	38	Boulevard de l'Europe
AZ	0106	9	Rue des Allées
BI	0106	26	Avenue du 11 Novembre
AC	0107	17	Avenue Georges Clémenceau
AH	0107		Avenue des Croves du Mas
AM	0107	9005	Rue du Nord
AZ	0107	23	Rue Saint Joseph
BI	0107	28	Avenue du 11 Novembre
AC	0108	19	Avenue Georges Clémenceau
AM	0108	5 5b	Rue Montgolfier
AZ	0108	25	Rue Saint Joseph
BI	0108		Avenue du 11 Novembre
AC	0109	21	Avenue Georges Clémenceau
AH	0109	23	Avenue des Croves du Mas
AM	0109	7	Rue Montgolfier
AN	0109	5	Impasse de Lyon
AZ	0109	27	Rue Saint Joseph

BI	0109	28b	Avenue du 11 Novembre
AC	0011		Avenue de la Dore
AD	0011	30	Avenue Georges Clémenceau
AL	0011	18	Avenue des Croves du Mas
AM	0011	11	Rue du Paradis
AC	0110	23	Avenue Georges Clémenceau
AH	0110	23	Avenue des Croves du Mas
AL	0110		
AM	0110	9	Rue Montgolfier
AN	0110	3	Impasse de Lyon
AZ	0110	29	Rue Saint Joseph
BI	0110	35 37	Avenue du 11 Novembre
AC	0111	25	Avenue Georges Clémenceau
AM	0111	11	Rue Montgolfier
AN	0111	1	Impasse de Lyon
AZ	0111		Rue Saint Joseph
AC	0112	27	Avenue Georges Clémenceau
AM	0112	13	Rue Montgolfier
AN	0112	6	Impasse de Lyon
AZ	0112	31	Rue Saint Joseph
BI	0112	33	Avenue du 11 Novembre
AH	0113	23	Avenue des Croves du Mas
AM	0113		Boulevard de l'Europe
AN	0113	4	Impasse de Lyon
AZ	0113	33	Rue Saint Joseph
AM	0114	44	Boulevard de l'Europe
AN	0114	2	Impasse de Lyon
AZ	0114	35	Rue Saint Joseph
BI	0114	31	Avenue du 11 Novembre
AH	0115	39	Avenue des Croves du Mas
AM	0115	15	Rue Montgolfier
AN	0115	36	Avenue de Lyon
AZ	0115	37	Rue Saint Joseph
BI	0115	29	Avenue du 11 Novembre
AC	0116	1	Rue Anna Rodier
AM	0116	17	Rue Montgolfier
AZ	0116	39	Rue Saint Joseph
BI	0116	27	Avenue du 11 Novembre
AM	0117	19	Rue Montgolfier
AZ	0117	41	Rue Saint Joseph
BI	0117	25	Avenue du 11 Novembre
AC	0118	41	Avenue Georges Clémenceau
AM	0118	21	Rue Montgolfier
AZ	0118	43	Rue Saint Joseph
BI	0118	23	Avenue du 11 Novembre
AM	0119	1	Place de la Pompe
AZ	0119	45	Rue Saint Joseph
BI	0119	21	Avenue du 11 Novembre
AC	0012		Avenue de la Dore
AH	0012	20	Place Georges Courtial
AL	0012	20	Avenue des Croves du Mas
AM	0012	6	Place Georges Courtial
AN	0012	11	Avenue de Lyon
AC	0120	47	Avenue Georges Clémenceau
AH	0120		

AM	0120	3	Place de la Pompe
AZ	0120	47	Rue Saint Joseph
BI	0120	19	Avenue du 11 Novembre
AC	0121	49	Avenue Georges Clémenceau
AZ	0121	24	Rue Saint Joseph
BI	0121	17	Avenue du 11 Novembre
AC	0122	51	Avenue Georges Clémenceau
AM	0122	7	Place de la Pompe
AZ	0122	28	Rue Saint Joseph
BI	0122	15	Avenue du 11 Novembre
AM	0123	9	Place de la Pompe
AZ	0123	30	Rue Saint Joseph
BI	0123	13	Avenue du 11 Novembre
AC	0124	55	Avenue Georges Clémenceau
AM	0124	11	Place de la Pompe
AZ	0124	32	Rue Saint Joseph
BI	0124	11	Avenue du 11 Novembre
AC	0125	57	Avenue Georges Clémenceau
AM	0125	60	Boulevard de l'Europe
AZ	0125	34	Rue Saint Joseph
BI	0125	9	Avenue du 11 Novembre
AC	0126		Avenue Georges Clémenceau
AH	0126	9012	Avenue des Croves du Mas
AM	0126	24	Rue Montgolfier
AZ	0126	36	Rue Saint Joseph
BI	0126	7	Avenue du 11 Novembre
AC	0127	63	Avenue Georges Clémenceau
AH	0127	9600	Avenue Georges Clémenceau
AM	0127	15	Rue des Ollières
AZ	0127	38	Rue Saint Joseph
BI	0127	5	Avenue du 11 Novembre
AC	0128	35	Avenue Georges Clémenceau
AH	0128		
AM	0128	20	Rue Montgolfier
AM	0129	18	Rue Montgolfier
AZ	0129	42	Rue Saint Joseph
BI	0129	4	Avenue Emmanuel Chabrier
AH	0013	9002	Rue des Recollets
AL	0013	22	Avenue des Croves du Mas
AZ	0013	12	Boulevard Henri 4
AH	0130	37	Avenue des Croves du Mas
AM	0130	9	Rue des Ollières
AZ	0130	44	Rue Saint Joseph
BI	0130	6	Avenue Emmanuel Chabrier
AH	0131		Avenue des Croves du Mas
AM	0131	16	Rue Montgolfier
BI	0131	8	Avenue Emmanuel Chabrier
AM	0132	14	Rue Montgolfier
AZ	0132	48	Rue Saint Joseph
BI	0132	10	Avenue Emmanuel Chabrier
AH	0133		Avenue des Croves du Mas
AM	0133	12	Rue Montgolfier
AZ	0133	50	Rue Saint Joseph
BI	0133	12	Avenue Emmanuel Chabrier
AM	0134	10	Rue Montgolfier

AZ	0134	52	Rue Saint Joseph
BI	0134	14	Avenue Emmanuel Chabrier
AM	0135	5	Rue des Ollières
AZ	0135	54	Rue Saint Joseph
AC	0136		Avenue du Maréchal Foch
AM	0136	1	Rue du Nord
AZ	0136	56	Rue Saint Joseph
BI	0136		Avenue Emmanuel Chabrier
AH	0137		BAYLE
AM	0137	8	Rue Montgolfier
AZ	0137	58	Rue Saint Joseph
BI	0137	18	Avenue Emmanuel Chabrier
AC	0138		Avenue du Maréchal Foch
AM	0138		Rue Montgolfier
AZ	0138	60	Rue Saint Joseph
BI	0138		Avenue Emmanuel Chabrier
AM	0139		Rue Montgolfier
AZ	0139	62	Rue Saint Joseph
BI	0139	20	Avenue Emmanuel Chabrier
AC	0014	14	Avenue de la Dore
AH	0014	9001	Rue des Recollets
AL	0014	24	Avenue des Croves du Mas
AM	0014	1	Rue des Communalistes
AN	0014	17	Avenue de Lyon
AZ	0014		Boulevard henri 4
AC	0140	4	Rue de Chinard
AM	0140	18	Place du Pontel
AZ	0140		Rue Saint Joseph
BI	0140	22	Avenue Emmanuel Chabrier
AC	0141	2	Rue de Chinard
AM	0141	16	Place du Pontel
AZ	0141		Rue Saint Joseph
BI	0141	24	Avenue Emmanuel Chabrier
AH	0142		Avenue des Croves du Mas
AZ	0142		Rue Saint Joseph
AH	0143		Avenue des Croves du Mas
AM	0143	3	Petite place du Pontel
AZ	0143		Rue Saint Joseph
AM	0144	3	Rue des Ollières
AZ	0144	2	Place Notre Dame de Laire
AC	0145	40	Avenue du Maréchal Foch
AH	0145	53	Avenue des Croves du Mas
AM	0145	5	Petite Place du Pontel
AZ	0145		Place Notre Dame de Laire
AC	0146		Avenue du Maréchal Foch
AH	0146		Avenue des Croves du Mas
AM	0146	1	Rue de la Sallerie
AZ	0146		Place Notre Dame de Laire
AH	0147		Avenue des Croves du Mas
AM	0147	2	Rue des Ollières
AZ	0147	4	Place Notre Dame de Laire
AH	0148	37	Avenue des Croves du Mas
AM	0148	2b	Rue des Ollières
AZ	0148	8	Place Notre Dame de Laire
AH	0149	37	Avenue des Croves du Mas

AM	0149	9	Rue de la Sallerie
AZ	0149	6	Place Notre Dame de Laire
AC	0015		Avenue de la Dore
AL	0015		Avenue des Croves du Mas
AN	0015		Avenue de Lyon
AM	0015	3	Rue des Communalistes
AZ	0015		Boulevard Henri 4
AM	0150	4	Rue des Ollières
AZ	0150	10	Place Notre Dame de Laire
AC	0151	32	Avenue de la Dore
AM	0151	11	Rue de la Sallerie
AZ	0151	12	Place Notre Dame de Laire
AC	0152	56	Avenue du Maréchal Foch
AH	0152		BAYLE
AM	0152	13	Rue de la Sallerie
AZ	0152	14	Place Notre Dame de Laire
AC	0153	54	Avenue du Maréchal Foch
AM	0153	15	Rue de la Sallerie
AZ	0153	25	Rue du Midi
AH	0154	28	Avenue Georges Clémenceau
AM	0154		Rue des Ollières
AZ	0154		Rue du Midi
BI	0154	26	Avenue Emmanuel Chabrier
AH	0155	26	Avenue Georges Clémenceau
AM	0155	17	Rue de la Sallerie
AZ	0155	19	Rue du Midi
BI	0155	28	Avenue Emmanuel Chabrier
AC	0156	39	Avenue Georges Clémenceau
AH	0156		Avenue Georges Clémenceau
AM	0156	19	Rue de la Sallerie
AZ	0156	17	Rue du Midi
AH	0157	1	Rue des Recollets
AM	0157	4b	Place de la Pompe
AZ	0157	15	Rue du Midi
AH	0158	1	Rue des Recollets
AM	0158	21	Rue de la Sallerie
AZ	0158	13	Rue du Midi
AC	0159	8	Avenue du Maréchal Foch
AH	0159	1	Rue des Recollets
AM	0159	4	Place de la Pompe
AZ	0159	9	Rue du Midi
AC	0016	8 et 10	Avenue de la Dore
AH	0016		Boulevard de la Portette
AL	0016	2	Avenue de la Gerle
AM	0016	2	Rue des Communalistes
AN	0016	16	Avenue des Tuileries
AZ	0016	16	Boulevard Henri 4
AH	0160	1	Rue des Recollets
AM	0160	4	Place du Livradois
AZ	0160	7	Rue du Midi
AC	0161	6	Avenue du Maréchal Foch
AH	0161	1	Rue des Recollets
AZ	0161	17	Rue de l'Epargne
AH	0162	1	Rue des Recollets
AM	0162	6	Place du Livradois

AZ	0162	15	Rue de l'Epargne
BI	0162	45	Avenue du Maréchal Foch
AH	0163	1	Rue des Recollets
AM	0163		Place de la Pompe
AZ	0163	13	Rue de l'Epargne
AH	0164	1	Rue des Recollets
AZ	0164	11	Rue de l'Epargne
BI	0164	9	Avenue du Maréchal Foch
AH	0165	1	Rue des Recollets
AM	0165	8	Place du Livradois
BI	0165		Boulevard Sully
AH	0166	1	Rue des Recollets
AM	0166	51	Boulevard Henri 4
AZ	0166	7	Rue de l'Epargne
BI	0166	4	Boulevard Sully
AH	0167	3	Avenue de la Gerle
AM	0167	49	Boulevard Henri 4
AZ	0167		Rue de l'Epargne
AH	0168	40	Avenue des Croves du Mas
AM	0168	3	Rue de la Planneterie
AZ	0168	5	Rue du Midi
AH	0169	19	Avenue des Croves du Mas
AM	0169	47	Boulevard Henri 4
AZ	0169	18	Rue de l'Epargne
AC	0017		Les Fayettes
AH	0017		Boulevard de la Portette
AL	0017	4	Avenue de la Gerle
AM	0017	7	Rue des Communalistes
AN	0017	14	Avenue des Tuileries
AZ	0017	18	Boulevard Henri 4
AH	0170	21	Avenue des Croves du Mas
AM	0170	45	Boulevard Henri 4
AZ	0170	16	Rue de l'Epargne
AH	0171		Avenue des Croves du Mas
AL	0171	53	Boulevard de l'Europe
AM	0171	43	Boulevard Henri 4
AZ	0171	14	Rue de l'Epargne
AH	0172		Avenue des Croves du Mas
AL	0172	9003	Impasse des Croves du Mas
AM	0172	2	Rue de la Planneterie
AZ	0172	12	Rue de l'Epargne
AH	0173		Avenue des Croves du Mas
AL	0173		Impasse des Croves du Mas
AM	0173	12	Rue de la Sallerie
AZ	0173	10	Rue de l'Epargne
AC	0174	2b	Impasse Foch
AH	0174	38	Avenue des Croves du Mas
AM	0174	10	Rue de la Sallerie
AC	0175	9012	Impasse Foch
AH	0175		
AM	0175	8	Rue de la Sallerie
AZ	0175	6	Rue de l'Epargne
AC	0176	44	Avenue du Maréchal Foch
AH	0176		Avenue des Croves du Mas
AM	0176	6	Rue de la Sallerie

AZ	0176	4	Rue de l'Epargne
AC	0177	6	Avenue de la Dore
AH	0177		
AM	0177		Rue de la Sallerie
AZ	0177	2	Rue de l'Epargne
AH	0178		Avenue des Croves du Mas
AM	0178		Rue de la Sallerie
AZ	0178	18	Rue Saint Joseph
BI	0178	20	Avenue du 11 Novembre
AC	0179	28	Avenue du Maréchal Foch
AM	0179	5012	Place de l'Hôtel de Ville
AZ	0179	16	Rue Saint Joseph
AH	0018		Avenue des Croves du Mas
AL	0018	6	Avenue de la Gerle
AM	0018	9001	Rue de la Grave
AN	0018	18	Avenue des Tuileries
AZ	0018	2	Rue Saint Joseph
AC	0180	26	Avenue du Maréchal Foch
AZ	0180	14	Rue Saint Joseph
AC	0181	6 t	Avenue de la Dore
AM	0181	9050	Place de l'Hôtel de Ville
AZ	0181	14	Rue Saint Joseph
AC	0182	6	Avenue de la Dore
AM	0182	13	Place de l'Hôtel de Ville
AZ	0182	9001	Rue du Petit Cheix
AM	0183	1	Rue de la Treille
AZ	0183	3	Rue du Petit Cheix
BI	0183	3	Avenue de la Dore
AM	0184	3	Rue de la Treille
AZ	0184		Rue du Petit Cheix
BI	0184	5	Avenue de la Dore
AC	0185	7	Rue de Chinard
AM	0185	2	Petite Place du Pontel
AC	0186		Rue de Chinard
AM	0186	9	Place de l'Hôtel de Ville
AZ	0186	5	Rue du Petit Cheix
AC	0187	32	Avenue de la Dore
AM	0187	11	Place de l'Hôtel de Ville
AZ	0187	7	Rue du Petit Cheix
AH	0188	14	Avenue Georges Clémenceau
AM	0188	7	Place de l'Hôtel de Ville
AZ	0188	9	Rue du Petit Cheix
AH	0189		Avenue Georges Clémenceau
AM	0189	12	Place du Pontel
AZ	0189	9	Rue du Petit Cheix
AC	0019		Les Fayettees
AH	0019	3	Avenue des Croves du Mas
AL	0019	9004	Impasse des Croves du Mas
AM	0019	1	Rue de la Grave
AN	0019	20	Avenue des Tuileries
AZ	0019	4	Rue Saint Joseph
AH	0190	9010	Place Georges Courtial
AM	0190	10	Place du Pontel
AZ	0190	11	Rue du Petit Cheix
BI	0190	19	Avenue de la Dore

AC	0191	2 Z	Rue Vieille du Pont
AH	0191		Rue des Recollet / Avenue G. Clemenceau
AM	0191		Place du Pontel
AZ	0191	13	Rue du Petit Cheix
BI	0191	17	Avenue de la Dore
AC	0192	4	Rue Vieille du Pont
AH	0192	23 B	Avenue des Croves du Mas
AM	0192	6	Place du Pontel
AZ	0192	15	Rue du Petit Cheix
BI	0192	13	Avenue de la Dore
AH	0193		Avenue des Croves du Mas
AM	0193	4	Place du Pontel
AZ	0193	3 3b	Rue du Midi
AH	0194		Avenue des Croves du Mas
AM	0194	2	Place du Pontel
AZ	0194	17	Rue du Petit Cheix
AM	0195	34	Rue de la Fileterie
AM	0196	32	Rue de la Fileterie
AM	0197	30	Rue de la Fileterie
AM	0198	3	Rue de l'Enfer
AM	0199		Rue de l'Enfer
AH	0002		Bayle
AL	0002	4	Avenue des Croves du Mas
AM	0002	3	Place Saint Jean
AN	0002	5	Place du Livradois
AZ	0002	4	Boulevard Henri 4
AH	0020	5	Avenue des Croves du Mas
AL	0020	15	Impasse des Croves du Mas
AM	0020		Rue de la Grave
AN	0020	22	Avenue des Tuileries
AZ	0020		Rue Saint Joseph
AM	0200	4 4b	Petite rue de l'Enfer
AL	0201	3	Boulevard de l'Europe
AM	0201	6	Petite rue de l'Enfer
AH	0202	5097	Chemin du cimetière
AL	0202		Boulevard de l'Europe
AM	0202	5	Rue de l'Enfer
BI	0202		Avenue du Maréchal Foch
AC	0203	9002	Impasse Foch
AH	0203		BAYLE
AM	0203	1	Place de l'Hôtel de Ville
BI	0203	9001	Boulevard Sully
AC	0204	2	Impasse Foch
AM	0205	2	Place de l'Hôtel de Ville
AM	0206	4	Place de l'Hôtel de Ville
AC	0207		Les Fayettees
AH	0207	22	Place Georges Courtial
AM	0207	6	Place de l'Hôtel de Ville
AC	0208		Les Fayettees
AH	0208	22	Place Georges Courtial
AM	0208	35	Boulevard Henri 4
AH	0209	61	Avenue des Croves du Mas
AC	0021	4	Avenue de la Dore
AH	0021	9	Avenue des Croves du Mas

AM	0021	3	Petite Rue de Goye
AN	0021	24	Avenue des Tuileries
AZ	0021		Rue Saint Joseph
AH	0210		Avenue des Croves du Mas
AM	0210	33	Boulevard Henri 4
AZ	0210	18	PLace Notre Dame de Laire
AH	0211		Avenue des Croves du Mas
AM	0211	29	Boulevard Henri 4
AZ	0211	20	Place Notre Dame de Laire
BI	0211		Avenue du Maréchal Foch
AH	0212		Avenue des Croves du Mas
AZ	0212	2	Avenue du Dr Eugène Chassaing
BI	0212	35	Avenue du Maréchal Foch
AM	0213		Rue de l'Enfer
BI	0213		Avenue du Maréchal Foch
BI	0214	35b	Avenue du Maréchal Foch
AH	0215	76	Avenue des Croves du Mas
AM	0215	26	Rue de la Fileterie
BI	0215		Avenue du Maréchal Foch
AH	0216		Avenue des Croves du Mas
AM	0216	24	Rue de la Fileterie
BI	0216		Avenue du Maréchal Foch
AH	0217		Avenue des Croves du Mas
AM	0217	22	Rue de la Fileterie
BI	0217		Avenue du Maréchal Foch
AH	0218		Avenue des Croves du Mas
AM	0218	20	Rue de la Fileterie
BI	0218		Avenue du Maréchal Foch
AH	0219		Avenue des Croves du Mas
AM	0219	18	Rue de la Fileterie
BI	0219		
AC	0022	2	Avenue de la Dore
AH	0022	9016	Avenue des Croves du Mas
AL	0022	9	Boulevard de l'Europe
AN	0022	21	Avenue de Lyon
AZ	0022	6	Rue du Petit Cheix
AH	0220		Avenue des Croves du Mas
BI	0220	7	Avenue de la Dore
AH	0221	20-22	Avenue Georges Clémenceau
AH	0222	22 20	Avenue Georges Clémenceau
AM	0222	14	Rue de la Fileterie
AM	0223		Boulevard Henri 4
BI	0223	53	Avenue du Maréchal Foch
AM	0224	23	Boulevard Henri 4
AM	0225	21	Boulevard Henri 4
AM	0226	12	Rue de la Fileterie
AM	0227	10	Rue de la Fileterie
AM	0228	19	Boulevard Henri 4
BI	0228		Avenue de la Dore
AM	0229		Boulevard Henri 4
BI	0229	9	Avenue de la Dore
AC	0023	58	Avenue du Maréchal Foch
AH	0023	13	Avenue des Croves du Mas
AL	0023	7	Boulevard de l'Europe
AN	0023	9059	Avenue de Lyon

AM	0023	24	Rue du Chicot
AZ	0023	4	Rue du Petit Cheix
BI	0023	15	Avenue de la Dore
AM	0230	13	Boulevard Henri 4
AM	0231	27	Rue de la République
AL	0232	41 43	Boulevard de l'Europe
AM	0232	4	Rue de la Fileterie
AM	0233	6	Rue de la Fileterie
AC	0235	53	Avenue Georges Clémenceau
AM	0235	3	Rue de la Fileterie
AC	0236	53	Avenue Georges Clémenceau
AM	0236	23	Rue de la République
AC	0237	45	Avenue Georges Clémenceau
AM	0237	21	Rue de la République
BI	0237	1	Avenue de la Dore
AC	0238	45 b	Avenue Georges Clémenceau
AM	0239	15	Rue de la République
BI	0239		Avenue du Maréchal Foch
AH	0024	15	Avenue des Croves du Mas
AL	0024	11	Boulevard de l'Europe
AM	0024	18	Rue du Chicot
AN	0024		Avenue des Tuileries
AM	0240	13	Rue de la République
BI	0240		Avenue du Maréchal Foch
AC	0241	9001	Impasse Foch
AM	0241	11	Rue de la République
AC	0242		Impasse Foch
AM	0242	9	Rue de la République
AC	0243	33 b 35	Avenue Georges Clémenceau
AM	0243		Rue du Four
AM	0244		Rue de la Boucherie
AM	0245	3	Rue du Four
AL	0246	16	Avenue des Croves du Mas
AM	0246	6	Rue de la Boucherie
AC	0247	14	Impasse Foch
AL	0247		Avenue des Croves du Mas
AC	0248	14	Impasse Foch
AL	0248	27	Avenue des Tuileries
AM	0248	10	Rue de la Boucherie
BI	0248	3	Avenue du Maréchal Foch
AM	0249	12	Rue de la Boucherie
BI	0249		Avenue du Maréchal Foch
AC	0025	52	Avenue du Maréchal Foch
AH	0025	2	Rue des Recollets
AL	0025		Boulevard de l'Europe
AM	0025	3	Rue de la Grave
AN	0025	26	Avenue des Tuileries
AZ	0025	7	Rue Saint Joseph
AM	0250	11	Rue du Four
BI	0250		Boulevard Sully
AM	0251	13	Rue du Four
BI	0251	16	Boulevard Sully
AM	0252	9001	Rue de la Boucherie
AZ	0252	12	Rue du Petit Cheix
BI	0252	9002	Boulevard Sully

AM	0253	17	Rue du Four
BI	0253	18	Boulevard Sully
AM	0254	19	Rue du Four
BI	0254		Boulevard Sully
AL	0255		Avenue des Tuileries
AN	0255	30	Avenue de Lyon
AZ	0256	12	Rue du Petit Cheix
AM	0257	28	Rue du Château
AZ	0257	10	Rue du Petit Cheix
AM	0258	21	Rue de la Fileterie
AM	0259	32	Rue du Château
AN	0259	24	Avenue de Lyon
AC	0026	50	Avenue du Maréchal Foch
AH	0026	1	Rue des Recollets
AM	0026	16	Rue du Chicot
AN	0026	28	Avenue des Tuileries
AZ	0026	5	Rue Saint Joseph
AM	0260	30	Rue du Château
AN	0260		Rue Blaise Pascal
AM	0261	9020	Place de l'Aitre
AN	0261		Avenue de Lyon
AM	0262		Rue de la Boucherie
BI	0262	22	Boulevard Sully
AM	0263	10	Place de l'Aitre
BI	0263	4	Avenue du 11 Novembre
AM	0264	6	Place de l'Aitre
BI	0264		Avenue de la Gare
AM	0265	4	Place de l'Aitre
BI	0265		Avenue de la Gare
AM	0266	2	Place de l'Aitre
AZ	0266	13	Rue des Jardins
BI	0266		Avenue de la Gare
AZ	0267		Rue des Jardins
BI	0267	16	Avenue Emmanuel Chabrier
AM	0268		Rue de la Boucherie
AZ	0268	9013	Rue de l'Epargne
BI	0268	16	Avenue Emmanuel Chabrier
AM	0269	11	Rue de la Boucherie
AZ	0269	9	Rue de l'Epargne
AC	0027		Impasse Foch
AL	0027	9008	Impasse des croves du Mas
AM	0027	14	Rue du Chicot
AN	0027	30	Avenue des Tuileries
AZ	0027		Rue Saint Joseph
AM	0270		Rue de la Boucherie
AN	0270	3	Avenue de Lyon
AZ	0270	38b	Rue Saint Joseph
AL	0271	13b	Avenue des Tuileries
AM	0271	7	Rue de la Boucherie
AN	0271	5	Avenue de Lyon
AL	0272	13	Avenue des Tuileries
AN	0272		Rue Blaise Pascal
AM	0272		Rue du Château
AL	0273	11	Boulevard de l'Europe
AN	0273	21	Rue Blaise Pascal

AM	0273	4	Rue du Château
AL	0274	11	Boulevard de l'Europe
AN	0274	22	Avenue de Lyon
AM	0274		Rue du Château
AL	0275	11	Boulevard de l'Europe
AM	0275	10	Rue du Château
AN	0275	22	Avenue de Lyon
AL	0276	11	Boulevard de l'Europe
AM	0276	3	Rue de la Boucherie
AM	0277	12	Rue du Château
AM	0279	16	Rue du Château
AC	0028	9017	Impasse Foch
AL	0028		Impasse des Croves du Mas
AM	0028	12	Rue du Chicot
AN	0028	32	Avenue des Tuileries
AZ	0028	20	Boulevard Henri 4
AM	0280		Rue du Château
AM	0281		Rue du Château
AM	0282		Rue du Château
AM	0283	8	Rue du Château
AN	0283	6	Avenue des Tuileries
BI	0283	11	Avenue de la Dore
AM	0284		Rue du Château
BI	0284	11A	Avenue de la Dore
AM	0285	27	Rue du Château
AN	0285	19	Rue Blaise Pascal
AN	0286		Rue Blaise Pascal
AM	0286		
AM	0287	4	Rue du Châtelet
AM	0288	23	Rue du Château
AM	0289	21	Rue du Château
AH	0029	17	Avenue des Croves du Mas
AL	0029	9007	Impasse des Croves du Mas
AM	0029	10	Rue du Chicot
AN	0029		Avenue des Tuileries
AZ	0029		Boulevard Henri 4
AM	0290		
AM	0291	9	Rue du Châtelet
AZ	0291	8T	Rue du Petit Cheix
AM	0292	14	Place Michel Rolle
AZ	0292		Rue des Jardins
AM	0293	7	Rue du Châtelet
AZ	0293	10	Rue des Jardins
AM	0294	3	Rue du Châtelet
BI	0294	32	Avenue du 11 Novembre
AM	0295	8	Place Michel Rolle
BI	0295	30	Avenue du 11 Novembre
AM	0297	17	Rue du Château
AM	0298		Place Michel Rolle
AM	0299	15	Rue du Château
AZ	0299		Rue Saint Joseph
AH	0003		Chemin du Cimetière
AM	0003	1	Rue du Paradis
AZ	0003	6	Boulevard Henri 4
BI	0003	23	Avenue de la Dore

AC	0030	48	Avenue du Maréchal Foch
AL	0030		Avenue des Croves du Mas
AM	0030	1	Rue du Chicot
AN	0030	36	Avenue des Tuileries
AM	0300	13	Rue du Château
AZ	0300	10	Rue Saint Joseph
AM	0301	6	Rue Michel Rolle
AM	0302	11	Rue du Château
AM	0303	9	Rue du Château
AM	0304	7	Rue du Château
BI	0304	3	Avenue du 11 Novembre
AM	0305	10	Rue Saint Michel
BI	0305	1	Avenue du 11 Novembre
AM	0306	8	Rue Saint Michel
BI	0306		Avenue du 11 Novembre
AM	0307	6	Rue Saint Michel
AM	0308	7	Rue Saint Michel
AM	0309	1	Rue Michel Rolle
AZ	0309		Rue du Lavoir
AC	0031	46	Avenue du Maréchal Foch
AL	0031		
AN	0031	38	Avenue des Tuileries
AZ	0031	26	Boulevard Henri 4
AM	0310	9004	Rue Michel Rolle
AZ	0310		Rue du Lavoir
AM	0312		
AZ	0312	9	Avenue Emmanuel Chabrier
AM	0313	5	Rue Saint Michel
AM	0314	3	Rue Saint Michel
AZ	0314	8b	Rue du Petit Cheix
AM	0315	1	Rue des Chazeaux
AZ	0315	8	Rue du Petit Cheix
AM	0316		Rue des Chazeaux
AZ	0316	40	Rue Saint Joseph
AM	0317	7	Rue des Chazeaux
AZ	0317		Rue Saint Joseph
AM	0318		Rue des Chazeaux
AM	0319		Rue des Chazeaux
AZ	0319	8	Rue du Petit Cheix
AH	0032	25	Avenue des Croves du Mas
AL	0032	15	Boulevard de l'Europe
AM	0032	10	Place Georges Courtial
AZ	0032	38	Boulevard Henri 4
AM	0320	9	Rue des Chazeaux
AM	0321		Rue des Chazeaux
AM	0322	19	Rue des Chazeaux
AM	0323	21	Rue des Chazeaux
AM	0324	23	Rue des Chazeaux
AM	0325		Rue des Chazeaux
AM	0326	27	Rue des Chazeaux
AM	0327	29	Rue des Chazeaux
AM	0328	29	Rue du Château
AZ	0328		Rue Saint Joseph
AM	0329	31	Rue du Château
AC	0033	16	Impasse Foch

AH	0033	27	Avenue des Croves du Mas
AL	0033	17	Boulevard de l'Europe
AM	0033	12	Place Georges Courtial
AN	0033	42	Avenue des Tuileries
AZ	0033	30	Boulevard Henri 4
AM	0330	33	Rue du Château
AZ	0330	8b	Rue de l'Epargne
AM	0331	35	Rue du Château
AZ	0331	8	Rue de l'Epargne
AM	0332		Rue de la Fileterie
AM	0333		Rue de la Fileterie
AM	0334	44	Rue de Goye
AM	0335	42	Rue de Goye
AM	0336	40	Rue de Goye
AM	0337	38	Rue de Goye
AM	0338	36	Rue de Goye
AM	0339	34	Rue de Goye
AZ	0339	11	Avenue Emmanuel Chabrier
AC	0034	9010	Impasse Foch
AH	0034		Avenue des Croves du Mas
AL	0034	17 b	Boulevard de l'Europe
AM	0034	3	Rue du Chicot
AN	0034	44	Avenue des Tuileries
AZ	0034	32	Boulevard Henri 4
AM	0340	32	Rue de Goye
AZ	0340		Avenue Emmanuel Chabrier
AM	0341	30	Rue de Goye
AM	0342	30	Rue de Goye
AM	0343	26	Rue de Goye
AM	0344		Rue de Goye
AM	0345	20	Rue de Goye
AZ	0345		
AZ	0346		Rue du Petit Cheix
AZ	0347		Rue Michel de l'Hospital
AM	0348	14	Rue de Goye
AZ	0348	12	Rue Michel de l'Hospital
AM	0349		Rue de Goye
AZ	0349	5	Rue des Jardins
AC	0035		Impasse Foch
AH	0035		Avenue des Croves du Mas
AL	0035	19	Boulevard de l'Europe
AM	0035	5	Rue du Chicot
AN	0035	46	Avenue des Tuileries
AZ	0035	34	Boulevard Henri 4
AM	0350	10	Rue de Goye
AZ	0350		Rue des Jardins
AM	0351	8	Rue de Goye
AM	0353	4	Rue de Goye
AM	0354	2	Rue de Goye
AM	0355	8	Petite Rue de Goye
AM	0356	9002	Rue de l'Ancienne Prison
AM	0357	8	Rue de l'Ancienne Prison
AM	0358	6	Petite Rue de Goye
AM	0359	2	Petite Rue de Goye
AC	0036	9004	Impasse Foch

AL	0036	21	Boulevard de l'Europe
AM	0036	14	Place Georges Courtial
AN	0036	48	Avenue des Tuileries
AZ	0036	5	Rue des Jardins
AM	0360	11 B	Place Saint Jean
AM	0361	6	Rue de l'Ancienne Prison
AM	0362	11	Place Saint Jean
AM	0363	13	Place Saint Jean
AM	0364	15	Place Saint Jean
AM	0365	17	Place Saint Jean
AZ	0365	9	Avenue Emmanuel Chabrier
AM	0366	19	Place Saint Jean
AZ	0366		Avenue Emmanuel Chabrier
AM	0367	21	Place Saint Jean
AZ	0367	10-10b	Boulevard Henri 4
AM	0368	23	Place Saint Jean
AZ	0368	10a 10 b	Boulevard Henri 4
AN	0369	26	Avenue de Lyon
AM	0369		Rue de la République
AZ	0369	1	Rue du Lavoir
AL	0037	21 b	Boulevard de l'Europe
AM	0037	16	Place Georges Courtial
AN	0037	50	Avenue des Tuileries
AZ	0037	38	Boulevard Henri 4
AN	0370	7	Rue des Frères Angeli
AZ	0370	10b	Boulevard Henri 4
AM	0371	5	Rue de la République
AZ	0371	10A	Boulevard Henri 4
AM	0372	5	Rue du Château
AM	0373		Rue du Château
AN	0373	12	Avenue de Lyon
AZ	0373	13	Avenue Emmanuel Chabrier
AM	0374	1	Rue du Château
AN	0374		Avenue de Lyon
AM	0375	1	Place des Minimes
AN	0375		Avenue de Lyon
AM	0376	8	Rue de la République
AN	0376		Avenue de Lyon
AM	0377	04-juin	Rue de la République
AM	0378	20	Place Saint Jean
AN	0378		Avenue des Tuileries
AM	0379	18	Place Saint Jean
AN	0379	32	Avenue des Tuileries
AH	0038		Avenue des Croves du Mas
AL	0038	23	Boulevard de l'Europe
AM	0038	7	Rue du Chicot
AN	0038	62	Avenue des Tuileries
AZ	0038	40	Boulevard Henri 4
AM	0380	14	Place Saint Jean
AN	0380		Avenue des Tuileries
AM	0381	12	Place Saint Jean
AN	0381		Avenue des Tuileries
AM	0382		Rue des Minimes
AZ	0382	16	Place Notre Dame de Laire
AN	0383	50	Avenue des Tuileries

AM	0383	10	Rue de la République
AZ	0383	22b	Avenue du Dr Eugène Chassaing
AM	0384	14	Rue de la République
AN	0384	12	Avenue des Tuileries
AM	0385	16	Rue de la République
AN	0385		Avenue des Tuileries
AZ	0385	16	Rue Michel de l'Hospital
AM	0386	2	Rue de la Barrière
AN	0386		Avenue de Lyon
AZ	0386		Place des Allées
AM	0387	20-18	Rue de la République
AN	0387		Avenue de Lyon
AM	0388	24 - 22 - 22b	Rue de la République
AN	0388	13	Avenue de Lyon
AH	0039		Avenue des Croves du Mas
AL	0039	25	Boulevard de l'Europe
AM	0039	9	Rue du Chicot
AN	0039	64	Avenue des Tuileries
AZ	0039	42	Boulevard Henri 4
AM	0390	28	Rue de la République
AZ	0391	46	Rue Saint Joseph
AM	0392	32	Rue de la République
AZ	0392		Rue Saint Joseph
AM	0393		Rue de la République
AM	0394	32	Rue de la République
AM	0395		Boulevard Henri 4
AM	0396		Boulevard Henri 4
AM	0398	5	Boulevard Henri 4
AM	0399	7	Rue des Confalons
AH	0004	85	Chemin du Cimetière
AL	0004	5	Boulevard de l'Europe
AN	0004	1	Avenue de Lyon
AZ	0004		Boulevard Henri 4
BI	0004	21	Avenue de la Dore
AM	0040		Place Georges Courtial
AN	0040	66	Avenue des Tuileries
AZ	0040		Rue des Jardins
AM	0400	3	Boulevard Henri 4
AM	0401	1	Boulevard Henri 4
AM	0402	9002	Rue des Confalons
AM	0403	10	Rue des Confalons
AM	0404	13	Boulevard Sully
AM	0405	11	Boulevard Sully
AM	0406	8	Rue des Confalons
AM	0407		Rue des Confalons
AM	0408		Boulevard Sully
AM	0409	7	Boulevard Sully
AM	0041	2	Boulevard de la Portette
AN	0041	68	Avenue des Tuileries
AZ	0041		Rue des Jardins
AM	0410	4	Rue des Confalons
AM	0411		Rue des Confalons
AM	0412	5	Boulevard Sully
AM	0414	2	Rue des Confalons
AM	0415	8	Rue de la Barrière

AM	0416	6	Rue de la Barrière
AM	0417	4	Rue de la Barrière
AM	0418	2	Rue Saint Jean
AN	0418		Avenue des Tuileries
AM	0419		Rue Saint Jean
AN	0419	7	Avenue de Lyon
AH	0042	41	Avenue des Croves du Mas
AM	0042	13-nov	Rue du Chicot
AN	0042	72	Avenue des Tuileries
AZ	0042		Rue des Jardins
AM	0420	2	Rue des Minimés
AM	0421	10	Place Saint Jean
AM	0422	8	Place Saint Jean
AM	0423	6	Place Saint Jean
AM	0426		Place Saint Jean
AM	0427		Boulevard de l'Europe
AM	0428	7	Rue des Ollières
AM	0429		Rue de la Boucherie
AH	0043		Avenue des Croves du Mas
AM	0043	15	Rue du Chicot
AN	0043	70b	Avenue des Tuileries
AZ	0043		Rue des Jardins
AM	0430	5-9	Rue des Confalons
AM	0431		Boulevard Henri 4
AN	0431	8	Avenue des Tuileries
AM	0432	30	Rue de la République
AM	0433	7 b	Boulevard Henri 4
AM	0434	4	Rue de l'Enfer
AM	0436	28	Rue de la Fileterie
AM	0437	11	Place du Pontel
AM	0438	11	Place du Pontel
AM	0439	9002	Place du Pontel
AH	0044	9001	Avenue des Croves du Mas
AM	0044	4	Rue de la Portette
AZ	0044		Rue des Jardins
AM	0440		Place du Pontel
AM	0441	26b	Rue de la République
AM	0442	26 - 26 b	Rue de la République
AM	0443	6	Rue de Goye
AM	0444		Rue de Goye
AM	0445		Rue de Goye
AN	0446	43 b	Avenue de Lyon
AM	0446	9003	Place Michel Rolle
AN	0447	45	Avenue de Lyon
AM	0447		Place Michel Rolle
AM	0448		Boulevard Sully
AM	0449	3	Boulevard Sully
AM	0045	17	Rue du Chicot
AN	0045	54	Avenue des Tuileries
AZ	0045	6	Rue des Jardins
AM	0450	2	Place Saint Jean
AM	0451		Place Saint Jean
AM	0452		Rue du Chicot
AM	0453	20-22	Rue du Chicot
AM	0454		Rue de la Planneterie

AM	0455	1	Rue de la Planneterie
AM	0456	28	Boulevard de l'Europe
AM	0457		Boulevard de l'Europe
AM	0458	19	Rue du Château
AM	0459		Place Michel Rolle
AM	0046	19	Rue du Chicot
AN	0046	56	Avenue des Tuileries
AZ	0046	8	Rue des Jardins
AM	0460	19	Rue du Château
AM	0461	25	Rue de Goye
AN	0461		Avenue des Tuileries
AM	0462	20	Boulevard de l'Europe
AN	0462		Avenue des Tuileries
AM	0465	6	Rue du Chicot
AM	0466	8	Rue du Chicot
AN	0467	40	Avenue des Tuileries
AN	0468		Avenue des Tuileries
AM	0047	21	Rue du Chicot
AN	0047	58	Avenue des Tuileries
AM	0470		Rue de la République
AM	0471	3	Rue de la République
AM	0472	8	Place Georges Courtial
AM	0473		Place Georges Courtial
AM	0475	16	Rue du Four
AM	0476		Rue de Goye
AM	0477	18	Rue de Goye
AM	0478	15	Rue de la Fileterie
AM	0479	17	Rue de la Fileterie
AM	0048	10	Rue de la Portette
AN	0048	60	Avenue des Tuileries
AZ	0048	12	Rue Saint Joseph
AM	0480	39	Boulevard Henri 4
AM	0481		Boulevard Henri 4
AM	0482	22	Rue de la Portette
AN	0483	7	Rue Blaise Pascal
AM	0483	33	Rue du Chicot
AM	0484		Rue de Goye
AN	0484	7a	Rue Blaise Pascal
AM	0485	16	Rue de Goye
AM	0486	12	Avenue Georges Clémenceau
AM	0487	7	Rue du Paradis
AM	0488	8	Rue de la Boucherie
AM	0489		Rue de la Boucherie
AC	0049		Impasse Foch
AL	0049		Avenue des Tuileries
AM	0049	23	Rue du Chicot
AZ	0049	11	Rue Saint Joseph
AM	0491	13	Rue de la Fileterie
AM	0492	2	Rue de l'Enfer
AM	0493	2	Rue de l'Enfer
AM	0494	11	Rue de la Fileterie
AM	0496		Rue de la Fileterie
AM	0497		Avenue Georges Clémenceau
AM	0498		Avenue Georges Clémenceau
AM	0499		Avenue Georges Clémenceau

AC	0005	32	Avenue de la Dore
AL	0005	6	Avenue des Croves du Mas
AM	0005		Avenue Georges Clémenceau
AC	0050	9003	Impasse Foch
AM	0050	25	Rue du Chicot
AN	0050	23	Rue du Bezeau
AZ	0050		Rue des Jardins
AM	0500		Rue du Paradis
AM	0501		Rue du Paradis
AM	0502		
AM	0503		Rue de la Fileterie
AM	0504	27	Boulevard Henri 4
AM	0505		
AM	0506		Rue de l'Enfer
AM	0507	6	Rue de l'Enfer
AM	0508	19	Rue de la République
AM	0509	14	Rue du Château
AC	0051	9002	Impasse Foch
AN	0051	23	Rue de Bezeau
AM	0051		Rue de la Portette
AZ	0051		Rue des Jardins
AM	0510	7	Place de l'Aitre
AM	0511		Rue Fontaine de Goye
AN	0511		Avenue des Tuileries
AM	0512		Rue Fontaine de Goye
AN	0512	5	Impasse du Pivert
AM	0513	5	Rue de la Fileterie
AN	0513	1	Avenue de Lyon
AM	0514	14	Rue du Four
AN	0514		Avenue des Tuileries
AM	0515	14	Place du Pontel
AN	0515		Avenue de Lyon
AM	0516		Place du Pontel
AN	0516		Avenue de Lyon
AM	0517		Place du Pontel
AN	0517		Avenue de Lyon
AM	0518		Place du Pontel
AN	0518		Avenue de Lyon
AM	0519		Place du Pontel
AH	0052	63	Avenue des Croves du Mas
AM	0052		Rue de la Portette
AN	0052	25	Avenue de Lyon
AZ	0052	13	Rue Saint Joseph
AM	0520	5	Place de la Pompe
AM	0521	5	Place de la Pompe
AL	0053	83	Avenue des Tuileries
AM	0053	29	Rue du Chicot
AN	0053	23	Avenue de Lyon
AZ	0053	5067	Rue Saint Joseph
AC	0054	42	Avenue du Maréchal Foch
AL	0054	81	Avenue des Tuileries
AM	0054	31	Rue du Chicot
AN	0054	27 -29	Avenue de Lyon
AH	0055	76	Avenue des Croves du Mas
AL	0055		Avenue des Tuileries

AN	0055	31	Avenue de Lyon
AZ	0055	11	Rue des Jardins
AC	0056	38	Avenue du Maréchal Foch
AH	0056	55	Avenue des Croves du Mas
AL	0056	77	Avenue des Tuileries
AM	0056		Boulevard de l'Europe
AN	0056	33	Avenue de Lyon
AZ	0056	9	Rue des Jardins
AC	0057	36 b 36 34	Avenue du Maréchal Foch
AL	0057	75	Avenue des Tuileries
AM	0057	4	Boulevard de l'Europe
AN	0057	37	Avenue de Lyon
AZ	0057	5	Rue des Jardins
BI	0057	19	Avenue de la Gare
AC	0058	32	Avenue du Maréchal Foch
AH	0058	51	Avenue des Croves du Mas
AL	0058	73	Avenue des Tuileries
AM	0058	6	Boulevard de l'Europe
AN	0058	39	Avenue de Lyon
BI	0058	15	Avenue de la Gare
AC	0059	30	Avenue du Maréchal Foch
AH	0059	49	Avenue des Croves du Mas
AL	0059	71	Avenue des Tuileries
AM	0059	8	Boulevard de l'Europe
AN	0059	8	Impasse du Pivert
AZ	0059	3b	Rue des Jardins
BI	0059	11	Avenue de la Gare
AC	0006	34	Avenue de la Dore
AL	0006	8	Avenue des Croves du Mas
AZ	0006	1	Avenue Emmanuel Chabrier
AH	0060	45	Avenue des Croves du Mas
AL	0060	69	Avenue des Tuileries
AM	0060	10	Boulevard de l'Europe
AN	0060		Avenue de Lyon
AZ	0060	1	Rue des Jardins
BI	0060	9	Avenue de la Gare
AC	0061	24	Avenue du Maréchal Foch
AH	0061	70	Avenue des Croves du Mas
AL	0061	67	Avenue des Tuileries
AM	0061	12	Boulevard de l'Europe
AZ	0061	1	Rue des Jardins
BI	0061	7	Avenue de la Gare
AC	0062	22	Avenue du Maréchal Foch
AH	0062	72	Avenue des Croves du Mas
AL	0062		Avenue des Tuileries
AM	0062	14	Boulevard de l'Europe
AN	0062	9062	Avenue de Lyon
AZ	0062	44	Boulevard Henri 4
BI	0062	5	Avenue de la Gare
AC	0063	20	Avenue du Maréchal Foch
AH	0063	74	Avenue des Croves du Mas
AL	0063	63	Avenue des Tuileries
AM	0063	1	Rue de Goye
AN	0063	34	Avenue de Lyon
AZ	0063	46	Boulevard Henri 4

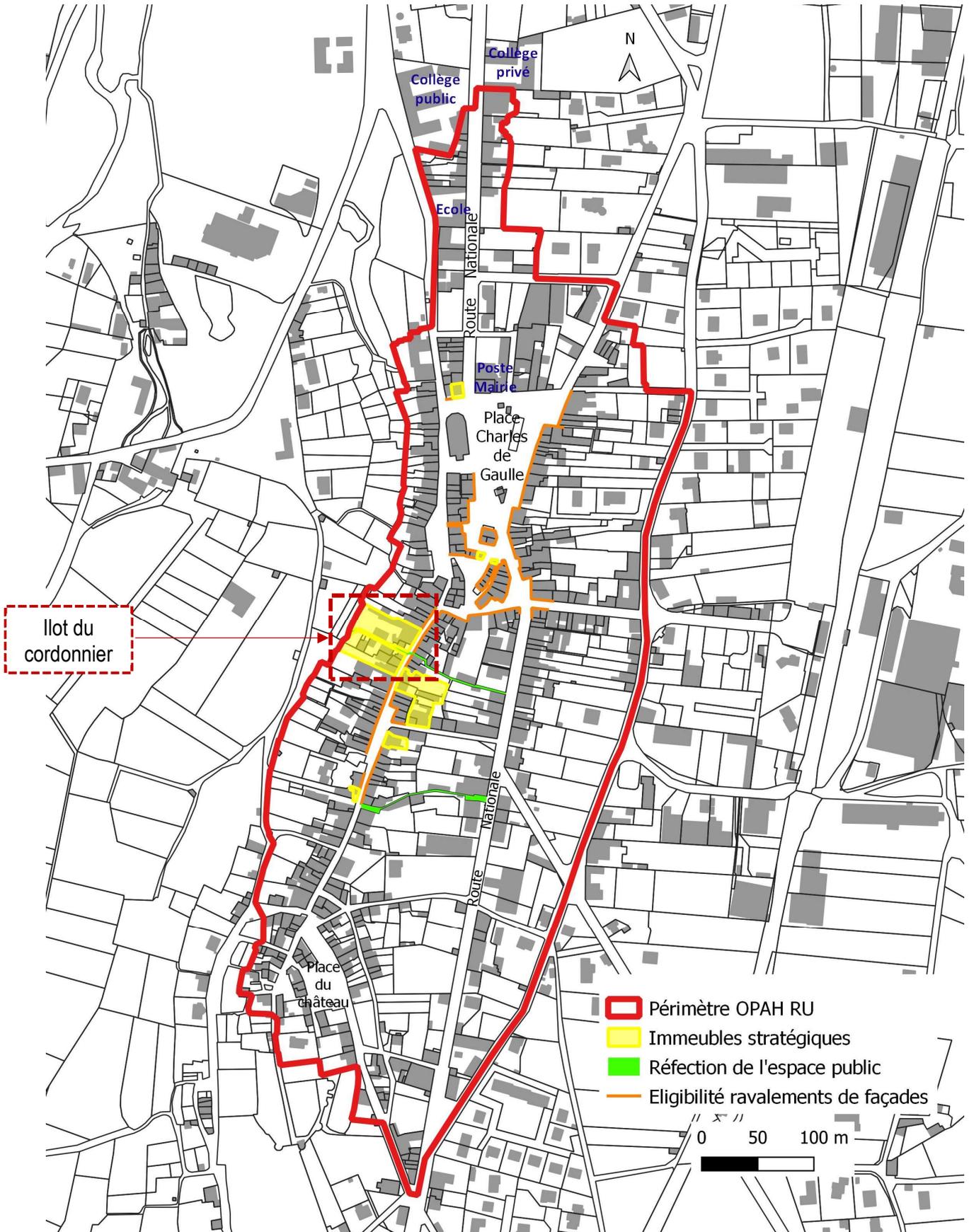
BI	0063	3	Avenue de la Gare
AC	0064		Rue du Chinard
AL	0064	61	Avenue des Tuileries
AM	0064	26	Rue du Chicot
AN	0064	32	Avenue de Lyon
AZ	0064	48	Boulevard Henri 4
BI	0064	1	Avenue de la Gare
AC	0065	13	Rue de Chinard
AH	0065	78	Avenue des Croves du Mas
AL	0065	59	Avenue des Tuileries
AN	0065	28	Avenue de Lyon
AM	0065	7	Rue de Goye
AZ	0065	50	Boulevard Henri 4
AC	0066	18	Avenue du Maréchal Foch
AH	0066	78 B	Avenue des Croves du Mas
AL	0066	57	Avenue des Tuileries
AM	0066	9	Rue de Goye
AZ	0066	17	Rue Saint Joseph
BI	0066	47	Avenue du Maréchal Foch
AC	0067	16	Avenue du Maréchal Foch
AH	0067	80	Avenue des Croves du Mas
AL	0067	55	Avenue des Tuileries
AM	0067	11	Rue de Goye
AN	0067	24b	Avenue de Lyon
AZ	0067	54	Boulevard Henri 4
BI	0067		Avenue du Maréchal Foch
AH	0068	82	Avenue des Croves du Mas
AL	0068	53	Avenue des Tuileries
AM	0068	13	Rue de Goye
AZ	0068	56	Boulevard Henri 4
BI	0068		Avenue du Maréchal Foch
AH	0069	84	Avenue des Croves du Mas
AL	0069		Avenue des Tuileries
AM	0069	15	Rue de Goye
AZ	0069	58	Boulevard Henri 4
BI	0069		Avenue du Maréchal Foch
AC	0007	32	Avenue de la Dore
AH	0007	18	Avenue Georges Clémenceau
AL	0007	0	Avenue des Croves du Mas
AM	0007	8	Avenue Georges Clémenceau
AZ	0007	3	Avenue Emmanuel Chabrier
AC	0070	14	Avenue du Maréchal Foch
AH	0070	86	Avenue des Croves du Mas
AL	0070	49	Avenue des Tuileries
AM	0070	17	Rue de Goye
AZ	0070	6	Rue Michel de l'Hospital
BI	0070	41	Avenue du Maréchal Foch
AC	0071	12	Avenue du Maréchal Foch
AH	0071	88	Avenue des Croves du Mas
AL	0071	47	Avenue des Tuileries
AM	0071	19	Rue de Goye
AN	0071	20	Avenue de Lyon
AZ	0071	8	Rue Michel de l'Hospital
BI	0071	39	Avenue du Maréchal Foch
AC	0072	5	Rue de Chinard

AH	0072	90	Avenue des Croves du Mas
AL	0072	45	Avenue des Tuileries
AM	0072		Rue de Goye
AN	0072	18	Avenue de Lyon
AZ	0072	8b	Rue Michel de l'Hospital
BI	0072	37	Avenue du Maréchal Foch
AL	0073	43	Avenue des Tuileries
AM	0073	23	Rue de Goye
AN	0073	16	Avenue de Lyon
AC	0074	10	Avenue du Maréchal Foch
AL	0074	39	Avenue des Tuileries
AM	0074	16	Boulevard de l'Europe
AZ	0074	17	Rue Saint Joseph
BI	0074	33	Avenue du Maréchal Foch
AL	0075	37	Avenue des Tuileries
AN	0075	12	Avenue de Lyon
AZ	0075	12	Rue des Allées
BI	0075	31	Avenue du Maréchal Foch
AL	0076	35	Avenue des Tuileries
AM	0076	22	Boulevard de l'Europe
AN	0076	10	Avenue de Lyon
AZ	0076	10	Rue des Allées
BI	0076	29	Avenue du Maréchal Foch
AC	0077	4	Avenue du Maréchal Foch
AL	0077	33	Avenue des Tuileries
AM	0077	27	Rue de Goye
AN	0077	8	Avenue de Lyon
AZ	0077	12	Rue Michel de l'Hospital
BI	0077	27	Avenue du Maréchal Foch
AC	0078	2	Avenue du Maréchal Foch
AL	0078	31	Avenue des Tuileries
AM	0078	29	Rue de Goye
AN	0078	6	Avenue de Lyon
AZ	0078		Place des Allées
BI	0078	25	Avenue du Maréchal Foch
AC	0079	3	Avenue Georges Clémenceau
AL	0079	29	Avenue des Tuileries
AM	0079	26	Boulevard de l'Europe
AN	0079	4	Avenue de Lyon
BI	0079	21	Avenue du Maréchal Foch
AC	0008		Avenue de la Dore
AL	0008	12	Avenue des Croves du Mas
AM	0008	10	Avenue Georges Clémenceau
AZ	0008	5	Avenue Emmanuel Chabrier
AL	0080		Avenue des Tuileries
AM	0080		Rue Fontaine de Goye
AN	0080	2	Avenue de Lyon
AZ	0080	9001	Place Charles de Gaulle
BI	0080	19	Avenue du Maréchal Foch
AC	0081		Avenue Georges Clémenceau
AM	0081	2	Rue Fontaine de Goye
AN	0081	1	Rue Blaise Pascal
AZ	0081	10	Rue Blaise Pascal
BI	0081	15	Avenue du Maréchal Foch
AC	0082	9	Avenue Georges Clémenceau

AL	0082	25	Avenue des Tuileries
AM	0082	33	Rue de Goye
AN	0082	3	Rue Blaise Pascal
AZ	0082	9001	PLace Notre Dame de Laire
BI	0082	13	Avenue du Maréchal Foch
AC	0083	11	Avenue Georges Clémenceau
AL	0083	23 b	Avenue des Tuileries
AM	0083	35	Rue de Goye
AN	0083	5	Rue Blaise Pascal
AZ	0083	49	Rue Saint Joseph
BI	0083	11	Avenue du Maréchal Foch
AC	0084	13	Avenue Georges Clémenceau
AH	0084		Avenue des Croves du Mas
AL	0084	23	Avenue des Tuileries
AM	0084	37	Rue de Goye
AZ	0084	38	Rue Michel de l'Hospital
AC	0085	2 bis	Rue Vieille du Pont
AH	0085	64	Avenue des Croves du Mas
AL	0085	21	Avenue des Tuileries
AM	0085	39	Rue de Goye
AN	0085		Rue Blaise Pascal
AZ	0085		Rue Michel de L'Hospital
BI	0085	5	Avenue du Maréchal Foch
AC	0086	2	Rue Vieille du Pont
AH	0086	62	Avenue des Croves du Mas
AL	0086	19	Avenue des Tuileries
AM	0086	43	Rue de Goye
AN	0086		Rue Blaise Pascal
AZ	0086		Rue Saint Joseph
AH	0087	60	Avenue des Croves du Mas
AL	0087	17	Avenue des Tuileries
AM	0087	45	Rue de Goye
AN	0087	13	Rue Blaise Pascal
AZ	0087	34	Rue Michel de L'Hospital
BI	0087	2	Boulevard Sully
AH	0088	58	Avenue des Croves du Mas
AL	0088	15	Avenue des Tuileries
AM	0088	29	Rue de la Fileterie
AN	0088	15	Rue Blaise Pascal
AZ	0088		Rue Michel de l'Hospital
AH	0089	54	Avenue des Croves du Mas
AM	0089	47 b	Rue de Goye
AN	0089		Rue Blaise Pascal
AZ	0089		Rue Michel de l'Hospital
BI	0089	6	Boulevard Sully
AC	0009	28	Avenue de la Dore
AL	0009	14	Avenue des Croves du Mas
AN	0009	9	Avenue de Lyon
AZ	0009		Rue du Lavoir
AL	0090	11	Avenue des Tuileries
AM	0090	1	Place du Pontel
AZ	0090	32	Rue Michel de l'Hospital
BI	0090	8	Boulevard Sully
AH	0091	46	Avenue des Croves du Mas
AL	0091		Avenue des Tuileries

AN	0091	21	Rue Blaise Pascal
AZ	0091	30	Rue Michel de l'Hospital
BI	0091	10	Boulevard Sully
AH	0092	42	Avenue des Croves du Mas
AL	0092		Avenue des Tuileries
AZ	0092	28	Rue Michel de l'Hospital
BI	0092	12	Boulevard Sully
AL	0093	5	Avenue des Tuileries
AM	0093		Boulevard de l'Europe
AN	0093	21b	Rue Blaise Pascal
AZ	0093	26	Rue Michel de l'Hospital
BI	0093		Boulevard Sully
AL	0094	3	Avenue des Tuileries
AN	0094		Rue Blaise Pascal
AZ	0094	24	Rue Michel de l'Hospital
AH	0095		Avenue des Croves du Mas
AM	0095	5	Place du Pontel
AN	0095	3	Rue des Frères Angeli
AZ	0095	22	Rue Michel de l'Hospital
AM	0096	7	Place du Pontel
AN	0096	5	Rue des Frères Angeli
AZ	0096	20	Rue Michel de l'Hospital
AL	0097		Boulevard de l'Europe
AM	0097	32	Boulevard de l'Europe
AZ	0097		Rue Michel de l'Hospital
BI	0097	20	Boulevard Sully
AL	0098	49	Boulevard de l'Europe
AN	0098		Rue des Frères Angeli
AM	0098		Boulevard de l'Europe
AZ	0098		Rue Michel de l'Hospital
AL	0099	47	Boulevard de l'Europe
AM	0099	9	Place du Pontel
AN	0099	13	Rue des Frères Angeli
AZ	0099	20	Rue Michel de l'Hospital
BI	0099	4b	Avenue du 11 Novembre

## Périmètre de l'OPAH RU – ARLANC



### Liste des adresses concernées par l'OPAH RU à Arlanc

secnum	NUM_VOIES	lib
BR 0467		LE CHATEAU
BP 0154		AU BOURG
BP 0155		AU BOURG
BP 0156		AU BOURG
BP 0157		AU BOURG
BP 0160		AU BOURG
BP 0164		AU BOURG
BR 0161		AU BOURG
BR 0173		AU BOURG
BR 0194		AU BOURG
BR 0202		AU BOURG
BR 0205		AU BOURG
BR 0206		AU BOURG
BR 0215		AU BOURG
BR 0217		AU BOURG
BR 0222		AU BOURG
BR 0228		AU BOURG
BR 0232		AU BOURG
BR 0238		AU BOURG
BR 0247		AU BOURG
BR 0261		AU BOURG
BR 0270		AU BOURG
BR 0272		AU BOURG
BR 0283		AU BOURG
BR 0286		AU BOURG
BR 0287		AU BOURG
BR 0289		AU BOURG
BR 0291		AU BOURG
BR 0292		AU BOURG
BR 0304	52	AU BOURG
BR 0309		AU BOURG
BR 0310		AU BOURG
BR 0311		AU BOURG
BR 0325		AU BOURG
BR 0327		AU BOURG
BR 0331		AU BOURG
BR 0332		AU BOURG
BR 0335		AU BOURG
BR 0347		AU BOURG
BR 0348		AU BOURG
BR 0349		AU BOURG
BR 0350		AU BOURG

BR 0351		AU BOURG
BR 0354		AU BOURG
BR 0355		AU BOURG
BR 0356		AU BOURG
BR 0358		AU BOURG
BR 0359		AU BOURG
BR 0361		AU BOURG
BR 0365		AU BOURG
BR 0366		AU BOURG
BR 0367		AU BOURG
BR 0375		AU BOURG
BR 0376		AU BOURG
BR 0613		AU BOURG
BR 0614		AU BOURG
BR 0621		AU BOURG
BR 0625		AU BOURG
BR 0627		AU BOURG
BR 0628		AU BOURG
BR 0633		AU BOURG
BR 0634		AU BOURG
BR 0639		AU BOURG
BR 0642		AU BOURG
BR 0649		AU BOURG
BR 0650		AU BOURG
BR 0697		AU BOURG
BR 0700		AU BOURG
BR 0701		AU BOURG
BR 0707		AU BOURG
BR 0708		AU BOURG
BR 0709		AU BOURG
BR 0710		AU BOURG
BR 0711		AU BOURG
BR 0713		AU BOURG
BR 0714		AU BOURG
BR 0716		AU BOURG
BR 0717		AU BOURG
BR 0720		AU BOURG
BR 0734		AU BOURG
BR 0735		AU BOURG
BS 0106		AU BOURG
BS 0109		AU BOURG
BS 0110		AU BOURG
BS 0111		AU BOURG
BS 0112		AU BOURG

BS 0121		AU BOURG
BS 0124		AU BOURG
BS 0125		AU BOURG
BS 0126		AU BOURG
BS 0127		AU BOURG
BS 0135		AU BOURG
BS 0136		AU BOURG
BS 0141		AU BOURG
BS 0148		AU BOURG
BS 0150		AU BOURG
BS 0151		AU BOURG
BS 0152		AU BOURG
BS 0153		AU BOURG
BS 0158		AU BOURG
BS 0160		AU BOURG
BS 0161		AU BOURG
BS 0163		AU BOURG
BS 0170		AU BOURG
BS 0171		AU BOURG
BS 0172		AU BOURG
BS 0174		AU BOURG
BS 0180		AU BOURG
BS 0181		AU BOURG
BS 0182		AU BOURG
BS 0183		AU BOURG
BS 0184		AU BOURG
BS 0254		AU BOURG
BS 0321		AU BOURG
BS 0360		AU BOURG
BS 0361		AU BOURG
BS 0362		AU BOURG
BS 0371		AU BOURG
BS 0387		AU BOURG
BS 0390		AU BOURG
BS 0391		AU BOURG
BS 0392		AU BOURG
BS 0394		AU BOURG
BS 0445		AU BOURG
BS 0446		AU BOURG
BS 0447		AU BOURG
BS 0448		AU BOURG
BS 0454		AU BOURG
BS 0455		AU BOURG
BS 0456		AU BOURG

BS 0457		AU BOURG
BS 0458		AU BOURG
BS 0459		AU BOURG
BR 0390		HAUT DE LA VILLE
BR 0393		HAUT DE LA VILLE
BR 0677		HAUT DE LA VILLE
BS 0270		HAUT DE LA VILLE
BR 0733		HAUT DE LA VILLE
BR 0675		HAUT DE LA VILLE
BS 0096		HAUT DE LA VILLE
BR 0678		HAUT DE LA VILLE
BR 0421		HAUT DE LA VILLE
BS 0092		HAUT DE LA VILLE
BR 0729		HAUT DE LA VILLE
BR 0400		HAUT DE LA VILLE
BR 0742		HAUT DE LA VILLE
BR 0737		HAUT DE LA VILLE
BS 0097		HAUT DE LA VILLE
BR 0635		HAUT DE LA VILLE
BR 0444		HAUT DE LA VILLE
BR 0433		HAUT DE LA VILLE
BR 0404		HAUT DE LA VILLE
BR 0739		HAUT DE LA VILLE
BR 0395		HAUT DE LA VILLE
BR 0636		HAUT DE LA VILLE
BR 0646		HAUT DE LA VILLE
BR 0407		HAUT DE LA VILLE
BR 0394		HAUT DE LA VILLE
BR 0405		HAUT DE LA VILLE
BR 0728		HAUT DE LA VILLE
BR 0406		HAUT DE LA VILLE
BR 0732		HAUT DE LA VILLE
BS 0093		HAUT DE LA VILLE
BS 0272		HAUT DE LA VILLE
BR 0391		HAUT DE LA VILLE
BR 0674		HAUT DE LA VILLE
BR 0673		HAUT DE LA VILLE
BR 0623		HAUT DE LA VILLE
BR 0676		HAUT DE LA VILLE
BR 0647		HAUT DE LA VILLE
BR 0399	160	HAUT DE LA VILLE
BR 0408		HAUT DE LA VILLE
BR 0743		HAUT DE LA VILLE
BR 0644		HAUT DE LA VILLE

BS 0090		HAUT DE LA VILLE
BR 0397		HAUT DE LA VILLE
BR 0396		HAUT DE LA VILLE
BR 0434		HAUT DE LA VILLE
BR 0738		HAUT DE LA VILLE
BR 0502		LE FORT
BR 0482		LE FORT
BR 0516		LE FORT
BR 0493		LE FORT
BR 0483		LE FORT
BR 0475		LE FORT
BR 0504		LE FORT
BR 0692		LE FORT
BR 0507		LE FORT
BR 0470		LE FORT
BR 0691		LE FORT
BR 0662		LE FORT
BR 0494		LE FORT
BR 0473		LE FORT
BR 0481		LE FORT
BR 0265	134	ROUTE NATIONALE
BR 0372	26	RUE DES NOBLES
BS 0204	6	RUE JEAN VELLAY
BR 0722	23b	RUE DES NOBLES
BR 0749		RUE DES NOBLES
BR 0237	2-4	RUE CHARLES FAUCON
BS 0271	125	ROUTE NATIONALE
BS 0120	97	ROUTE NATIONALE
BS 0218	22	RUE JEAN VELLAY
BR 0419		RUE DU BIGADOUR
BS 0119	99	ROUTE NATIONALE
BS 0165	67	ROUTE NATIONALE
BP 0149	86	ROUTE NATIONALE
BS 0139	14	AVENUE DE LA GARE
BR 0519	3	CHEMIN DE CAPARTEL
BS 0145	79	ROUTE NATIONALE
BS 0156	5	AVENUE DE LA GARE
BR 0370	22	RUE DES NOBLES
BR 0262	126b	ROUTE NATIONALE
BS 0246	40	RUE JEAN VELLAY
BS 0240		RUE JEAN VELLAY
BS 0226	20	ROUTE DE BEURRIERES
BR 0441	9	RUE DU MIDI
BS 0208	8	RUE JEAN VELLAY

BR 0615	2	RUE DU BIGADOUR
BR 0208	8	PLACE CHARLES DE GAULLE
BR 0410	11	RUE TRAVERSIERE
BR 0241	5	PLACE DU MARCHE
BS 0095	119	ROUTE NATIONALE
BR 0723	23	RUE DES NOBLES
BR 0362	16	RUE DES NOBLES
BS 0370		ROUTE NATIONALE
BR 0374	30	RUE DES NOBLES
BR 0648	19	PLACE DU CHATEAU
BR 0517	4	PLACE DU CHATEAU
BR 0435	3	RUE DU LEVANT
BS 0295		RUE DU DOC SABATERIE
BP 0167	4	GRANDE RUE
BR 0629	7	GRANDE RUE
BR 0415	6352	RUE DU BIGADOUR
BR 0369	20 b	RUE DES NOBLES
BR 0218	18	PLACE CHARLES DE GAULLE
BR 0221		PLACE DE VERDUN
BR 0234	116	ROUTE NATIONALE
BR 0192	8	GRANDE RUE
BR 0209	10	PLACE CHARLES DE GAULLE
BR 0414		RUE DU BIGADOUR
BR 0694	15	RUE TRAVERSIERE
BR 0630	98	ROUTE NATIONALE
BR 0672		ROUTE NATIONALE
BR 0479	16	PLACE DU CHATEAU
BS 0155	3	AVENUE DE LA GARE
BR 0196	9	GRANDE RUE
BR 0169	8	PLACE DE VERDUN
BR 0513	1	RUE DU CHATEAU
BR 0219	20	PLACE CHARLES DE GAULLE
BR 0330	146	ROUTE NATIONALE
BR 0248	10	PLACE DU MARCHE
BR 0223	26	PLACE CHARLES DE GAULLE
BR 0191	10	GRANDE RUE
BR 0392		RUE DU BIGADOUR
BS 0189		RUE DU 19 MARS 1962
BS 0101	113	ROUTE NATIONALE
BS 0216	18	RUE JEAN VELLAY
BS 0147	75	ROUTE NATIONALE
BR 0220	22	PLACE CHARLES DE GAULLE
BR 0190	12	GRANDE RUE
BS 0132	85	ROUTE NATIONALE

BR 0323	5b	PLACE ST JOSEPH
BR 0363	18	RUE DES NOBLES
BP 0153	92	ROUTE NATIONALE
BR 0606	14	PLACE DE VERDUN
BR 0233	114	ROUTE NATIONALE
BS 0099	117	ROUTE NATIONALE
BR 0210	17	GRANDE RUE
BS 0201	1	RUE JEAN VELLAY
BR 0373	28	RUE DES NOBLES
BR 0468	10	RUE DU MIDI
BR 0741	164	ROUTE NATIONALE
BR 0211	19	GRANDE RUE
BR 0750	1	RUE CHARLES FAUCON
BR 0401	162	ROUTE NATIONALE
BR 0212	12	PLACE CHARLES DE GAULLE
BR 0620	12 b	PLACE ST JOSEPH
BR 0277	1	PLACE ST JOSEPH
BR 0168	10	PLACE DE VERDUN
BR 0214	21	GRANDE RUE
BS 0157	5b	AVENUE DE LA GARE
BR 0608	16	PLACE DE VERDUN
BR 0271		PLACE ST JOSEPH
BR 0201	108	ROUTE NATIONALE
BR 0329	144	ROUTE NATIONALE
BR 0622	13	PLACE DU CHATEAU
BP 0161	1	RUE DU DOC SABATERIE
BR 0179	22	GRANDE RUE
BR 0521	7	CHEMIN DE CAPARTEL
BR 0740	168	ROUTE NATIONALE
BS 0213	12	RUE JEAN VELLAY
BR 0172	2	PLACE DE VERDUN
BR 0437	5	RUE DU MIDI
BR 0249	23	GRANDE RUE
BS 0134	32	ROUTE DE BEURRIERES
BR 0216	3	PLACE DE VERDUN
BS 0214	16	RUE JEAN VELLAY
BR 0339	7	RUE DES NOBLES
BR 0178	24	GRANDE RUE
BR 0203	4	PLACE CHARLES DE GAULLE
BR 0251	25	GRANDE RUE
BR 0637	4	RUE DU MIDI
BS 0286		RUE DU 19 MARS 1962
BR 0719	1	RUE DES NOBLES
BR 0294	9	RUE CHARLES FAUCON

BR 0230	110	ROUTE NATIONALE
BR 0235	118	ROUTE NATIONALE
BR 0440	6	RUE TRAVERSIERE
BS 0113	1	ROUTE DE DORE L EGLISE
BR 0389	152	ROUTE NATIONALE
BS 0196	7	RUE DE L HOTEL DE VILLE
BR 0385	15	RUE DES NOBLES
BR 0597	26	GRANDE RUE
BP 0163	96	ROUTE NATIONALE
BR 0420	5	PLACE DU CHATEAU
BS 0209	10	RUE JEAN VELLAY
BR 0439	7	RUE DU MIDI
BP 0114	39	ROUTE NATIONALE
BP 0159	3	RUE DU DOC SABATERIE
BS 0194	3	RUE DE L HOTEL DE VILLE
BR 0252	27	GRANDE RUE
BS 0359	30	ROUTE DE BEURRIERES
BR 0476	10	PLACE DU CHATEAU
BR 0643	1	PLACE DU MARCHE
BR 0176	28	GRANDE RUE
BR 0641	3	PLACE DU MARCHE
BS 0230	28	RUE JEAN VELLAY
BS 0146	77	ROUTE NATIONALE
BS 0100	115	ROUTE NATIONALE
BR 0381	21b	RUE DES NOBLES
BS 0215	14	RUE JEAN VELLAY
BS 0245	38	RUE JEAN VELLAY
BR 0295	29	GRANDE RUE
BR 0492	22	RUE DU CHATEAU
BS 0179	55	ROUTE NATIONALE
BR 0274	7	RUE SATURNIN ALLARD
BS 0169	61	ROUTE NATIONALE
BR 0258	122	ROUTE NATIONALE
BR 0337	13	RUE DES NOBLES
BR 0699	2	PLACE ST JOSEPH
BR 0334	150	ROUTE NATIONALE
BS 0178	57	ROUTE NATIONALE
BS 0107	109	ROUTE NATIONALE
BS 0159	28	ROUTE DE BEURRIERES
BR 0268	140	ROUTE NATIONALE
BR 0175	30	GRANDE RUE
BR 0275	3	PLACE ST JOSEPH
BR 0346	7	PLACE ST JOSEPH
BR 0715	14	PLACE ST JOSEPH

BR 0317	6	PLACE ST JOSEPH
BR 0338	9	RUE DES NOBLES
BR 0436	4	RUE TRAVERSIERE
BS 0117	103	ROUTE NATIONALE
BR 0171	4	PLACE DE VERDUN
BR 0293	31	GRANDE RUE
BS 0232	30-32	RUE JEAN VELLAY
BR 0224	28	PLACE CHARLES DE GAULLE
BR 0290	33	GRANDE RUE
BR 0360	14	RUE DES NOBLES
BR 0442	11	RUE DU MIDI
BR 0267	138	ROUTE NATIONALE
BR 0164	36	GRANDE RUE
BR 0378	34b	RUE DES NOBLES
BS 0105	6	ROUTE DE DORE L EGLISE
BS 0122	95	ROUTE NATIONALE
BR 0165	20	PLACE DE VERDUN
BR 0409	9	RUE TRAVERSIERE
BR 0243	32	PLACE CHARLES DE GAULLE
BS 0407		ROUTE DE BEURRIERES
BR 0721	1b	RUE DES NOBLES
BS 0133	83	ROUTE NATIONALE
BS 0211	22	ROUTE DE BEURRIERES
BR 0316	4	PLACE ST JOSEPH
BR 0474	18	PLACE DU CHATEAU
BR 0702	12	PLACE ST JOSEPH
BR 0250	14	PLACE DU MARCHE
BS 0280	107	ROUTE NATIONALE
BR 0730	2	RUE DES NOBLES
BR 0371	24	RUE DES NOBLES
BR 0254	6	RUE CHARLES FAUCON
BR 0253	8	RUE CHARLES FAUCON
BR 0655	37	GRANDE RUE
BS 0235	16	ROUTE DE BEURRIERES
BR 0515	2	RUE DU CHATEAU
BS 0441	2	RUE JEAN VELLAY
BR 0260	126	ROUTE NATIONALE
BR 0668	19	RUE DU MIDI
BS 0094	121	ROUTE NATIONALE
BR 0377	34 34b	RUE DES NOBLES
BR 0448	21	RUE DU MIDI
BR 0671	6	RUE SATURNIN ALLARD
BS 0162		ROUTE DE BEURRIERES
BR 0276	1b	PLACE ST JOSEPH

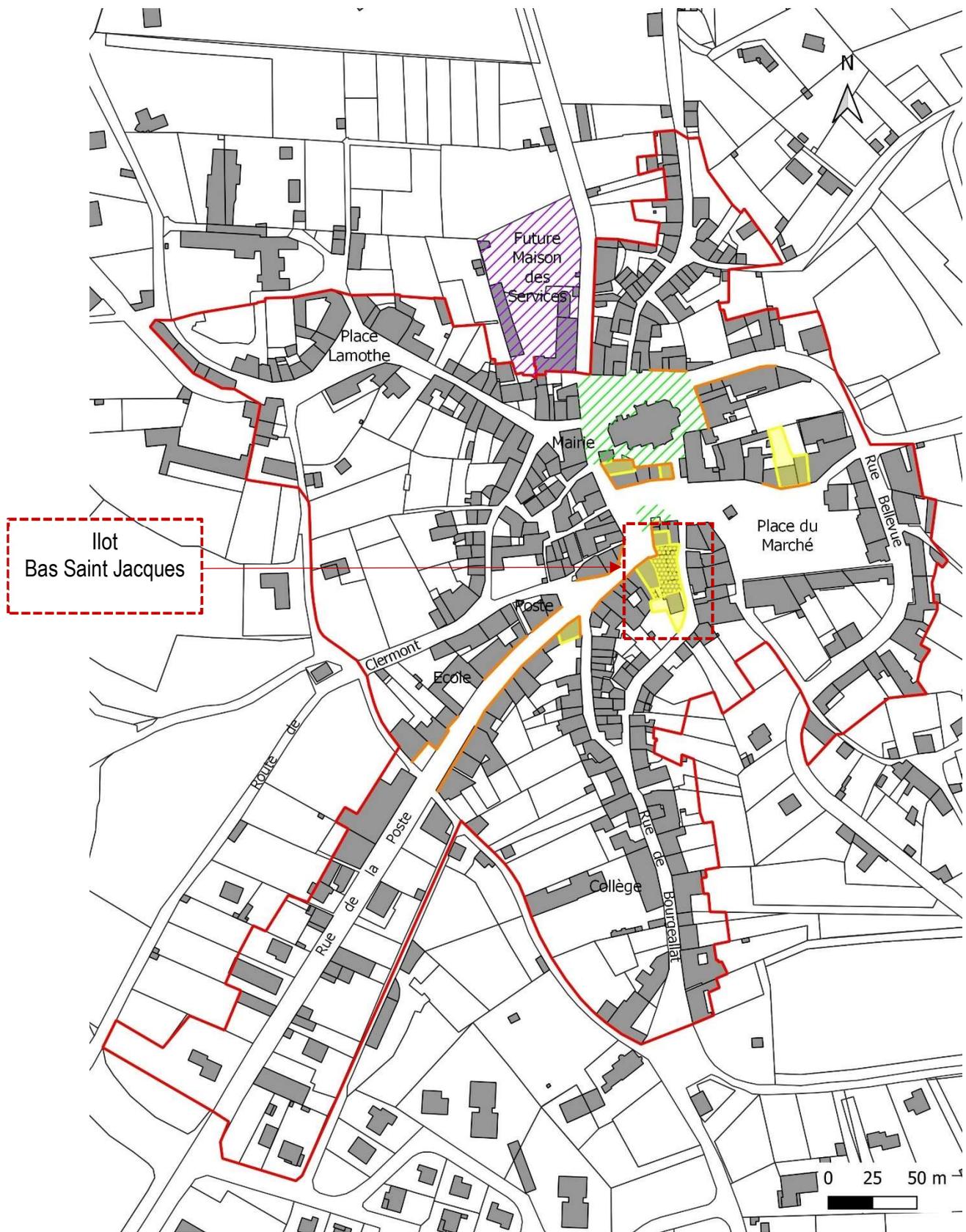
BR 0344	11	PLACE ST JOSEPH
BS 0185	1	RUE DE L HOTEL DE VILLE
BR 0163	38	GRANDE RUE
BR 0656	39	GRANDE RUE
BR 0162	40	GRANDE RUE
BS 0129	89	ROUTE NATIONALE
BS 0168	63b	ROUTE NATIONALE
BS 0237	18	ROUTE DE BEURRIERES
BS 0285	4	RUE DU DOC SABATERIE
BR 0285	41	GRANDE RUE
BR 0518	1	CHEMIN DE CAPARTEL
BR 0512	6	PLACE DU CHATEAU
BR 0379	1	PLACE DU CHATEAU
BR 0225	30	PLACE CHARLES DE GAULLE
BR 0712	14	PLACE ST JOSEPH
BR 0736	168 b	ROUTE NATIONALE
BR 0296	42	GRANDE RUE
BP 0162	94	ROUTE NATIONALE
BR 0318	8	PLACE ST JOSEPH
BR 0416	5	RUE TRAVERSIERE
BR 0284	43	GRANDE RUE
BR 0297	44	GRANDE RUE
BR 0239	9	PLACE DU MARCHE
BR 0229	34	PLACE CHARLES DE GAULLE
BR 0342	3	RUE DES NOBLES
BR 0411	5	RUE TRAVERSIERE
BR 0484	1	IMPASSE DU CHATEAU
BR 0198	102	ROUTE NATIONALE
BS 0131	87	ROUTE NATIONALE
BR 0509	3	PLACE DU CHATEAU
BS 0149	73	ROUTE NATIONALE
BR 0751	1	RUE CHARLES FAUCON
BS 0255	36	ROUTE DE BEURRIERES
BS 0320	111	ROUTE NATIONALE
BR 0480	24	RUE DU CHATEAU
BR 0199	104	ROUTE NATIONALE
BR 0340	7b	RUE DES NOBLES
BR 0501	16	RUE DU CHATEAU
BR 0703	10	PLACE ST JOSEPH
BR 0477	12	PLACE DU CHATEAU
BR 0282	45	GRANDE RUE
BR 0472	2	RUE DU MIDI
BR 0328	12	ROUTE NATIONALE
BR 0298	46	GRANDE RUE

BR 0353	4	RUE DES NOBLES
BR 0302	48	GRANDE RUE
BR 0263	130	ROUTE NATIONALE
BR 0514	4	RUE DU CHATEAU
BS 0098	50	ROUTE DE BEURRIERES
BR 0333	148	ROUTE NATIONALE
BR 0281	49	GRANDE RUE
BS 0137		ROUTE DE BEURRIERES
BR 0384	19	RUE DES NOBLES
BR 0280	51	GRANDE RUE
BR 0511	8	PLACE DU CHATEAU
BS 0143	4	AVENUE DE LA GARE
BS 0217	20	RUE JEAN VELLAY
BR 0503	12b	RUE DU CHATEAU
BR 0303	52	GRANDE RUE
BR 0279	53	GRANDE RUE
BR 0424	11	PLACE DU CHATEAU
BP 0150	88	ROUTE NATIONALE
BP 0146	84	ROUTE NATIONALE
BR 0383	21	RUE DES NOBLES
BS 0154	1	AVENUE DE LA GARE
BR 0167	12	PLACE DE VERDUN
BS 0203		RUE DE L HOTEL DE VILLE
BR 0236	120	ROUTE NATIONALE
BR 0308	54	GRANDE RUE
BS 0393	59	ROUTE NATIONALE
BR 0663	5	CHEMIN DE CAPARTEL
BS 0242	36	RUE JEAN VELLAY
BR 0429	15	PLACE DU CHATEAU
BR 0231	112	ROUTE NATIONALE
BS 0114	105	ROUTE NATIONALE
BR 0278	55	GRANDE RUE
BS 0123		ROUTE NATIONALE
BR 0357	6	RUE DES NOBLES
BR 0305	56	GRANDE RUE
BS 0187	51b	ROUTE NATIONALE
BR 0336	11	RUE DES NOBLES
BR 0306	58	GRANDE RUE
BR 0200	106	ROUTE NATIONALE
BR 0506	6	RUE DU CHATEAU
BS 0260	6	AVENUE DE LA GARE
BR 0307	60	GRANDE RUE
BR 0313	62	GRANDE RUE
BP 0115	37	ROUTE NATIONALE

BR 0640	132	ROUTE NATIONALE
BS 0195	5	RUE DE L HOTEL DE VILLE
BR 0478	14	PLACE DU CHATEAU
BS 0118	101	ROUTE NATIONALE
BR 0256	3	RUE CHARLES FAUCON
BS 0261	8	AVENUE DE LA GARE
BR 0495	18	RUE DU CHATEAU
BS 0144	81	ROUTE NATIONALE
BR 0432	21	RUE DU CHATEAU
BR 0508	10	RUE DU CHATEAU
BR 0259	124	ROUTE NATIONALE
BR 0510	3b	RUE DU CHATEAU
BR 0398	158	ROUTE NATIONALE
BR 0314	64	GRANDE RUE
BR 0341	5	RUE DES NOBLES
BP 0145	80	ROUTE NATIONALE
BS 0164	69	ROUTE NATIONALE
BS 0229	26	RUE JEAN VELLAY
BR 0698	66	GRANDE RUE
BR 0273		RUE SATURNIN ALLARD
BR 0197	100	ROUTE NATIONALE
BS 0167	63	ROUTE NATIONALE
BS 0128	91	ROUTE NATIONALE
BR 0204	2	PLACE CHARLES DE GAULLE
BR 0430	17	PLACE DU CHATEAU
BR 0417	6339	RUE DU BIGADOUR
BS 0140	12	AVENUE DE LA GARE
BS 0388		RUE JEAN VELLAY
BS 0219		PLACE CHARLES DE GAULLE
BS 0130	34	ROUTE DE BEURRIERES
BR 0368	20	RUE DES NOBLES
BS 0323		PLACE CHARLES DE GAULLE
BR 0423	9	PLACE DU CHATEAU
BR 0345	9	PLACE ST JOSEPH
BR 0266	136	ROUTE NATIONALE
BR 0670		RUE SATURNIN ALLARD
BR 0240	7	PLACE DU MARCHE
BS 0103	48	ROUTE DE BEURRIERES
BS 0408		RUE JEAN VELLAY
BP 0148	82	ROUTE NATIONALE
BR 0207	6	PLACE CHARLES DE GAULLE
BR 0418		RUE DU BIGADOUR
BR 0500	14	RUE DU CHATEAU
BR 0696	5	PLACE ST JOSEPH

BR 0638	4b	RUE DU MIDI
BP 0147		GRANDE RUE
BP 0151		GRANDE RUE
BS 0186		SOUS LE TERRAIL
BS 0188		SOUS LE TERRAIL
BS 0190		SOUS LE TERRAIL
BS 0191		SOUS LE TERRAIL
BS 0199		SOUS LE TERRAIL
BS 0200		SOUS LE TERRAIL
BS 0207		SOUS LE TERRAIL
BS 0210		SOUS LE TERRAIL
BS 0212	22	SOUS LE TERRAIL
BS 0220		SOUS LE TERRAIL
BS 0221		SOUS LE TERRAIL
BS 0222		SOUS LE TERRAIL
BS 0223		SOUS LE TERRAIL
BS 0224		SOUS LE TERRAIL
BS 0225		SOUS LE TERRAIL
BS 0227		SOUS LE TERRAIL
BS 0228		SOUS LE TERRAIL
BS 0233		SOUS LE TERRAIL
BS 0236		SOUS LE TERRAIL
BS 0238		SOUS LE TERRAIL
BS 0243		SOUS LE TERRAIL
BS 0244		SOUS LE TERRAIL
BS 0253		SOUS LE TERRAIL
BS 0287		SOUS LE TERRAIL
BS 0294		SOUS LE TERRAIL
BS 0296		SOUS LE TERRAIL
BS 0297		SOUS LE TERRAIL
BS 0298		SOUS LE TERRAIL
BS 0322		SOUS LE TERRAIL
BS 0353		SOUS LE TERRAIL
BS 0442		SOUS LE TERRAIL
BS 0449		SOUS LE TERRAIL
BS 0450		SOUS LE TERRAIL
BS 0451		SOUS LE TERRAIL
BS 0460		SOUS LE TERRAIL
BS 0461		SOUS LE TERRAIL
BS 0462		SOUS LE TERRAIL
BP 0143		CLOS DES RELIGIEUSES
BP 0144		CLOS DES RELIGIEUSES
BP 0152		CLOS DES RELIGIEUSES

### Périmètre de l'OPAH RU – CUNLHAT



### Liste des adresses concernées par l'OPAH RU à Cunlhat

NUM SECTION	NUM PARCELLE	NUM_RUE	NOM_RUE
BK	17	27	Rue d'Enfer
BK	18		Le Bourg
BK	19		Le Bourg
BK	20		Rue d'Enfer
BK	21	19	Rue d'Enfer
BK	22		Le Bourg
BK	23		Le Bourg
BK	24	6	Route de Tours
BK	25		Rue d'Enfer
BK	26	15	Rue d'Enfer
BK	27	13	Rue d'Enfer
BK	28	11	Rue d'Enfer
BK	29	9	Rue d'Enfer
BK	31		Le Bourg
BK	32	7	Rue d'Enfer
BK	33	5	Rue d'Enfer
BK	34	3	Rue d'Enfer
BK	36	5	Place de l'église
BK	50	8	Place Lamothe
BK	51	6	Place Lamothe
BK	52	4	Place Lamothe
BK	53	2	Place Lamothe
BK	54		Le Bourg
BK	58		Le Bourg
BK	59		Le Bourg
BK	60	12	Rue Saint Pierre
BK	61	10	Rue Saint Pierre
BK	62	8	Rue Saint Pierre
BK	63	6	Rue Saint Pierre
BK	64	4	Rue Saint Pierre
BK	65		Rue Saint Pierre
BK	66	2	Rue Saint Pierre
BK	67	3	Place de l'Eglise
BK	68	1	Place de l'Eglise
BK	69	5	Rue Saint Pierre
BK	70	7	Rue Saint Pierre
BK	71	9	Rue Saint Pierre
BK	72	11	Rue Saint Pierre
BK	73	13	Rue Saint Pierre
BK	74	15	Rue Saint Pierre

BK	75	17	Rue Saint Pierre
BK	76	19	Rue Saint Pierre
BK	77		Le Bourg
BK	78	1	Place Lamothe
BK	79	7	Place Lamothe
BK	80		Le Bourg
BK	81		Le Bourg
BK	82		Le Bourg
BK	84		Le Bourg
BK	85		Le Bourg
BK	86		Le Bourg
BK	87		Le Bourg
BK	88	2	Rue Barrot
BK	89	4	Rue Barrot
BK	90	6	Impasse Barrot
BK	91	2	Impasse Barrot
BK	92		Le Bourg
BK	93	4	Impasse Barrot
BK	94		Le Bourg
BK	95		Le Bourg
BK	96	4	Impasse Barrot
BK	98		Le Bourg
BK	99	8	Rue Barrot
BK	100	10	Rue Barrot
BK	101	12	Rue Barrot
BK	102	14	Rue Barrot
BK	103	16	Rue Barrot
BK	104		Le Bourg
BK	105		Rue Barrot
BK	106		Le Bourg
BK	107		Le Bourg
BK	108	18	Rue Barrot
BK	109	18	Rue Barrot
BK	114	4	Rue de la Charmille
BK	115	2	Rue de la Charmille
BK	116	9	Place Lamothe
BK	129	4	Route de Domaize
BK	130	2	Route de Domaize
BK	131	24	Place Lamothe
BK	132		Le Bourg
BK	133	22	Place lamothe
BK	134	20	Place Lamothe
BK	135	18	Place Lamothe
BK	136	16	Place Lamothe

BK	137	14	Place Lamothe
BK	138	12	Place Lamothe
BK	139	10	Place Lamothe
BK	177	31	Rue d'Enfer
BK	178	29	Rue d'Enfer
BK	181	1	Impasse Barrot
BK	182		Le Bourg
BK	184		Le Bourg
BK	186		Route de Tours
BK	187		Route de Tours
BK	189		Le Bourg
BK	191	33	Rue d'Enfer
BK	192		Rue d'Enfer
BK	193	2	Route de Tours
BK	195	1	Rue de la Charmille
BK	196		Le Bourg
BK	197	7	Place de l'Eglise
BK	198	9	Place de l'Eglise
BK	201		Rue Saint Pierre
BK	203		Le Bourg
BK	204		Le Bourg
BK	205		Le Bourg
BK	206	6	Route de Domaize
BK	207	6 bis	Route de Domaize
BL	50		Rue de la Glacière
BL	52	1	Rue de la Glacière
BL	53	20	Rue d'Enfer
BL	54	12	Rue d'Enfer
BL	55	18	Rue d'Enfer
BL	56	16	Rue d'Enfer
BL	57	14	Rue d'Enfer
BL	58	10	Rue d'Enfer
BL	59	8	d'Enfer
BL	60	6	Rue d'Enfer
BL	61	4	Rue d'Enfer
BL	62	11	Place de l'Eglise
BL	63	13	Place de l'Eglise
BL	64	15	Place de l'Eglise
BL	65		Place de l'Eglise
BL	66	17	Place de l'Eglise
BL	67	1	Rue du 8 Mai 1945
BL	68		Le Bourg
BL	69		Le Bourg
BL	70	5	Rue du 8 mai 1945

BL	74	7	Rue du 8 mai 1945
BL	118		Le Bourg
BL	126	22	Rue d'Enfer
BL	152	3	Rue de la Glacière
BL	153	5	Rue de la Glacière
BL	154		Rue de la Glacière
BM	1	9011	Place de l'Eglise
BM	2	2	Rue du 8 Mai 1945
BM	3	10	Place de l'Eglise
BM	4		Le Bourg
BM	5	4	Rue du 8 Mai 1945
BM	6	6	Rue du 8 Mai 1945
BM	8	8	Place de l'Eglise
BM	9	11	Place du Marché
BM	10	9	Place du Marché
BM	11	13	Place du Marché
BM	12	15	Place du Marché
BM	13	17	Place du Marché
BM	14	19	Place du Marché
BM	17	2	Rue de Bellevue
BM	18		Rue de Bellevue
BM	19		Rue de Bellevue
BM	20	3	Rue de Bellevue
BM	27	5	Rue de Bellevue
BM	32	7	Rue de Bellevue
BM	33	9	Rue de Bellevue
BM	41	11	Rue de Bellevue
BM	42		Rue de Bellevue
BM	43	13	Rue de Bellevue
BM	44	1	Route de la Chapelle
BM	141		Le Bourg
BM	142	17	Rue de Bourgeallat
BM	148	13	Rue de Bourgeallat
BM	155	11	Rue de Bourgeallat
BM	156	9	Rue de Bourgeallat
BM	157	5	Rue de Bourgeallat
BM	159	15	Rue Saint Jacques
BM	165		Rue Saint Jacques
BM	166	13	Rue Saint Jacques
BM	167		Rue Saint Jacques
BM	168		Le Bourg
BM	170		Le Bourg
BM	172	7	Rue Saint Jacques
BM	173		Le Bourg

BM	174	5	Rue Saint Jacques
BM	176	2	Rue du 12 Juillet 1998
BM	179	12	Place du Marché
BM	180	8	Place du Marché
BM	181	10	Place du Marché
BM	184	14	Place du Marché
BM	187		Le Bourg
BM	188		Rue de Bellevue
BM	189	18	Place du Marché
BM	190	6	Rue de Bellevue
BM	198		Le Bourg
BM	200		Le Bourg
BM	201		Le Bourg
BM	213	7	Rue de Bourgeallat
BM	214		Rue de Bourgeallat
BM	215		Le Bourg
BM	216		Le Bourg
BM	218		Le Bourg
BM	219		Le Bourg
BM	220	8	Rue du 8 Mai 1945
BM	233	1	Rue Saint Jacques
BM	234		Place du Marché
BM	247		Le Bourg
BM	248	11	Rue Saint Jacques
BM	266		Le Bourg
BM	267	15	Rue de Bourgeallat
BM	271		Le Bourg
BM	276	1	Rue de Bourgeallat
BM	277	3	Rue de Bourgeallat
BM	284	16	Place du Marché
BM	285	8	Rue de Bellevue
BM	294	1	Rue de Bellevue
BM	307	3	Rue Saint Jacques
BM	308	3	Rue Saint Jacques
BM	309		Le Bourg
BM	310		Le Bourg
BM	325		Le Bourg
BM	326		Le Bourg
BM	327		Le Bourg
BM	328	6	Rue de Bellevue
BM	329	6	Rue de Bellevue
BM	330	6	Rue de Bellevue
BM	331	6	Rue de Bellevue
BM	332	6	Rue de Bellevue

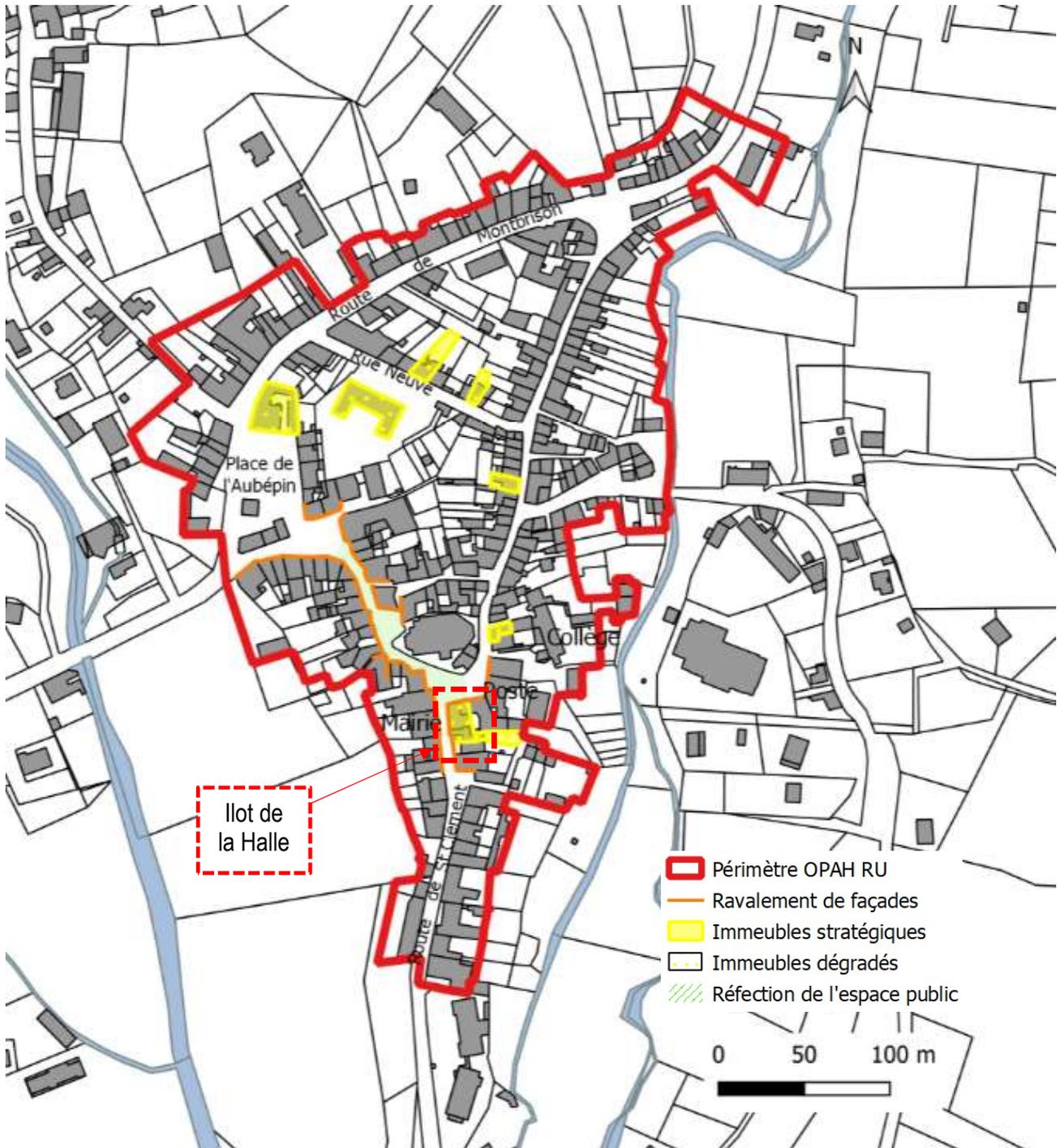
BM	333		Le Bourg
BM	334		Le Bourg
BN	1		Le Bourg
BN	2		Le Bourg
BN	3		Le Bourg
BN	5	3	Place du Marché
BN	6	5	Place du Marché
BN	7	7	Place du Marché
BN	9		Grande Rue
BN	10		Grande Rue
BN	12	6	Place du Marché
BN	15	8	Rue Saint Jacques
BN	16	10	Rue Saint Jacques
BN	17	13	Grande Rue
BN	19		Grande Rue
BN	21		Rue des Charrons
BN	22	5	Rue des Charrons
BN	23		Rue des Charrons
BN	24	14	Rue Saint Jacques
BN	27	7	Rue des Charrons
BN	28	9	Rue des Charrons
BN	29	11	Rue des Charrons
BN	30	18	Rue Saint Jacques
BN	31	20	Rue Saint Jacques
BN	32	13	Rue des Charrons
BN	33		Rue des Charrons
BN	34	15	Rue des Charrons
BN	35	22	Rue Saint Jacques
BN	36	24	Rue Saint Jacques
BN	37	14-16	Rue des Charrons
BN	38		Rue des Charrons
BN	39		Le Bourg
BN	40	10	Rue des Charrons
BN	41	8	Rue des Charrons
BN	42	6	Rue des Charrons
BN	43	4	Rue des Charrons
BN	44	5	Rue de la Poste
BN	45	2	Rue des Charrons
BN	46	3	Rue de la Poste
BN	47		Rue de la Poste
BN	48	9	Rue de la Poste
BN	50		Le Bourg
BN	51	15	Rue de la Poste
BN	52		Le Bourg

BN	53	17	Rue de la Poste
BN	54	19	Rue de la Poste
BN	55	3	Rue de la Charmille
BN	56		Le Bourg
BN	57		Le bourg
BN	58		Le Bourg
BN	59	2	Rue de Bourgeallat
BN	60	4	Rue de Bourgeallat
BN	61	6	Rue de Bourgeallat
BN	63	8	Rue de Bourgeallat
BN	64	10	Rue de Bourgeallat
BN	65	12	Rue de Bourgeallat
BN	66		Le Bourg
BN	67		Rue de Bourgeallat
BN	68		Le Bourg
BN	69		Le Bourg
BN	70		Le Bourg
BN	71	16	Rue de Bourgeallat
BN	72	18	Rue de Bourgeallat
BN	95	21	Rue de la Poste
BN	96		Rue de la Poste
BN	97	23	Rue de la Poste
BN	98		Le Bourg
BN	99		Le Bourg
BN	100	25	Rue de la Poste
BN	101		Le Bourg
BN	102	1	Route de l'Alleyras
BN	103	3	Route de l'Alleyras
BN	106	6	Route de l'Alleyras
BN	110	4	Route de l'Alleyras
BN	112	30	Rue de la Poste
BN	116		Le Bourg
BN	117		Le Bourg
BN	118	28	Rue de la Poste
BN	119	26	Rue de la Poste
BN	120	24	Rue de la Poste
BN	121		Le Bourg
BN	126	22	Rue de la Poste
BN	127	18	Rue de la Poste
BN	129	16	Rue de la Poste
BN	131	12	Rue de la Poste
BN	133	8	Rue de la Poste
BN	134	17	Rue Barrot
BN	135		Le Bourg

BN	136	13	Rue Barrot
BN	137	6	Rue de la Poste
BN	139		Grande Rue
BN	140	20	Grande Rue
BN	142	14	Grande Rue
BN	143	10	Grande Rue
BN	144	10	Grande Rue
BN	145	12	Grande Rue
BN	146		Le Bourg
BN	147	16	Place Saint Martin
BN	148		Place Saint Martin
BN	149	14	Place Saint Martin
BN	150		Place Saint Martin
BN	151		Le Bourg
BN	152		Le Bourg
BN	153		Le Bourg
BN	154		Le Bourg
BN	155	12	Place Saint Martin
BN	156	10	Place Saint Martin
BN	157	8	Place Saint Martin
BN	158		Le Bourg
BN	159	8	Grande Rue
BN	160	6	Grande Rue
BN	161	4	Place Saint Martin
BN	162		Place Saint Martin
BN	164		Le Bourg
BN	165	5	Rue Barrot
BN	166		Le Bourg
BN	167	1	Rue Barrot
BN	168		Le Bourg
BN	169		Le Bourg
BN	171		Le Bourg
BN	172	2	Rue de la Poste
BN	179		Le Bourg
BN	180	1	Place du Marché
BN	181		Grande Rue
BN	182	18	Grande Rue
BN	184	12	Rue Saint Jacques
BN	185	9	Rue Barrot
BN	186	6	Place Saint Martin
BN	187	15	Grande Rue
BN	189		Place du Marché
BN	190	2	Place du Marché
BN	191	4	Place du Marché

BN	192		Rue de la Poste
BN	193	13	Rue de la Poste
BN	222	7	Grande Rue
BN	223		Le Bourg
BN	224	4	Rue Saint Jacques
BN	225		Le Bourg
BN	226		Le Bourg
BN	228	1 bis	Rue Gaspard des Montagnes
BN	229	1	Rue Gaspard des Montagnes
BN	242		Le Bourg
BN	279	15 bis	Grande Rue
BN	280	17	Grande Rue
BN	282	9	Grande Rue
BN	283	11	Grande Rue
BN	287	4	Rue de la Poste
BN	288		Rue Barrot
BN	289		Rue des Charrons
BN	290		Le Bourg
BN	291	16	Rue Saint Jacques
BN	292		Le Bourg
BN	293		Le Bourg
BN	294		Le Bourg
BN	295	5	Route de l'Alleyras
BN	296	7	Route de l'Alleyras
BN	303	1	Rue des Charrons
BN	304		Le Bourg
BN	305		Le Bourg
BN	310	14	Rue de la Poste
BN	311		Le Bourg

## Périmètre de l'OPAH RU - SAINT ANTHEME



### Liste des adresses concernées par l'OPAH RU à Saint Anthème

NUM SECTION	NUM PARCELLE	NOM_RUE
AD	319	Route de Saint Clément
AD	320	Route de Saint Clément
AD	396	Route de Saint Clément
AD	351	Route de Saint Clément
AD	348	Route de Saint Clément
AD	385	Le Bourg
AD	347	Route de Saint Clément
AD	383	Le Bourg
AD	360	Rue Sous l'Eglise
AD	382	Le Bourg
AD	362	Rue Sous l'Eglise
AD	374	Le Bourg
AD	381	Le Bourg
AD	369	Le Bourg
AD	462	Le Bourg
AD	363	Rue Sous l'Eglise
AD	365	Le Bourg
AD	366	Le Bourg
AD	373	Le Bourg
AD	463	Le Bourg
AD	379	Le Bourg
AD	070	Route de Montbrison
AD	069	Route de Montbrison
AD	399	Le Bourg
AD	378	Le Bourg
AD	368	Le Bourg
AD	372	Le Bourg
AD	377	Le Bourg
AD	371	Le Bourg
AD	375	Le Bourg
AD	376	Le Bourg
AD	370	Le Bourg
AD	367	Le Bourg
AD	068	Route de Montbrison
AD	417	Route de Montbrison
AD	416	Route de Montbrison
AD	053	Le Bourg
AD	050	Place de l'Aubépin
AD	052	Place de l'Aubépin
AD	459	Place de l'Aubépin
AD	460	Le Bourg

AD	458	Place de l'Aubépin
AD	461	Place de l'Aubépin
AD	049	Place de l'Aubépin
AD	048	Place de l'Aubépin
AD	456	Le Bourg
AD	387	Place de l'Aubépin
AD	388	Place de l'Aubépin
AD	389	Place de l'Aubépin
AD	237	Le Bourg
AD	236	Le Bourg
AD	234	Le Bourg
AD	232	Le Bourg
AD	491	Le Bourg
AD	443	Le Bourg
AD	218	Le Bourg
AD	217	Le Bourg
AD	472	Le Bourg
AD	213	Place de l'Aubépin
AD	216	Place de l'Aubépin
AD	476	Le Bourg
AD	392	Le Bourg
AD	210	Place de l'Aubépin
AD	207	Route de Montbrison
AD	209	Place de l'Aubépin
AD	211	Place de l'Aubépin
AD	208	Le Bourg
AD	212	Place de l'Aubépin
AD	215	Place de l'Aubépin
AD	189	Rue Neuve
AD	455	Place de l'Aubépin
AD	431	Le Bourg
AD	430	Le Bourg
AD	425	Route de Saint Clément
AD	349	Route de Saint Clément
AD	429	Le Bourg
AD	354	Le Bourg
AD	428	Route de Saint Clément
AD	426	Route de Saint Clément
AD	350	Route de Saint Clément
AD	361	Rue Sous l'Eglise
AD	427	Le Bourg
AD	353	Route de Saint Clément
AD	321	Le Bourg
AD	322	Route de Saint Clément

AD	323	Route de Saint Clément
AD	403	Route de Saint Clément
AD	505	Route de Saint Clément
AD	327	Le Bourg
AD	326	Le Bourg
AD	478	Route de Saint Clément
AD	480	Le Bourg
AD	264	Route de Saint Bonnet
AD	311	Le Bourg
AD	328	Le Bourg
AD	263	Route de Saint Bonnet
AD	262	Route de Saint Bonnet
AD	305	Le Bourg
AD	261	Le Bourg
AD	310	Le Bourg
AD	145	Le Bourg
AD	144	Le Bourg
AD	138	Le Bourg
AD	143	Le Bourg
AD	137	Grande Rue
AD	391	Le Bourg
AD	136	Grande Rue
AD	139	Grande Rue
AD	304	Le Bourg
AD	306	Le Bourg
AD	260	Route de Saint Bonnet
AD	307	Le Bourg
AD	141	Grande Rue
AD	140	Grande Rue
AD	142	Grande Rue
AD	331	Le Bourg
AD	332	Le Bourg
AD	297	Le Bourg
AD	334	Le Bourg
AD	294	Grande Rue
AD	295	Grande Rue
AD	259	Route de Saint Bonnet
AD	258	Route de Saint Bonnet
AD	293	Grande Rue
AD	291	Route de Saint Bonnet
AD	292	Grande Rue
AD	296	Grande Rue
AD	298	Le Bourg
AD	299	Le Bourg

AD	300	Le Bourg
AD	335	Le Bourg
AD	333	Le Bourg
AD	479	Le Bourg
AD	504	Route de Saint Clément
AD	158	Grande Rue
AD	161	Le Bourg
AD	162	Grande Rue
AD	160	Le Bourg
AD	163	Grande Rue
AD	159	Le Bourg
AD	395	Grande Rue
AD	414	Grande Rue
AD	156	Grande Rue
AD	415	Route de Saint Bonnet
AD	397	Le Bourg
AD	398	Le Bourg
AD	157	Le Bourg
AD	154	Route de Saint Bonnet
AD	153	Route de Saint Bonnet
AD	152	Route de Saint Bonnet
AD	151	Route de Saint Bonnet
AD	150	Le Bourg
AD	146	Route de Saint Bonnet
AD	394	Le Bourg
AD	149	Le Bourg
AD	346	Le Bourg
AD	341	Le Bourg
AD	345	Le Bourg
AD	340	Le Bourg
AD	457	Le Bourg
AD	339	Le Bourg
AD	336	Grande Rue
AD	495	Le Bourg
AD	494	Le Bourg
AD	337	Le Bourg
AD	240	Le Bourg
AD	241	Le Bourg
AD	239	Le Bourg
AD	242	Le Bourg
AD	233	Le Bourg
AD	441	Le Bourg
AD	243	Le Bourg
AD	244	Grande Rue

AD	442	Le Bourg
AD	235	Le Bourg
AD	230	Le Bourg
AD	229	Le Bourg
AD	245	Grande Rue
AD	246	Grande Rue
AD	247	Le Bourg
AD	228	Le Bourg
AD	225	Le Bourg
AD	250	Grande Rue
AD	251	Grande Rue
AD	253	Grande Rue
AD	254	Grande Rue
AD	255	Grande Rue
AD	252	Le Bourg
AD	256	Grande Rue
AD	257	Grande Rue
AD	453	Grande Rue
AD	454	Le Bourg
AD	200	Le Bourg
AD	226	Le Bourg
AD	201	Le Bourg
AD	224	Le Bourg
AD	493	Le Bourg
AD	223	Le Bourg
AD	492	Le Bourg
AD	222	Le Bourg
AD	220	Le Bourg
AD	221	Le Bourg
AD	444	Le Bourg
AD	227	Le Bourg
AD	190	Rue Neuve
AD	191	Rue Neuve
AD	192	Rue Neuve
AD	194	Rue Neuve
AD	193	Le Bourg
AD	195	Rue Neuve
AD	196	Rue Neuve
AD	167	Grande Rue
AD	197	Rue Neuve
AD	166	Grande Rue
AD	198	Grande Rue
AD	165	Grande Rue
AD	164	Grande Rue

AD	342	Le Bourg
AD	508	Le Bourg
AD	510	Le Bourg
AD	509	Le Bourg
AD	519	Route de Saint Bonnet
AD	522	Le Bourg
AD	520	Le Bourg
AD	521	Route de Saint Bonnet
AD	249	Grande Rue
AD	248	Grande Rue
AD	452	Route de Montbrison
AD	451	Route de Montbrison
AD	439	Le Bourg
AD	076	Route de Montbrison
AD	078	Route de Montbrison
AD	073	Route de Montbrison
AD	077	Route de Montbrison
AD	072	Route de Montbrison
AD	071	Route de Montbrison
AD	475	Le Bourg
AD	474	Le Bourg
AD	473	Route de Montbrison
AD	204	Le Bourg
AD	206	Route de Montbrison
AD	188	Route de Montbrison
AD	187	Route de Montbrison
AD	186	Route de Montbrison
AD	185	Le Bourg
AD	408	Le Bourg
AD	181	Route de Montbrison
AD	117	Route de Montbrison
AD	390	Route de Montbrison
AD	115	Route de Montbrison
AD	130	Grande Rue
AD	116	Route de Montbrison
AD	502	Grande Rue
AD	132	Grande Rue
AD	131	Grande Rue
AD	127	Grande Rue
AD	134	Grande Rue
AD	123	Le Bourg
AD	114	Route de Montbrison
AD	124	Route de Montbrison
AD	122	Grande Rue

AD	113	Route de Montbrison
AD	111	Route de Montbrison
AD	110	Route de Montbrison
AD	465	Le Bourg
AD	464	Le Bourg
AD	434	Route de Montbrison
AD	466	Le Bourg
AD	102	Route de Montbrison
AD	083	Route de Montbrison
AD	433	Route de Montbrison
AD	087	Route de Montbrison
AD	090	Route de Montbrison
AD	091	Route de Montbrison
AD	094	Route de Montbrison
AD	432	Le Bourg
AD	093	Route de Montbrison
AD	421	Le Bourg
AD	089	Route de Montbrison
AD	096	Route de Montbrison
AD	420	Route de Montbrison
AD	095	Route de Montbrison
AD	503	Grande Rue
AD	129	Grande Rue
AD	135	Grande Rue
AD	125	Grande Rue
AD	121	Le Bourg
AD	109	Route de Montbrison
AD	108	Route de Montbrison
AD	183	Le Bourg
AD	184	Le Bourg
AD	180	Route de Montbrison
AD	169	Grande Rue
AD	168	Grande Rue
AD	170	Grande Rue
AD	171	Grande Rue
AD	178	Le Bourg
AD	409	Le Bourg
AD	179	Route de Montbrison
AD	176	Route de Montbrison
AD	175	Route de Montbrison
AD	173	Grande Rue
AD	174	Grande Rue
AD	525	Grande Rue
AD	526	Le Bourg

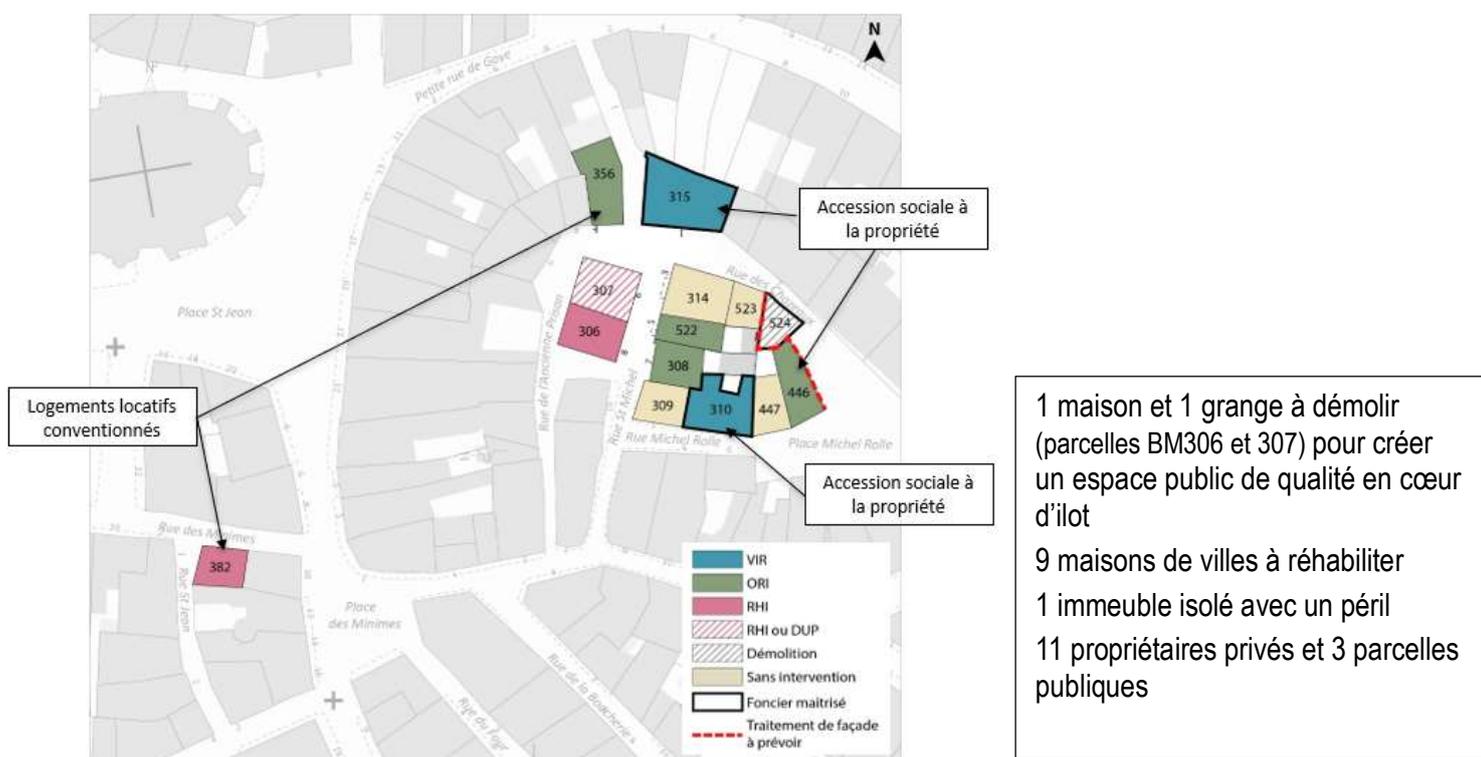
AE	100	Route de Saint Clément
AE	077	Le Bourg
AE	069	Route de Saint Clément
AE	253	Le Bourg
AE	252	Route de Saint Clément
AE	201	Route de Saint Clément
AE	073	Route de Saint Clément
AE	095	Route de Saint Clément
AE	078	Route de Saint Clément
AE	072	Route de Saint Clément
AE	096	Route de Saint Clément
AE	098	Route de Saint Clément
AE	071	Route de Saint Clément
AE	202	Route de Saint Clément
AE	199	Le Bourg
AE	068	Route de Saint Clément
AE	075	Route de Saint Clément

## Annexe 2. Détail des îlots ciblés en renouvellement urbain

### AMBERT : Ilot des Chazeaux



### Synthèse des outils à mobiliser



## ARLANC : Ilot du cordonnier



## Synthèse des outils à mobiliser

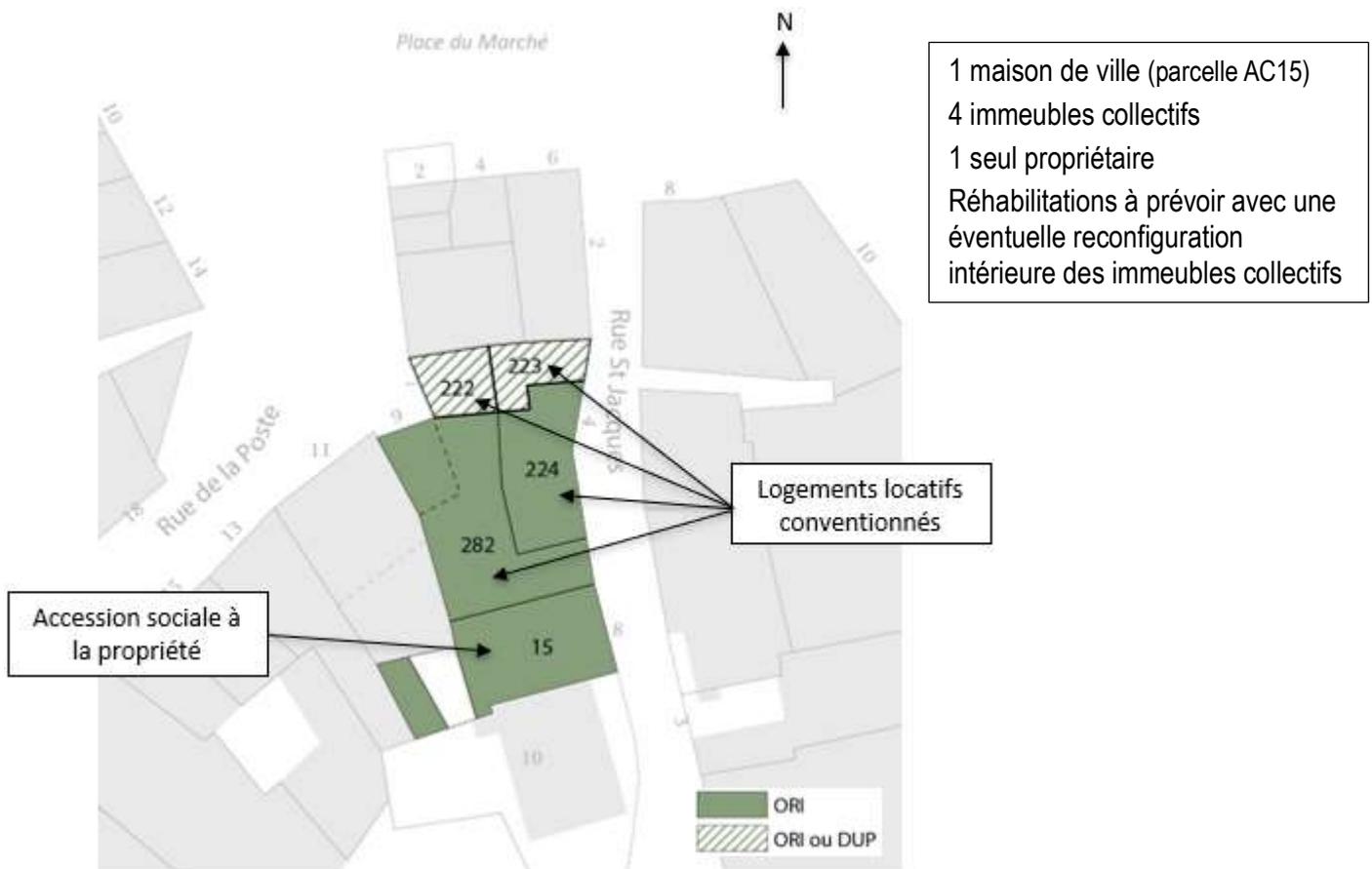


1 grange à démolir (parcelle BR303)  
 4 immeubles collectifs à réhabiliter  
 4 propriétaires dont une succession vacante  
 Un espace public à valoriser en cœur d'ilot en lien avec la venelle

## CUNLHAT : Ilot du Bas Saint Jacques



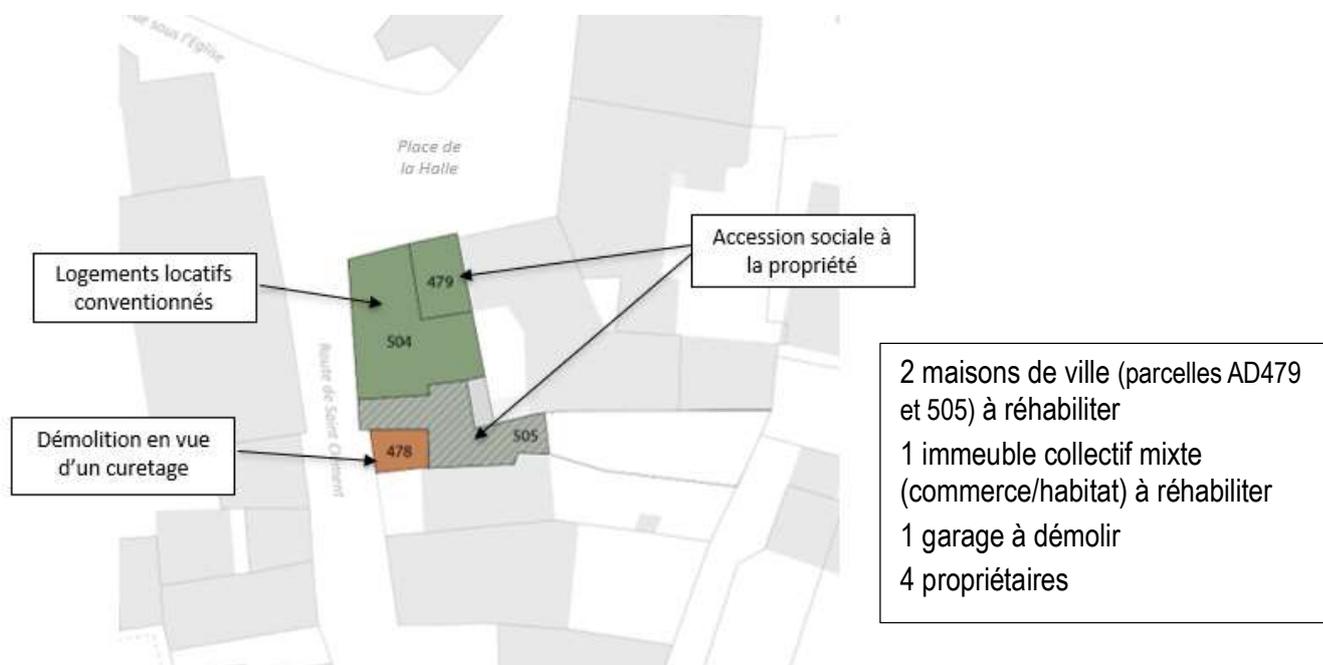
## Synthèse des outils à mobiliser



## SAINT ANTHEME : Ilot de la Halle



## Synthèse des outils à mobiliser



### Annexe 3. Récapitulatif des aides apportées (à titre indicatif à la date de conclusion de la convention)

	OBJECTIFS				Coût moyen Travaux	ANAH	CoCom ALF	Communes	
	TOTAL	AMBERT	Cunhat	Aranc					ST ANTHE
Logements locatifs							TOTAL 4 communes		
	Insalubrité / très dégradé	27	15	5	5	2	5%	74 250 €	
	Amélioration logement dégradé	7	5	1	1	0	5%	11 900 €	
	Petite LHI (Habitat Indigre)	2	2	0	0	0	5%	2 000 €	
	Indécence / infraction Règlement Sanitaire Départemental	8	6	1	1	0	5%	4 800 €	
	Economies d'énergie	4	4	0	0	0	5%	1 800 €	
	Transformation d'usage	2	2	0	0	0	5%	3 500 €	
<b>Total logements locatifs</b>	<b>50</b>	<b>34</b>	<b>7</b>	<b>7</b>	<b>2</b>				
• Précarité énergétique (prime Habiter/Mieux)	40	27	5	6	2		- €		
<b>Sous-total financier PB</b>							<b>704 250 €</b>	<b>98 250 €</b>	
Propriétaires occupants									
	Insalubrité / très dégradé	20	10	4	4	2	5%	450 000 €	45 000 €
	Sécurité et salubrité de l'habitat	5	2	1	1	1	5%	30 000 €	3 000 €
	Autonomie de la personne (Très modeste)	11	5	2	2	2	5%	27 500 €	2 750 €
	Autonomie de la personne (Modeste)	11	5	2	2	2	5%	19 250 €	2 750 €
	Economies d'énergie (Très Modeste)	29	12	6	7	4	5%	159 500 €	15 950 €
	Economies d'énergie (Modeste)	29	12	6	7	4	5%	111 650 €	15 950 €
	<b>Total logements Propriétaires Occupants</b>	<b>105</b>	<b>46</b>	<b>21</b>	<b>23</b>	<b>15</b>			
	• Précarité énergétique (prime Habiter/Mieux)	84	37	17	19	11		- €	
	<b>Sous-total financier PO</b>							<b>944 025 €</b>	<b>85 400 €</b>
Aide SDC	10	10	0	0	0		25% + 150€/load	5 000 €	
<b>TOTAL Logements</b>	<b>165</b>	<b>90</b>	<b>28</b>	<b>30</b>	<b>17</b>			<b>5 000 €</b>	
"Attractivité du territoire" Actions d'accompagnement									
	Ravalement de façade	60	33	10	12	5	10%	75 000 €	18 000 €
	Création d'espaces extérieurs	5	2	1	1	1	15%	-	7 500 €
	Prime primo-accession (dossiers PO)	37	18	8	8	3	2 000 €	74 000 €	37 000 €
	Prime sortie de vacance (dossiers PB)	20	10	4	4	2	1 000 €	20 000 €	20 000 €
	Matériaux biosourcés	10	4	2	2	2	5%	-	15 000 €
	Chaudière bois ou granulé	2	0	1	0	1	5%	-	1 000 €
<b>Sous-total financier actions d'accompagnement</b>							<b>75 000 €</b>	<b>240 500 €</b>	
<b>TOTAL</b>							<b>1 750 775 €</b>	<b>429 150 €</b>	
								<b>555 400 €</b>	

#### Annexe 4. Tableau de suivi des objectifs Anah et indicateurs de la convention

	2021		2022		2023		2024		2025		TOTAL	
	Prévu	Financé	Prévu	Financé								
<b>PARC PRIVE</b>												
<b>Logements indignes et très dégradés traités (hors aides aux syndicats)</b>	<b>8</b>		<b>13</b>		<b>14</b>		<b>14</b>		<b>5</b>		<b>54</b>	
- dont logements indignes PO (petite LHI / SSH)	0		2		1		1		1		5	
- dont logements indignes PB (petite LHI / SSH)	0		1		1		0		0		2	
- dont logements très dégradés ou insalubres PO	4		4		5		6		1		20	
- dont logements très dégradés ou insalubres PB	4		6		7		7		3		27	
<b>Logements de propriétaires bailleurs (hors LHI et TD) dont logements dégradés</b>	<b>4</b>		<b>4</b>		<b>5</b>		<b>6</b>		<b>2</b>		<b>21</b>	
- dont travaux d'amélioration des performances énergétiques	1		1		1		1		0		4	
- dont logements moyennement dégradés	1		2		2		2		0		7	
- dont infractions RSD / indécence	1		1		2		2		2		8	
- dont transformation d'usage	1		0		0		1		0		2	
<b>Logements de propriétaires occupants (hors LHI et TD)</b>	<b>12</b>		<b>15</b>		<b>19</b>		<b>20</b>		<b>14</b>		<b>80</b>	
- dont aide pour l'autonomie de la personne	3		4		5		6		4		22	
- dont travaux de lutte contre la précarité énergétique	9		11		14		14		10		58	
<b>Nombre de logements traités dans le cadre d'aides aux syndicats de copropriétaires</b>	<b>0</b>		<b>5</b>	-	<b>5</b>	-	<b>0</b>	-	<b>0</b>	-	<b>10</b>	-
- dont logements indignes et très dégradés	-		-		-		-		-		0	
<b>Nombre de façades ravalées</b>	<b>17</b>		<b>21</b>		<b>22</b>		<b>0</b>		<b>0</b>		<b>60</b>	
Total des logements PO bénéficiant d' Habiter Mieux	13		17		20		22		12		<b>84</b>	
Total des logements PB bénéficiant d' Habiter Mieux	6		9		10		11		4		<b>40</b>	
Total des logements traités dans le cadre d'aides aux SDC bénéficiant d' Habiter Mieux	0		5		5		0		0		<b>10</b>	
<b>Total droits à engagements ANAH</b>	<b>24</b>		<b>37</b>		<b>43</b>		<b>40</b>		<b>21</b>		<b>165</b>	
<b>Répartition des logements par niveaux de loyer conventionnés (PB hors Conventions Sans Travaux)</b>												
- dont loyer intermédiaire	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- dont loyer conventionné social	7		10		12		12		5		46	
- dont loyer conventionné très social	1		1		1		1		0		4	

## Synthèse des indicateurs de suivi de l'OPAH RU

### Volet urbain

- Le nombre d'îlots traités,
- Le nombre de mutations engagées sur les périmètres opérationnels,
- Le nombre d'espaces publics créés et/ou requalifiés,
- Le nombre de logements vacants remis sur le marché,
- Le nombre de réhabilitation de logements privés et/ou publics.

### Volet foncier

- Nombre de mutations,
- Nombre de préemption par la collectivité,
- Nombre de DUP mises en place.

### Volet immobilier

- Le nombre de logements vacants remis sur le marché,
- Le nombre de primes à l'accession à la propriété,
- Le nombre de logements restructurés (réunions ou divisions),
- Nombre de logements ayant eu un espace extérieur privatif créé (objectif quantitatif : 5),
- Le nombre de logements très dégradés et/ou indignes réhabilités et de mises aux normes d'habitabilité des logements,
- Le nombre de logements réhabilités énergétiquement,
- Le nombre de logements adaptés,
- Le nombre de création de logements conventionnés avec travaux :
  - Loyer conventionné social : 45 logements
  - Loyer conventionné très social : 4 logements
- Le nombre de logements réservés par Action Logement,
- Le nombre d'immeubles entièrement réhabilités,
- Le coût de réhabilitation au m<sup>2</sup>,
- Le nombre de copropriétés non organisées ayant été structurées juridiquement et comptablement.

### Volet lutte contre l'habitat indigne et très dégradé

- Le nombre de signalements traités,
- Le nombre de relogements temporaires ou définitif réalisés,
- Le nombre de logements très dégradés et/ou indignes réhabilités et de mises aux normes d'habitabilité des logements,
- Nombre de conservation d'allocation logement et de reversement suite à la réalisation de travaux,
- Le nombre d'injonctions à réaliser des travaux suite à la constatation d'infraction au Règlement Sanitaire Départemental,
- Nombre d'arrêtés de péril et d'insalubrités pris et nombre d'arrêtés levés.
- Le nombre de Comités techniques et Sociaux organisés.

### Volet copropriétés

- Le nombre de copropriétés non organisées ayant été structurées juridiquement et comptablement.
- Le nombre de copropriétés accompagnées dans une rénovation énergétique,
- Le nombre de lots principaux de copropriétés concernés par une rénovation énergétique.

### Volet Energie

- Le nombre de dossiers de réhabilitation pour les économies d'énergie et le développement durable,
- Le nombre de kW/hEP/m<sup>2</sup>.an économisés,
- L'évaluation du gain énergétique théorique moyen réalisé pour les propriétaires occupants et de gain énergétique théorique moyen réalisé pour les logements locatifs,
- Le nombre de diagnostics énergétiques réalisés.

### Volet Autonomie

- Nombre de dossiers financés au titre de l'adaptation à la perte d'autonomie,
- Typologie des travaux financés.

### Volet Social

- Nombre de relogements temporaires ou définitifs réalisés,
- Nombre de ménages accompagnés dans une médiation avec leurs propriétaires,
- Nombre de situations d'impayés de loyers résolues,
- Nombre de dossiers préfinancés par la SACICAP Procivis et montant financier avancé,
- Nombre, nature et montant d'aides accordées par Action Logement.

### Volet Patrimonial et Environnemental

- Nombre de façades ravalées,
- Nombre de logements rénovés au titre des économies d'énergies,
- Nombre de chantier réalisés avec des matériaux biosourcés,
- Nombre de KWh cumac économisés grâce aux réhabilitations,
- Nombre de Kg de CO2 économisés grâce aux réhabilitations.

### Volet économique et développement territorial

- Montant total de travaux réalisés et en partie financés dans le cadre de l'OPAH RU,
- Origine géographique des artisans ayant réalisé des travaux dans le cadre de l'OPAH RU,
- Nombre de nouvelles installations de commerces,
- ...